

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté



ETUDE SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION ET PARTICIPATION DES OP AU SEIN DE LA SOCIETE CIVILE RURALE ORGANISEE DANS LES REGIONS DE TAHOUA, MARADI ET ZINDER

ETUDE REALISEE AVEC L'APPUI DE LA COOPERATION ITALIENNE



REALISEE PAR
THIERRY LASSALLE, CONSULTANT

CRÉDIT PHOTO: PATRICK DELMAS

Table des matières

Liste des sigles et acronymes.....	iii
Glossaire.....	v
Résumé.....	vii
Introduction.....	1
I. Contexte général de l'étude : mieux se connaître pour mieux se comprendre.....	2
A. Le Gouvernement du Niger et la promotion du Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs (CND) par le Haut-commissariat à l'I3N.....	2
B. L'intervention présente et à venir du FIDA au Niger.....	3
C. Le contexte juridique et la tutelle institutionnelle: le Ministère de l'Agriculture par la DAC/POR.....	3
1. La tutelle des coopératives (Article 25 du décret).....	3
2. Rôle du service régional de la DAC/POR dans la mise en œuvre de la loi coopérative.....	4
3. Le contexte juridique : l'OHADA et la loi des coopératives.....	5
II. Méthodologie adoptée pour l'étude.....	5
A. Objectif du document.....	5
Les consultations régionales.....	6
B. Les partenariats opérationnels.....	7
III. Capitalisation des leçons apprises de contribution des OP aux projets de développement.....	8
A. Leçons tirées de collaboration avec des OP.....	8
1. Les OP entre elles.....	8
2. L'approvisionnement en intrants et le projet IARBIC.....	8
3. Les interprofessions et le projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX).....	9
B. Les OP dans les formulations des projets FIDA (de 2010 à 2013).....	10
1. Leçons apprises : Contribution des OP au COSOP FIDA 2013-2018.....	11
2. Valorisation des leçons apprises du PPILDA sur la contribution des OP.....	11
3. Valorisation des leçons apprises du PUSADER sur la contribution des OP.....	12
C. Leçons tirées d'expériences en Afrique de l'Est : le réseau paysan tanzanien dans le développement des marchés ruraux de gros.....	13
D. Questionnements soulevés pour une société civile rurale organisée.....	14
1. Questionnements aux fédérations (AREN, FCMN, FUCOPRI, MOORIBEN, Fédérations régionales : FUMA, SA'A, FUBI, FUCAP).....	14
2. Questionnements aux cadres de concertation nationaux (CAPAN, CASPANI, CONACOP, PFPN).....	14
3. Défis et questionnements au RECA/CRA.....	14
4. Défis et questionnements à l'organe de tutelle : MAG/DAC/POR.....	15
IV. Etat des lieux et revue non exhaustive des OP du Niger (cartographie).....	15
A. Le niveau national : visibilité et activisme institutionnel.....	15
1. Les Organisations Paysannes faitières nationales.....	15
2. Les cadres de concertation nationaux.....	20
3. Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA).....	24
4. Les cadres informels.....	26

B.	Les Organisations Paysannes au niveau régional - Maradi, Tahoua et Zinder.....	26
1.	Région de Maradi	26
2.	Région de Tahoua.....	32
3.	Région de Zinder	36
C.	Relations complexes entre les principales OP	40
D.	Cartographie géo-thématique des OP	42
1.	La cartographie nationale	42
2.	Les cartographies régionales.....	44
V.	<i>Définition de l'approche et des priorités stratégiques.....</i>	48
A.	Une approche respectueuse de la diversité des OP	49
1.	Des besoins à couvrir aux types d'organisations pour y répondre	49
2.	L'animation de dynamiques locales : l'émergence d'une plateforme de concertation.....	49
3.	Les économies d'échelle par la structuration des coopératives en unions et la professionnalisation des fédérations	50
4.	Les CRA, espace d'animation et référentiel des sources d'appui-conseil technique.....	51
5.	Le renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat : enregistrement, suivi/contrôle des statuts, audit	52
B.	Cartographie des priorités stratégiques et des axes d'interventions renforçant le rôle des	
OP	52	
1.	Les cinq priorités stratégiques	52
2.	Priorités stratégiques et axes d'intervention opérationnels.....	53
VI.	<i>Prochaines étapes et activités futures</i>	56
A.	Ateliers régionaux.....	56
B.	Perspectives de changement d'échelle : Forum paysan transrégional et participation aux plateformes de concertation nationales	57
C.	Concrétisation des partenariats opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre des projets	
	58	
VII.	<i>Conclusion.....</i>	58

Liste des sigles et acronymes

ANFO	Association Nationale des professionnels de la Filière Oignon
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BI	Boutique d'Intrants
CAADP	Comprehensive African Agricultural Development Programme (PDDAA)
CAIMA	Centrale d'Achat d'Intrants et Matériels Agricoles
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CASPANI	Conseil pour l'Action et la Solidarité Paysannes au Niger
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEP	Champ Ecole Paysan
CNDA	Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs
COGES	Comité de Gestion
CONACOP	Confédération Nationale des Coopératives
COSOP Orientation Plan)	Options stratégiques pour le programme-pays (FIDA) (Country Strategic Orientation Plan)
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CTB	Coopération Technique Belge
DAC/POR	Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organisations Rurales
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCMN – Niya	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FUBI	Fédération des Unions de Boutiques d'Intrants (Zinder)
FUCAP	Fédération des Unions des Coopératives Agro-pastorales (Tahoua)
FUFO	Fédération des Union de Coopératives d'Oignons (Tahoua)
FUCOPRI	Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz
FUGPN-Mooriben	Fédération des Unions de Groupements Paysans du Niger
GACAP	Groupement d'Appui-conseil Agricole Paysan
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GSC	Groupements de Service-Conseil
i3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IARBIC Coopératives	Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives
MMD	Groupements de femmes « Mata Masu Dubara »
MTZ	Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (ordre alphabétique)
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAC II	Programme d'Actions Communautaires deuxième phase
PADAZ	Projet de développement agricole dans la région de Zinder
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAR	Plans d'Action Régionaux
PASADEM de Maradi	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi

PDC	Plan de développement Communal
PDDAA	Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (CAADP)
PFPN	PlateForme Paysanne du Niger
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2
PMERSA/MTZ	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMET	Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua
PNIA	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PPI/Ruwanmu	Projet de Petite Irrigation ; <i>Ruwanmu</i> signifie « <i>notre eau</i> » en Haoussa
PPILDA	Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement d'Aguié
PRODEX	Projet de Développement des Exportations des produits agro-sylvo-pastoraux
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSADER	Projet d'Urgence d'appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement Rural
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SFD	Système Financier Décentralisé
SIMA	Système d'Information des Marchés Agricoles
STD	Service Technique Déconcentré
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCDF	UN Capital Development Fund

Glossaire

Afin de mieux comprendre les termes fréquemment utilisés dans ce document, le lecteur peut se référer aux définitions suivantes. Les termes juridiques sont repris des textes officiels qui les ont définis ainsi au Niger. Les autres termes reprennent les définitions les plus couramment admises dans la littérature.

TERMES RELATIFS AUX STRUCTURES

TERME JURIDIQUE CONFERANT LA PERSONNALITE MORALE (RESPONSABLE DE SES DECISIONS DEVANT LES TIERS)

Association. Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques ou morales mettent en commun de plein gré et en connaissance de cause, d'une façon permanente dans un temps défini, leurs capacités ou leurs activités dans un but déterminé, autre que celui de partager des bénéfices (Ordonnance n°84-06 du 1er mars 1984).

Coopérative. Société civile particulière à capital variable qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière (ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996). Ce sont des organisations économiques régies par les principes universels de la coopération: adhésion volontaire, pouvoir démocratique des membres, participation équitable au capital

Union. Regroupement de coopératives de base ayant un même objet social ou des objectifs similaires en une coopérative de second niveau (ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996).

Fédération. Regroupement d'unions ayant un même objet social ou des objectifs similaires en une coopérative de troisième niveau (ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996).

Confédération. Regroupement de fédérations ayant un même objet social ou des objectifs similaires en une coopérative de quatrième niveau (ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996).

Consortium. Collaboration temporaire entre plusieurs acteurs à un projet ou programme dans le but d'obtenir un résultat qui est généralement régi par un contrat défini dans le temps. C'est généralement le chef de file du consortium qui porte la responsabilité juridique.

Consulaire. Membre (élu ou nommé) d'un établissement public à caractère professionnel (chambre d'agriculture, chambre de commerce).

TERME GENERIQUE NE CONFERANT PAS DE PERSONNALITE MORALE (LES MEMBRES, QU'ILS SOIENT PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, SONT RESPONSABLES DES DECISIONS A TITRE INDIVIDUEL)

Société civile rurale organisée. L'ensemble des dispositifs de représentation des intérêts des différents acteurs de la population rurale regroupés autour de causes spécifiques qui fondent leur légitimité.

Atelier. Réunion ponctuelle durant laquelle les participants débattent ou partagent leurs expériences sur un sujet spécifique pour élaborer des recommandations communes.

Cadre de concertation. Dispositif permettant aux parties prenantes d'une thématique de s'accorder sur leur manière d'agir sans toutefois prendre de décision, qui reste du ressort de chacune des parties prenantes. (*hadin gwiwa*)

Forum paysan. Processus permanent, de la base au sommet, de consultation et de concertation entre les Organisations Paysannes et de producteurs ruraux, le FIDA et les gouvernements, axé sur le développement rural et la réduction de la pauvreté. (www.ifad.org/farmer/)

Plateforme. Regroupement d'acteurs leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et leurs actions et parfois de défendre des idées et positions en commun. Les plateformes peuvent être géographiques, thématiques, ou identitaires.

Organisation faitière. Organisation d'organisations au niveau géographique (national), ou au niveau thématique (filière).

TERMES RELATIFS AUX APPROCHES DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Agency (puissance d'agir). Capacité à prendre des décisions pour rapidement adapter son comportement ou son action de façon à rester efficace dans un contexte changeant.

Concertation. Demande d'avis qui suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun.

Consultation. Demande d'avis en vue d'une prise de décision par l'une des parties.

Négociation. Echanges aboutissant nécessairement à une décision entre les parties (qui peut être précédée de processus de consultation ou de concertation).

Processus. Ensemble des étapes qui permettent de conduire des parties à une prise de décision commune et la plus satisfaisante possible compte tenu de leur situation.

Subsidiarité. Délégation de la prise de décision au niveau le plus proche de l'action pour avoir un impact, et en articulation avec les niveaux supérieurs.

Résumé

1. Le FIDA intervient au Niger depuis plus de trois décennies dans les zones rurales où la concentration de **familles rurales pauvres** est la plus importante, au travers d'opérations basées sur des approches communautaires et/ou en appui aux collectivités territoriales et aux **Organisations Paysannes**. Avant de lancer la formulation des prochains projets, le FIDA a souhaité documenter certains aspects cruciaux de son intervention au Niger dont celui relatif à la **société civile rurale organisée et aux Organisations Paysannes (OP)**.
2. Le Gouvernement du Niger, comme le FIDA et les autres PTF s'accordent pour laisser une grande place aux Organisations Paysannes dans la mise en œuvre des projets et programmes les affectant. De ces collaborations, des **leçons ont été tirées** pour améliorer leur impact et pour que les dispositifs mis en œuvre soient **durables et financièrement viables**, tout en respectant les exigences de **transparence** et de **contrôle démocratique** du mandat et des activités des OP.
3. Au niveau national, la scène est dominée par cinq **organisations faitières** (ANFO, AREN, FCMN, FUCOPRI, MOORIBEN) aux activités souvent liées à des filières spécifiques (oignon, élevage, maraîchage, riz respectivement). Ces faitières ont été à la base de la constitution de plusieurs **cadres de concertation** qui peuvent être spécifiques comme le CAPAN pour l'élevage ou généralistes comme la PFPN) et qui ont pour mandat de porter la voix de leurs membres lors de dialogues politiques. Deux **confédérations** (CASANI et CONACOP) ont quelques difficultés à fournir des services d'appui économique aux fédérations membres. Des consortiums ou des regroupements plus informels (COP, G9, Cultivons la Terre) regroupent toutes ou certaines de ces organisations sur des thèmes spécifiques pour une période donnée. **Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)** offre un espace d'échange d'information et de concertation à toutes les OP, notamment au travers d'un site internet très bien documenté.
4. Au niveau des régions de Tahoua, Maradi et Zinder, des **fédérations régionales** sont actives dans la distribution d'intrants et commencent à s'impliquer dans la commercialisation des produits agricoles (SA'A et FUMA à Maradi, FUCAP et FUFU à Tahoua, FUBI à Zinder). Certaines **faitières nationales** y sont représentées, parfois très activement comme AREN dans la filière élevage ou ANFO dans la filière Oignon, d'autres plus timidement comme la FCMN pour le maraîchage. Il existe au niveau local une multitude de coopératives (estimées à plusieurs milliers par département) et de nombreux Comités de Gestion mis en place dans le cadre de projets. Les interventions récentes des projets FIDA (PPILDA à Maradi et PUSADER à Maradi et Tahoua) ont favorisé au niveau local l'émergence et le renforcement de Banques de Soudure et Champs Ecoles Paysans. Des Groupements d'Appui Conseil Agricole Paysan sont aussi actifs sur Maradi. Les **Unions de production de semences** fournissent les projets (PAM, FAO, FIDA) en semences céréalières de qualité.
5. La construction de **cartographies géo-thématiques** s'est faite de manière interactive avec les OP lors de rencontres bilatérales durant lesquelles les OP ont pu elles-mêmes affiner leur positionnement tant dans l'absolu par rapport aux deux axes proposés (géographique et thématique) que relativement aux autres OP qu'ils connaissaient. **Cinq axes stratégiques** prioritaires ont été retenus en corrélant les défis et points forts des OP aux opportunités d'intervention du FIDA identifiées dans le **COSOP 2013-2018** et dans les projets en cours (**PASADEM et PPI/Ruwanmu**). A l'avenir, les recommandations principales de cette étude (axes opérationnels) seront reprises et approfondies pour détailler les partenariats à construire.
6. Les rencontres qui se sont succédées durant cette étude tant en bilatéral (dirigeants paysan d'une OP et FIDA) qu'en **ateliers** rassemblant toutes les parties prenantes ont posé les bases d'un processus de concertation permanent de **Forum paysan** que le FIDA va appuyer jusqu'à l'organisation en février 2014 d'un **Forum paysan transrégional**, dont les leçons seront notamment tirées lors de la formulation du nouveau **Programme de Promotion de l'Agriculture Familiale dans les régions de Tahoua, Maradi, et Zinder** en juin 2014.

Introduction

1. Le FIDA intervient au Niger depuis plus de trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles rurales pauvres est la plus importante, au travers d'opérations basées sur des approches communautaires et/ou en appui aux collectivités territoriales et aux Organisations Paysannes.
2. Ce processus d'interaction avec la société civile rurale organisée¹ s'inscrit dans l'agenda du nouveau cycle programmatique du FIDA au Niger pour la période 2013-2018. Dans la continuité des appuis apportés à travers le COSOP de 1996 et celui de 2006, le FIDA projette ses interventions dans la perspective de générer un impact plus significatif en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions socioéconomiques des ménages ruraux à faibles revenus.
3. Avant de lancer la formulation des prochains projets, le FIDA a souhaité documenter certains aspects cruciaux de son intervention au Niger tels que la finance rurale, les marchés ruraux et les filières alimentaires, le développement des infrastructures rurales et la société civile rurale organisée. Ainsi, le présent document constitue le **Document Technique (DT)** retraçant le processus de consultation de la société civile rurale organisée, repris à chaque étape et débattu avec les parties prenantes intéressées (OP, CRA, RECA, communes).
4. Ce document analyse la faisabilité d'arrangements institutionnels opérationnels, intégrant l'animation de la société civile rurale organisée au Programme de Promotion de l'Agriculture Familiale dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder, qui sera formulé en février 2014. Ce document contribuera ainsi à éclairer la décision conjointe du FIDA et du gouvernement nigérien et des autres PTF intéressés quant à l'opportunité de renforcer la société civile rurale organisée - chambre d'agriculture, OP, unions, fédérations, association de commerçants, d'artisans ruraux, ONG locales, organisations de femmes ou de jeunes, etc., pour que chacun joue son rôle dans les interventions à venir. Le présent document est organisé en six parties.
5. Une première partie présente **le contexte général** concernant la participation des OP aux dynamiques de développement agricole et rural. La seconde partie décrit **la méthodologie de collecte des informations** à la base de ce document technique. La troisième partie décrit **les leçons tirées** par le FIDA et les différents PTF des programmes de développement de l'agriculture familiale mis en œuvre en collaboration avec les OP sur les différentes thématiques identifiées par les OP.
6. Une quatrième partie établit **une présentation non exhaustive et une cartographie des OP au Niger**, en différenciant les OP à caractère national, des OP régionales situées dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Cette présentation, avec une analyse de leurs capacités organisationnelles et managériales, s'arrête aux fédérations et à certaines unions, coopératives et associations aux activités remarquables. La plupart des OP de base, très nombreuses, est décrite d'une manière générique. Dans une cinquième partie, **les axes d'intervention stratégiques** sont évoqués pour que les OP, à tous les niveaux territoriaux et en fonction de leur mandat et des thématiques prioritaires, soient les piliers d'une société civile organisée, engagée de manière durable dans la résolution des différents défis du monde rural.
7. Enfin, une sixième partie relate, le long d'axes opérationnels, les types de collaborations, de partenariats, et de compétences à renforcer dans le cadre de la mise en œuvre des opérations cofinancées par le FIDA afin d'appuyer et accompagner les objectifs de développement identifiés dans le COSOP au Niger. Ces axes évolueront et au cours des prochains mois, en fonction des contributions des parties prenantes au processus et de l'évolution des partenariats avec les OP.

¹ Le concept de société civile rurale organisée se réfère à tous les dispositifs de représentation des intérêts des différents acteurs de la population rurale qui se sont regroupés autour de causes spécifiques qui fondent leur légitimité. Elle peut constituer l'interlocuteur d'autorités locales, tirant sa légitimité des populations locales qui les ont élues. Un dialogue permanent entre autorités locales (démocratie représentative) et société civile rurale organisée (démocratie participative) forme la base de dynamiques pérennes de développement local équitable.

I. Contexte général de l'étude : mieux se connaître pour mieux se comprendre

8. Cette étude prend source dans une volonté du FIDA de mieux connaître le paysage institutionnel des Organisations Paysannes au Niger dans le but de comprendre leur devenir dans les années qui viennent. La description de ce paysage requiert l'utilisation de termes spécifiques définis dans le glossaire. Le premier paragraphe reprend le contexte de l'intervention du FIDA pour les années à venir et les collaborations qu'il souhaite lier avec les OP. Le second paragraphe présente la situation du Gouvernement et particulièrement de l'instance de tutelle des OP, la DAC/POR.

A. Le Gouvernement du Niger et la promotion du Cadre National de Dialogue et de concertation des Acteurs (CNDA) par le Haut-commissariat à l'I3N

9. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique, le Gouvernement du Niger, par l'intermédiaire du Haut-commissariat à l'I3N, promeut la concertation des acteurs en parallèle à l'élaboration des politiques. Cette vision se traduit par le lancement d'un cadre national de dialogue et de concertation (CNDA) où les OP ont un rôle important à tenir, à tous les échelons administratifs du CNDA. Il faudra faire attention à ce que cette concertation ne soit pas juste un événement politique mais le fruit d'un processus de consultations participatives.

10. Le CNDA est un espace de dialogue qui réunit les représentants de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie. C'est un cadre consultatif de mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenants dans l'I3N pour en assurer une meilleure appropriation. Cet espace permettra aux acteurs :

- d'échanger sur leurs idées et expériences ;
- de contribuer dans la programmation des actions ;
- de s'assurer de la prise en compte de leurs aspirations et attentes ;
- de promouvoir la complémentarité et la synergie dans les interventions ;
- de donner des avis et des recommandations permettant d'améliorer la mise en œuvre des interventions de l'initiative 3N.

11. Des CNDA sont prévus à tous les niveaux de découpage administratif où ils seront présidés, au niveau national par le HCl3N, et au niveau régional, départemental et communal respectivement par le Gouverneur, le Préfet et le Maire. Les Rapporteurs sont le SG/HCl3N au niveau national, CRl3N au niveau régional, le DDPAT/DC au niveau départemental, et les agents de l'agriculture au niveau communal. Le CNDA tiendra au moins deux réunions par an.

12. Il est important pour les producteurs et leurs OP de bien y être représentés afin de pouvoir construire des alliances avec d'autres catégories d'acteurs pour une meilleure prise en compte de leurs attentes et préoccupations. Le Gouvernement souhaite que s'engage un dialogue politique autour des thématiques-clés que sont :

- Le financement de l'agriculture : subvention de l'Etat et le Crédit (BAGRI, coût du crédit des IMF/SFD) ;
- le dispositif d'appui-conseil et la demande des OP ;
- l'approvisionnement en intrants : la CAIMA, et le rôle et la place des OP dans le dispositif ;
- la commercialisation des produits agricoles : la simplification des tracasseries routières ;
- la mise en application du Code Pastoral ;
- la mise en application de la Loi coopérative ;
- la définition d'une Loi sur la production de semences ;
- la mise en application du Code Foncier ;
- la représentation des OP dans les instances d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes concernant le secteur rural.

Le RECA doit porter la création de ces espaces de dialogue.

B. L'intervention présente et à venir du FIDA au Niger

13. Compte tenu de son avantage comparatif dans les zones agropastorales, le futur Programme de Promotion de l'Agriculture Familiale (2013-18) du FIDA propose de se concentrer dans les régions de Tahoua, Maradi, et Zinder où sera développé un programme fédérateur en appui à l'agriculture familiale, en synergie et cohérence avec les deux opérations en cours dans la zone à savoir : (i) le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi (PASADEM) ; et (ii) le Projet de Petite Irrigation PPI/*Ruwanmu* à Tahoua, Maradi, et Zinder.

14. Axé sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, le Programme unique qui sera formulé en 2014 pour soutenir la mise en œuvre du COSOP propose d'assurer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux, à travers trois objectifs spécifiques: (i) les productions des petits producteurs agro-pastoraux sont accrues durablement à travers l'intensification, la diversification et l'augmentation de la rentabilité des systèmes de production; (ii) les activités de post-production et la commercialisation des productions des petits producteurs agro-pastoraux organisés sont améliorées en facilitant les flux commerciaux des bassins de production vers les zones de consommation à des prix rémunérateurs et compétitifs; et (iii) le capital social est renforcé pour améliorer la durabilité des institutions locales et des activités productives et commerciales, à travers des actions de consolidation des institutions locales, des groupements de producteurs, et des structures de commercialisation.

15. Cette perspective offre l'opportunité de mener une réflexion approfondie sur les atouts et contraintes de la société civile rurale organisée aujourd'hui au Niger, et à la façon dont ceux-ci sont pris en compte pour assurer la durabilité des modèles de développement proposés. Cette réflexion s'appuie sur les expériences du FIDA dans la zone et les leçons qui en découlent ainsi que les expériences développées dans d'autres pays d'Afrique Sub-saharienne ou d'ailleurs. Elle vise à opérer des choix stratégiques et à développer des approches et des instruments opérationnels renforçant le rôle de la société civile organisée dont les OP, qui soient adaptés au contexte nigérien (mise en place du réseau de Chambres Régionales d'Agriculture, renforcement des fédérations dans l'approvisionnement en intrants, unions semencières, participation à la gestion des marchés, etc.) et viables à long terme.

16. Il est prévu de valoriser la tenue d'un premier Forum transrégional à Tahoua, Maradi et Zinder en février 2014, en tirant les leçons de la mise en œuvre d'une première vague de recommandations pour la mission de formulation du Programme de Promotion de l'Agriculture Familiale prévue pour juin 2014 et qui, en s'appuyant sur les leçons des projets en cours (PASADEM, PPI/*Ruwanmu*), et sur les études en cours (marchés, finance rurale, société civile rurale organisée, agronomie), devrait aussi voir s'intensifier les partenariats entre le FIDA et les OP. Les recommandations du Forum pourront ainsi directement inspirer la teneur du Programme de Promotion de l'Agriculture Familiale ainsi que les types de partenariats que le FIDA et les OP pourront nouer pour sa mise en œuvre.

C. Le contexte juridique et la tutelle institutionnelle: le Ministère de l'Agriculture par la DAC/POR²

1. La tutelle des coopératives (Article 25 du décret)

17. Elle est exercée par le Ministère de l'Agriculture. La loi délimite précisément le contenu et les contours de cette tutelle qui doit :

- assurer, en relation avec les services concernés, l'information et la formation des coopérateurs et des employés. Cette mission a pour but d'amener la coopérative au stade de l'autogestion ;
- assister les coopératives et les regroupements de coopératives en matière de gestion financière, comptable et tout autre domaine relevant de leurs activités économiques.

² Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organisations Rurales.

18. En 2007, 29 000 coopératives de base et unions ont été recensées. La DAC/POR va actualiser cette base de données en 2013 (avec un financement de la CTB) en évaluant leur fonctionnalité et leur contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

19. Les moyens de la DAC/POR restent très limités et en deçà de ce qui serait nécessaire pour qu'elle puisse accomplir ses missions. Aucun budget de fonctionnement, autre que celui mobilisé auprès des PTF, n'est attribué à cette direction. Les ressources humaines sont réduites au minimum dans chaque région (un responsable) et seuls trois départements sur 63 ont été pourvus d'un chef de service départemental.

20. La DAC/POR ne peut remplir ses fonctions de contrôle, si ce n'est auprès des faïtières présentes à Niamey. La DAC/POR est consciente du non-respect du renouvellement des instances de gouvernance dans la plupart des coopératives, des unions et des fédérations régionales. Ainsi, la plupart de ces coopératives a toujours les mêmes dirigeants élus en 2003. Seules les fédérations les plus actives parviennent à respecter et à faire respecter à leurs membres leurs obligations statutaires (riziculture, maraîchage, embouche, BC et BI³). Il existe beaucoup de structures créées lors de projets et en termes de services rendus, qui disparaissent avec le projet mais subsistent en tant que structures. Par exemple, les BC et les BI sont effectives si elles sont suivies par des animateurs liés aux projets tant en termes comptables que statutaires, mais dès lors que ce suivi s'estompe, les groupes dérivent.

21. Le défi de relier les coopératives de bases à des faïtières est énorme dans un climat de dénigrement de l'intérêt de se constituer en union ou en fédération, souvent entretenu par des structures d'appui (prestataires de services, ONG, projets). Bien que tous reconnaissent l'importance des OP, les divergences sont souvent dues à des positionnements différents : les projets et ONG bénéficient de moyens pour faire la promotion de groupes à la base, qu'ils voudraient voir changer d'échelle sans toujours intégrer les implications juridiques, tandis que les fédérations elles, luttent pour remplir un mandat souvent trop vaste au regard des moyens qu'elles peuvent mobiliser : assurer leur survie financière tout en respectant des contraintes statutaires coûteuses (audit des comptes, tenue d'AG). Les fédérations doivent aussi assumer en leur sein les luttes de pouvoir et d'influence propres à toute organisation démocratique, alors que les projets et ONG se situent sur un terrain strictement technique où l'intervenant extérieur se pose en référence reconnue par les communautés rurales. Enfin, cadres techniques des projets et des fédérations se connaissent mutuellement et professionnellement. Ils sont souvent issus des mêmes cursus de formation et leurs positionnements respectifs entrent aussi en ligne de compte dans la façon dont les institutions et organisations qui les emploient vont collaborer entre elles.

2. Rôle du service régional de la DAC/POR dans la mise en œuvre de la loi coopérative

22. Le service régional de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux est placé sous l'autorité du Directeur Régional de l'Agriculture (DRA). Il est composé d'un chef de service secondé d'un ou de plusieurs agents d'arrondissement et des communes selon les besoins et est chargé :

- d'assurer la vulgarisation des textes législatifs coopératifs⁴ et le suivi de leur application ;
- d'apporter des conseils techniques appropriés aux organismes ruraux dans le sens de leur mise en place, de leur viabilité et de leur pérennisation, en conformité avec la loi ;
- de recevoir, d'analyser les dossiers d'enregistrement et d'agrément et de rédiger après vérifications théoriques et pratiques les actes à soumettre à la signature des autorités compétentes ;
- de tenir les registres d'agrément des organismes ruraux ;

³ BC : Banque céréalière ; BI : Boutique d'Intrants.

⁴ Concernant les coopératives : ordonnance n°96-067 du 9 novembre 1996.

- d'informer et appuyer les autorités administratives sur leur rôle dans la procédure d'agrément ;
- d'assurer l'information, l'éducation coopérative et la formation des producteurs ;
- de suivre et contrôler les activités des organisations rurales ;
- de faire des propositions d'amélioration de la loi coopérative en fonction des problèmes d'application sur le terrain.

23. Beaucoup de dirigeants d'OP soulignent l'importance du rôle que doit jouer la DAC/POR dans la dissémination des textes juridiques régulant les OP et dans le rôle régalien de contrôle du respect de l'application de ces textes.

3. Le contexte juridique : l'OHADA et la loi des coopératives

24. Le texte approuvé par les ministres des pays concernés est rentré en application en mai 2013. Ce texte introduit notamment la notion de société coopérative simplifiée, qui correspond à ce que nombre de projets créent au travers de COGES ou de groupements de base.

25. Toutefois, l'autre grande implication du texte est l'obligation faite à toute coopérative de présenter des comptes audités à leur assemblée générale sous peine de perdre leur agrément. Cette disposition, si elle est appliquée, verra, selon le RECA qui a produit une note à cet effet sur son site, l'entrée dans l'illégalité de milliers de coopératives qui n'ont ni les compétences ni les moyens de satisfaire à cette exigence. Plusieurs pistes sont débattues pour étaler la mise en application du texte, voir comment faire jouer un rôle plus important aux structures faïtières pour assister leurs membres à produire ces documents.

26. La DAC/POR a produit un guide qui sera vulgarisé lors d'un processus d'ateliers régionaux qui s'étalera sur le second semestre 2013.

II. Méthodologie adoptée pour l'étude

A. Objectif du document

27. Ce document technique vise à décrire la situation des OP, principales composantes de la société civile organisée des trois régions où se concentrent les interventions du FIDA (Tahoua, Maradi, et Zinder) et à identifier les partenariats possibles dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du COSOP 2013-2018 et de ses principales opérations d'investissement.

28. Ces consultations de la société civile rurale organisée se font dans le cadre de dynamiques régionales animées par les CRA de chacune des trois régions. Trois perspectives⁵ guident ces échanges :

- **Les contributions aux politiques sectorielles** des expériences menées et des leçons tirées en identifiant les lieux, les moments et les porteurs de messages forts pour que ces contributions soient pertinentes (notamment le cadre des CNDA appuyés par le Haut-commissariat à l'Initiative 3N, sur la sécurité alimentaire, agriculture, commerce, environnement, risques climatiques, développement local et régional, genre) ;
- **les priorités d'interventions thématiques** souhaitées par les parties prenantes notamment dans le cadre des projets de développement (du FIDA ou des autres PTF) en lien avec les atouts et les contraintes des acteurs : accès aux marchés, place du genre et des jeunes, gestion durable des ressources naturelles (terres et eau), foncier, finance rurale, etc. ;
- **les modes de partenariats** dans la mise en œuvre des projets et les façons de suivre ces partenariats: contrat de services, subvention de fonctionnement, etc.

⁵ Ces perspectives seront aussi illustrées au niveau local au regard du processus de décentralisation, en observant comment la société civile rurale organisée participe à la construction des Plans de Développement Communaux (PDC).

29. En vue de la formulation du nouveau programme en juin 2014, un Forum paysan transrégional se tiendra dans l'une des trois régions en février 2014 et permettra de rassembler des délégués des trois régions⁶ portant les recommandations issues des échanges qui auront eu lieu dans leur région.

Les consultations régionales

30. Le FIDA soutient l'émergence d'un processus de consultations régionales entre OP et PTF, dont l'une des étapes est l'organisation de rencontres dénommées *Forum paysan*, dans un dispositif opérationnel de dialogue politique d'appui à la mise en œuvre du Programme. Les Chambres Régionales d'Agriculture de Tahoua, Maradi, et Zinder (CRA) joueront leur rôle d'espaces d'échanges entre acteurs organisés du développement rural. En effet, même si les réunions de consultations se feront annuellement, une participation active de la société civile à ces réunions annuelles requiert un travail régulier d'animation/information/élaboration de position, qui sera assuré par les CRA avec l'appui du RECA. Il est notable que la plupart des OP ont soutenu l'établissement des CRA et beaucoup de leurs dirigeants sont aussi les dirigeants des principales OP tant au niveau régional que national⁷. Les CRA veilleront à inviter des dirigeants non-consulaires lors de ces consultations, qui seront très inclusives et ouvertes à toute la société civile rurale organisée.

31. Les CRA ont toutefois des moyens limités pour mener à bien cette fonction d'animation, de communication et de diffusion d'information au sein des régions. La mise en place d'équipes d'animateurs professionnels⁸ va progressivement leur permettre de remplir ce mandat.

32. Des ateliers organisés en 2012 au niveau de chaque région (Maradi en octobre, Tahoua en novembre) ont permis aux chambres régionales de se repositionner comme espaces de communication et plateformes d'échange régionales. Les OP existantes⁹ ont pu faire connaître leurs activités à leurs pairs et aux autres parties prenantes du développement rural, dans un contexte où ces OP, suite à une opportunité (projet de développement, renforcement de capacités) ont pu développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire. Par leur participation à ces ateliers, les OP s'intègrent mieux aux CRA et en comprennent le rôle de catalyseurs d'opérations de développement agricole.

33. Le FIDA a pris note de la volonté du RECA de renforcer les CRA notamment en nommant des animateurs professionnels au sein des trois chambres concernées. Ce mouvement va s'amplifier dans le cadre de la mise en œuvre des projets FIDA pour lesquels les CRA, appuyées par le RECA, devront animer des réseaux locaux d'acteurs organisés, comprenant les OP (dont les membres peuvent être consulaires ou non), au cœur de pôles de développement économique centrés sur les marchés de demi-gros et leur bassins de productions (céréalière pluviale et/ou irriguée). Cette professionnalisation des CRA sur des fonctions d'animation et de communication conformément à leur mandat, doit se faire en parallèle avec un rôle accru des OP elles-mêmes dans l'octroi de services de qualité aux paysans dans trois domaines clés d'appui à la production :

- l'amélioration des itinéraires techniques et des savoir-faire par les GACAP (Groupes d'Appui-conseil Agricole Paysan) en lien avec les Champs Ecoles Paysans et autres activités de vulgarisation de pair à pair ;
- l'amélioration de l'accès aux intrants avec des semences de qualité (union des coopératives de semences) et des engrais (fédérations renforcées par le projet IARBIC/FAO) ainsi que l'amélioration de l'accès au marché par des coopératives mieux informées et impliquées sur les marchés régionaux ;

⁶ Les délégués (15 à 20 par région) seront choisis lors des rencontres régionales en respectant la diversité du monde rural (femmes, jeunes, origine géographique, etc.) selon des critères établis par les participants aux ateliers.

⁷ Cela a été observé lors des trois rencontres organisées avec les CRA de Tahoua, Maradi et Zinder au cours desquelles les dirigeants régionaux se sont aussi présentés comme membres de la CRA de leur région respective.

⁸ Le RECA place actuellement des animateurs ou des secrétaires permanents préalablement formés ou avec une expérience d'animation. Le FIDA appuie cette dynamique dans le cadre du PASADEM.

⁹ La CRA de Zinder est renouvelée début 2013, celles de Tahoua et Maradi doivent être renouvelées par élection en 2014 ce qui leur permettra d'élargir l'assise de leurs consulaires élus.

- une implication dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, notamment hydriques avec l'émergence d'Associations d'Usagers de l'Eau dont il faudra définir le mandat, les responsabilités et la représentation dans les CRA.

34. Ce processus sera aussi l'occasion pour les CRA de mettre à jour (ou de créer) les bases de données répertoriant toutes les OP et autres organisations rurales de leur région qui le souhaitent¹⁰ : niveau d'action (groupement, coopérative, union, fédération), membres, gouvernance et coordonnées des dirigeants, thématiques, type de services proposés, etc. Le RECA avait appuyé une initiative similaire dans la région de Dosso dont il faut tirer les leçons pour que ces bases de données répertorient de réelles organisations paysannes et soient surtout régulièrement tenues à jour.

B. Les partenariats opérationnels

35. Dans le cadre de cette étude, le recueil d'informations s'étend sur neuf mois (octobre 2012 – juin 2013) et associe, sous la supervision directe du Chargé de portefeuille du FIDA pour le Niger, un consultant, les équipes des projets en cours (IRDAR-RCI, PUSADER, PPI/*Ruwanmu*, PPILDA, PASADEM), les autorités nigériennes, et les Equipes Pays, au siège du FIDA à Rome et au Niger. Les autres PTF (Coopération Suisse, GIZ, DK, SNV, etc.) sont associés lors de rencontres bilatérales et sont invités à participer aux ateliers de restitution.

36. L'accompagnement du processus s'inscrit dans une démarche participative et veille à ce que toutes les parties prenantes (le RECA et les CRA, les Organisations Paysannes mais aussi les départements techniques et partenaires au développement) s'impliquent effectivement dans le processus. Un accent particulier est porté sur la capitalisation des enseignements tirés de l'expérience du FIDA et des autres PTF au Niger sur les types de collaboration avec les OP.

Tableau du calendrier de l'élaboration de l'étude OP	
Période	Activité
Septembre-novembre 2012	Missions de prise de contact avec les OP et les projets FIDA en cours et ateliers de Forums paysans régionaux (Tahoua, Maradi)
Février 2013	Rédaction du draft DT
Mars 2013	Mission Niger: cartographie géo-thématique des OP
Mai 2013	Réaction des parties prenantes DT au Niger
Juin 2013	Mission Niger, types de partenariats avec les OP de validation DT (en parallèle à supervision PASADEM)
Octobre 2013	Présentation et discussion en atelier FIDA au Niger et en Forums paysans régionaux
Novembre 2013	Reprise des recommandations des Forums régionaux (en parallèle supervision PPI/ <i>Ruwanmu</i>)
Février 2014	Tenue du Forum transrégional
Juin 2014	Mission de formulation du programme de Promotion de l'Agriculture Familiale dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder

¹⁰ Un travail de recensement des OP au niveau régional avait été initié dans certains Services Régionaux de l'Action Coopérative (SRAC/POR) entre 2000 et 2006. L'articulation entre les CRA et les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture sera renforcée afin de créer des synergies d'appui.

III. Capitalisation des leçons apprises de contribution des OP aux projets de développement

37. Ce chapitre présente les leçons tirées des contributions des OP aux projets et actions de développement conduites par des OP entre elles, des OP et des projets du FIDA et d'autres PTF au Niger. L'expérience d'un voyage d'étude en Afrique de l'est (Tanzanie) donne aussi lieu à des leçons apprises. Dans un dernier paragraphe, une série de questionnements par types d'OP introduit le chapitre suivant.

A. Leçons tirées de collaboration avec des OP

1. Les OP entre elles

38. En matière de collaboration entre cadres de concertation et OP faïtières nationales sur des sujets d'intérêt commun à tous les secteurs de l'agriculture, deux expériences positives ont eu lieu en 2010.

39. La première a concerné la **contribution des OP au Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNIA)** du Niger. Le PNIA qui découle de la Politique Agricole de la CEDAO (ECOWAP) et du Programme Directeur du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) a fait l'objet de plusieurs ateliers de concertation entre la PFPN, le RECA, CASPANI, CONACOOP, CAPAN et quatre faïtières (Mooriben, AREN, FUCOPRI, FCMN) avec le concours de leur personnel d'appui technique. Les propositions qui sont sorties de ces rencontres inclusives ont été prises en compte par le Gouvernement qui les a jugées pertinentes et représentatives des priorités des OP. Cette expérience de collaboration a été jugée par tout le mouvement paysan national comme une référence positive.

40. La seconde a concerné **l'établissement d'un Consortium des Organisations Paysannes faïtières** (COP, Mooriben, AREN, FUCOPRI, FCMN), à l'occasion d'un appel à proposition d'OXFAM NOVIB sur la sécurité alimentaire. Au sein de ce consortium, les OP ont mis en commun leurs forces, expériences et capacités en se partageant les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre. Chaque OP faïtière, selon les filières dans lesquelles elle intervient, a été responsabilisée pour mettre en œuvre des opérations de terrain et le consortium a délégué à la PFPN toutes les activités transversales de capitalisation, d'information et communication, de lobby et de plaidoyer. Mooriben a été désignée par ses pairs pour assurer la coordination administrative, technique et financière des activités de ce consortium. Cette expérience indique également que, sur des actions spécifiques et dans un cadre déterminé, les OP peuvent travailler ensemble dans le respect de leur mandat respectif en se partageant les rôles et les responsabilités. Ces partenariats concrets ont un impact sur leurs activités et leur visibilité.

2. L'approvisionnement en intrants et le projet IARBIC

41. Le Projet IARBIC résulte d'une longue implication de la FAO et du Gouvernement du Niger dans l'amélioration de l'utilisation des intrants dans l'agriculture, tant pluviale qu'irriguée. Le Projet IARBIC a développé trois types d'interventions : (i) l'approvisionnement en intrants au travers de Boutiques d'Intrants (BI) ; (ii) l'introduction de semences de variétés améliorées par le biais de Champs Ecoles Paysans (CEP) ; (iii) le warrantage de produits agricoles.

42. Les BI sont construites au profit de groupements paysans locaux qui doivent : (i) avoir ouvert un compte dans une SFD, et (ii) attester que le terrain sur lequel la BI sera construite leur a été attribué par le chef de village (sanctionné par un titre foncier). L'OP contribue à la construction de la BI tandis que le Projet fournit un fonds de roulement de 300 000 FCFA. Les BI fonctionnent avec un gérant supervisé par un comité de gestion bénévole. Les BI recensent les commandes et les transmettent aux fédérations qui peuvent effectuer des commandes groupées.

43. Afin de permettre aux fédérations partenaires d'effectuer leurs commandes groupées pour préfinancer l'achat des premiers stocks, des fonds de garantie à leur nom ont été placés pour sept

ans dans les SFD et banques partenaires pour faciliter l'octroi de crédit intrants à ces fédérations. Le dispositif repose sur une prise de risques partagée où le fonds de garantie ne couvre que 50% des activités de l'OP.

44. Le Projet IARBIC étudie avec les sept OP partenaires la possibilité de création d'un fonds de garantie centralisé. Des discussions sont en cours pour évaluer la meilleure structure juridique pouvant héberger ce fonds (confédération, GIE, société d'investissement collectif). Les fédérations partenaires restent partagées sur la forme que doit prendre cette structure, qui permettra aux OP de se poser en interlocuteur direct des opérateurs institutionnels clés de la filière intrants : la CAIMA (pour l'approvisionnement), et la BAGRI (pour le financement).

45. L'expérience du Projet IARBIC/FAO est riche d'enseignements (processus de formation/action des dirigeants à la formulation d'un microprojet bancable, évaluation de la faisabilité technique et financière, mobilisation d'autofinancement). Cette expérience est directement utilisable pour le lancement, la gestion et le fonctionnement de boutiques d'intrants grâce à une série de livrets de vulgarisation établis sur la base des leçons tirées du projet IARBIC.

3. Les interprofessions et le projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX)

46. Le PRODEX, sur financement Banque Mondiale, a sélectionné trois filières d'exportation : le niébé, l'oignon et les produits animaux (bétail viande, cuir et peau). Les activités du Projet sont mises en œuvre par des agents d'exécution (AGEX)¹¹ au travers de trois composantes techniques : le développement des filières, le financement de microprojets (en combinant accès au crédit, dons, et contributions des bénéficiaires), le maintien des capacités de petite irrigation. Durant les premières années de sa mise en œuvre, le PRODEX a réalisé un diagnostic des opérateurs par filière en collaboration avec les CRA, qui s'est traduit par l'établissement de bases de données régionales des acteurs des filières concernées. Ce diagnostic a été suivi d'un processus d'émergence d'organisation interprofessionnelle par filière au cours d'ateliers départementaux, régionaux et nationaux. Ces ateliers invitaient tous les opérateurs de manière inclusive et ont conduit, en 2012, à la création de Collèges Régionaux auxquels sont attribuées trois missions : (i) gérer la qualité des produits, (ii) organiser l'offre de produits agricoles, (iii) diversifier les productions. Le RECA et les CRA ont été très impliqués dans la formation de ces Collèges.

47. La mise en place d'observatoires pour l'oignon et le bétail viande est en cours, afin d'améliorer la compétitivité des opérateurs nigériens dans la sous-région. La réduction des tracasseries administratives est l'une des grandes avancées du PRODEX, permise par l'instauration du bon d'enlèvement qui permet à chaque opérateur concerné (exportateur, comptoir, commune, chambre de commerce, douane) d'avoir connaissance du volume et des prix de chaque chargement sur un même document sur lequel figurent aussi toutes les taxes dues.

48. Les cadres de concertation interprofessionnels cherchent encore leur rôle, notamment dans la gestion de comptoirs ou de marchés (dit d'exportation). Beaucoup d'efforts ont été déployés jusqu'à présent, pour sensibiliser les acteurs économiques à participer à l'émergence d'interprofession au niveau national. Toutefois le PRODEX indique la nécessité de décentraliser l'interprofession au niveau local, où se situent les transactions et les acteurs. Pour que ces interprofessions soient effectives, les OP présentes sur ces marchés doivent être impliquées dans des activités de commercialisation, et les autres opérateurs (commerçants, transformateurs) doivent être organisés pour que chacun puisse jouer son rôle au sein du dispositif interprofessionnel. Les rapports de force qui s'établissent peuvent alors déboucher sur des décisions équitables.

¹¹ Les trois agents d'exécution (AGEX) sont : (i) le CA17 international pour la filière Bétail Viande Cuir Peau ; (ii) le consortium SNV-IRD pour la filière oignon ; (iii) la SNV pour la filière niébé.

B. Les OP dans les formulations des projets FIDA (de 2010 à 2013)

49. Le FIDA au Niger a toujours impliqué les OP dans la mise en œuvre des projets qu'il finance. Cela s'est traduit tant au niveau des projets facilitant l'émergence de groupements et accompagnant leur maturation (PPILDA), que lors de la signature de contrats de prestations de services avec des OP (PUSADER).

50. Les périodes de formulation du COSOP et des projets (PASADEM et PPI/*Ruwanmu*) ont fourni des opportunités d'interactions régulières avec les OP, tant au niveau local que national, pour prendre en compte leurs recommandations avant de valider les documents adoptés. Le tableau suivant résume les principales interactions entre le FIDA au Niger et les OP au cours des trois dernières années.

Période	Projet et processus
Février 2010	PPILDA. Rencontre d'un dirigeant paysan d'Aguié avec le Président du FIDA à Rome, mettant en valeur l'importance de l'ancrage des savoirs paysans dans les Organisations Paysannes et de l'appui du FIDA à de tels processus.
Décembre 2010	PPILDA. Appui à l'émergence de d'OP de base : dix Boutiques d'Intrants (BI), 284 Greniers Féminins de Soudure (GFS), 47 Banques Céréalières (BC), seize Groupements d'Appui-Conseil Agricole Paysan (GACAP), dix Comités de Gestion de Régénération Naturelle Assistée (COGES RNA). COSOP. Atelier national de consultation des OP.
Janvier-juin 2011	PPILDA. Fourniture de semences au Projet par l'union semencière Al Héri. Pré-PASADEM. Consultation des OP de base du département d'Aguié.
Juillet-décembre 2011	PPILDA. Enregistrement officiel de l'union des groupements semenciers Al Héri. Pré-PASADEM. Rencontres régionales (évaluation des besoins et capacités des possibles OP partenaires à Maradi) et atelier national de présentation du rôle des OP.
Janvier –juin 2012	PPILDA. Subvention à l'union Al Héri (construction magasin de stockage). Pré-Ruwanmu. Consultation des OP régionales (Tahoua, Maradi, Zinder) et atelier national (mission de supervision PUSADER et de formulation du PPI/ <i>Ruwanmu</i>). PUSADER. Contrat avec FUCOPRI pour l'appui aux groupements de femmes étuveuses (Tillabéri). Large Grant CSA-AGRICORD. Atelier de consultation nationale (mission CSA sur l'implication des OP dans les projets FIDA financés par le large grant FIDA-Agricord). COSOP. Ateliers régionaux (Tahoua, Maradi, Zinder) de validation du draft et atelier national final (avec des sessions OP). PPILDA. Etude sur la situation des OP dans huit communes de la région de Maradi.
Juillet-décembre 2012	DT OP. Lancement de l'étude thématique OP. PASADEM. Participation du RECA (CRA Maradi) au voyage d'étude sur les marchés de demi-gros en Tanzanie. PASADEM. Atelier de présentation du Projet aux OP par la CRA-Maradi. Pré-Ruwanmu. Participation des CRA (Tahoua et Maradi) à la mission de supervision du PUSADER et à l'atelier de validation des leçons apprises pour le PPI/ <i>Ruwanmu</i> . PUSADER. Contrat de fourniture de semences par les unions semencières. PASADEM. Ateliers d'identification des spécificités des cinq pôles de développement économique (PDE) avec les OP locales (animés par la CRA-Maradi). Pré-Ruwanmu. Atelier de présentation du Projet aux OP par la CRA Tahoua et rencontre des OP à Zinder. PASADEM. Atelier de lancement technique avec la participation des OP régionales, la CRA Maradi, le RECA.
Janvier-juin 2013	PASADEM. Signature de convention de partenariat du contrat de prestation de services avec le RECA et la CRA Maradi. DT OP. Missions de l'étude OP.

1. Leçons apprises : Contribution des OP au COSOP FIDA 2013-2018

51. Le FIDA intervient au Niger depuis trois décennies dans les zones rurales où la concentration en familles rurales pauvres est la plus importante, au travers d'opérations basées sur des approches communautaires et/ou en appui aux collectivités territoriales. Au cours des ateliers régionaux de concertation organisés dans le cadre de la formulation du COSOP 2013-2018, les représentants des OP ont émis les observations suivantes :

- les OP veulent être respectées et traitées en partenaires stratégiques et non en bénéficiaires ;
- les OP, y compris les réseaux MMD¹², affirment le rôle crucial de la CRA comme espace d'échange d'information, de reconnaissance de savoir-faire, et la nécessité de la renforcer en ce sens par un appui permanent et spécifique du RECA ;
- les OP veulent participer à l'extension des activités découlant du COSOP en mettant à profit leurs compétences : appui-conseil, création de BI, dispositif d'atténuation des crises ;
- les possibilités d'appui-conseil par des Groupement de Suivi Conseil (GSC) locaux sont répertoriées par la CRA pour intervenir là où les OP locales n'existent pas ou là où elles ont de gros besoins de renforcement de capacités ;
- les OP locales doivent pouvoir débattre de l'opportunité d'intégrer les faitières régionales, ou/et leur dirigeants de se présenter pour incorporer la CRA lors des élections consulaires.

52. Ces recommandations, reprises dans le COSOP 2013-2018, laissent entrevoir toute une série de possibilités de partenariats entre les OP et les projets cofinancés par le FIDA que le présent document vise à mieux circonscrire. Ces consultations ont aussi permis de lancer le processus d'interactions entre les OP régionales et les projets en cours.

2. Valorisation des leçons apprises du PPILDA sur la contribution des OP

53. Du Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement d'Aguié (PPILDA) qui s'est achevé le 30 juin 2013 au bout de huit ans de mise en œuvre, des leçons essentielles ont été valorisées lors de la formulation du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la Région de Maradi (PASADEM), qui représente, pour certaines activités, un passage à l'échelle sur la région de Maradi.

54. L'implication des paysans, dont les plus vulnérables, passe par le renforcement de leurs capacités organisationnelles, permettant ainsi de passer de l'individuel au collectif. Dans beaucoup de communautés rurales, les aléas des coopératives souvent liés à des bouleversements politiques nationaux, a laissé le champ ouvert et les projets, comme le PPILDA, ont encouragé la formation de groupements moins formels dans lesquels les producteurs s'engagent avec confiance et avec l'appui du Projet.

55. Toutefois, même si les Organisations Paysannes ou instances rurales ont des activités locales, elles doivent être connectées au contexte institutionnel (communal et régional) dans lequel elles baignent afin de leur permettre de perdurer après la clôture du projet qui les appuyait :

- les COGES avec les communes ;
- les OP de base ayant des activités marchandes (BI, BC, production semencière) avec les fédérations régionales et les opérateurs de marchés des céréales;
- les groupes d'appui conseil technico-économique avec les CRA (qui coordonnent les sources de savoirs et d'expériences techniques dans la région) ;
- les groupements de femmes gérant les Greniers Féminins de Soudure avec le réseau MMD.

¹² MMD : Groupements des femmes Mata Masu Dubara. MMD est une expérience de microcrédit inspirée de la tontine traditionnelle et qui s'adresse exclusivement aux femmes. Initié par l'ONG Care-Niger, le principe consiste à créer et encadrer dans les villages de petites caisses d'épargne et de crédit autogérées. Le système est aujourd'hui étendu à toutes les régions du Niger et prend une part importante dans la mobilisation de l'épargne.

56. Les OP doivent justifier leur existence par rapport à elles-mêmes et les unes par rapport aux autres dans les espaces qui leur sont dédiés (CRA, plateformes, fédérations, etc.) et non comme des « produits » de projets.

57. Le PASADEM s'inscrit dans cette approche qui implique dès le départ les différents acteurs afin qu'ils jouent leurs rôles respectifs les uns par rapport aux autres. La société civile rurale organisée a participé à la préparation de l'atelier de lancement technique du Projet. Des ateliers locaux ont été organisés et animés par la CRA-Maradi sur chacun des sites d'intervention pour que les parties prenantes identifient elles-mêmes les caractéristiques et spécificités de leur Pôle de Développement Economique (PDE) et désignent une délégation portant les recommandations à l'atelier régional de lancement technique du PASADEM. L'atelier régional a rassemblé toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PASADEM, y compris les délégations des OP des cinq sites ainsi que les fédérations régionales.

58. La CRA Maradi a joué un rôle très apprécié de préparation d'ateliers régionaux dans les pôles de développement économique identifiés dans le PASADEM. Une convention de services trisannuelle avec le RECA et la CRA Maradi a été signée début 2013 sur la base de termes de référence établissant le rôle de la CRA dans la mise en œuvre du PASADEM.

59. Des négociations doivent être initiées avec les fédérations régionales pour évaluer comment elles peuvent développer et approvisionner les Banques d'Intrants (BI) autour des pôles de développement économique en s'appuyant sur leur expérience et leçons du Projet IARBIC.

3. Valorisation des leçons apprises du PUSADER sur la contribution des OP

60. Le Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural (PUSADER) (2011-2014) est la réponse du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) à l'appel lancé par les autorités nigériennes pour faire face au déficit de la campagne agro-pastorale 2009-2010. Le PUSADER a pour objectif d'accroître la disponibilité alimentaire pour les agriculteurs et les éleveurs des zones les plus vulnérables, disposant de potentiels productifs, des régions de Maradi (quinze communes) et de Tahoua (seize communes).

61. C'est de la sous-composante « développement de petite irrigation » du PUSADER que les acquis ont été valorisés et les leçons tirées pour formuler le PPI/*Ruwanmu*. Dans les sites visités des deux régions de Maradi et Tahoua, les rencontres avec les petits irrigants ont confirmé la pertinence du PPI/*Ruwanmu* pour consolider les acquis de cette phase mise en œuvre dans un cadre d'urgence et qui nécessite un accompagnement dans une vision de développement économique à plus long terme.

62. La logique d'intervention du PPI/*Ruwanmu* s'enracine dans l'appui au développement de bassins de développement économique centrés sur la petite irrigation, autour des trois perspectives qui en conditionnent la durabilité et la rentabilité. Les OP vont dans les trois cas et sous des formes différentes être appelées à jouer des rôles qui ont fait défaut dans la phase précédente (PUSADER) :

- des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) pour la gestion et la conservation concertée de la ressource hydrique entre usagers de l'eau d'un même site ;
- des Champs Ecoles Paysans Maraîchers (CEPM), pour l'utilisation raisonnée des investissements, combinée à des savoirs techniques appropriés pour augmenter la productivité et favoriser la diversification de productions de qualité ;
- des coopératives/fédérations/interprofessions pour l'accès aux marchés à des prix rémunérateurs tant par des filières courtes (périurbain) que longues (exportation).

63. Un premier atelier de présentation a été organisé par la CRA Tahoua dans le cadre d'un partenariat avec le PUSADER, auquel des représentants des OP des principales zones de production de cultures irriguées ont été conviés.

C. Leçons tirées d'expériences en Afrique de l'Est : le réseau paysan tanzanien dans le développement des marchés ruraux de gros

64. En 2012, le PASADEM a organisé un voyage d'étude de deux semaines en Tanzanie pendant lequel une délégation nigérienne¹³ a été reçue par le réseau national des organisations paysannes de Tanzanie (MVIWATA) pour comprendre :

- la place d'un marché agricole de demi-gros au cœur d'un pôle économique de développement ;
- le processus d'appui à un marché rural de demi-gros (génie civil, ingénierie sociale) ;
- le rôle et les intérêts des différentes parties prenantes dans la gestion d'un marché;
- le rôle du mouvement paysan dans le développement d'un SIM.

65. Trois leçons tirées de ce voyage d'études ont été partagées avec les différentes parties prenantes nigériennes notamment lors des ateliers locaux :

- (i) **Dynamiser l'économie locale en développant le marché rural de demi-gros de produits agricoles** situé au cœur d'un pôle de développement économique agricole et dont la principale fonction est de concentrer les quantités afin de faciliter les flux commerciaux des principales productions agricoles de la zone (gros et demi gros) vers les zones urbaines de consommation en préservant des prix rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs. Les services du marché comprennent tout ce qui facilite les transactions commerciales : des informations sur les prix, des espaces de négociations accessibles, la mise en relation des acheteurs et des vendeurs, la sécurité des biens, la propreté des lieux, l'amélioration de la qualité (tri, séchage), l'utilisation de mesures des quantités échangées, le paiement centralisé des taxes, le déchargement, reconditionnement et chargement des marchandises, la présence d'entreprises connexes au marché: boutiques, intrants, matériel agricole, réparateurs en tout genre, téléphonie mobile, restauration, hébergement, appui conseil aux entreprises, les centres sociaux (VIH/SIDA), les IMF.
- (ii) **Assurer l'implication de la société civile rurale organisée.** La société civile rurale organisée se réfère à tous les dispositifs de représentation des intérêts des différents acteurs de la population rurale qui se sont regroupés autour de causes spécifiques qui fondent leur légitimité. Elle peut constituer l'interlocuteur d'autorités locales. Un dialogue permanent, sur des sujets comme le marché, entre autorités locales élues (représentation) et société civile rurale organisée (participation) forment la base de dynamiques pérennes de développement local équitable. En Tanzanie, des opérateurs économiques du marché se retrouvent au sein d'un réseau local au sein duquel leurs échanges visent (i) à améliorer la qualité des services des opérateurs, (ii) à développer des initiatives en synergie, (iii) à dialoguer avec des tiers (autorités, marchés, OP nationale, projet).
- (iii) **Développer un partenariat public privé (PPP) local.** Le partenariat public privé se réfère à tous les dispositifs à court, moyen et long terme passés entre une institution publique (l'autorité locale) et des institutions d'intérêts privés (les opérateurs économiques du marché) en vue de la gestion la plus efficiente possible d'infrastructures et de services se traduisant par des contrats de droit commercial. Le Partenariat Public Privé en Tanzanie s'est concrétisé de deux façons:
 - La voie institutionnelle. Création d'une société juridiquement autonome de gestion du marché composée des autorités locales et du mouvement paysan avec son propre conseil d'administration, lui-même composé de délégués choisis par les deux sociétaires pour leur qualité de contribution et de compréhension du marché : élu, fonctionnaire,

¹³ La délégation nigérienne était conduite par le Directeur du PASADEM, accompagné par le Maire de la commune Tchadoua (Maradi), le Secrétaire général de la CRA Maradi, l'ingénieur chargé des infrastructures au PASADEM, l'agronome chargé du renforcement des capacités des acteurs organisés au PASADEM, le Coordinateur de l'ONG AcSSA /Afrique Verte et une consultante FIDA en charge de l'étude des marchés.

représentants des opérateurs (vendeurs, acheteurs, transformateurs, porteurs) et employant son personnel dirigé par un directeur du marché ;

- La voie contractuelle. Reconnaissance par contrat (annuel, trisannuel) de la société du marché comme délégataire de la gestion du marché en contrepartie de collecte des taxes selon un pourcentage des transactions commerciales ou un forfait mensuel.

D. Questionnements soulevés pour une société civile rurale organisée

66. Pour chaque grande catégorie d'acteurs impliquée dans le renforcement de la société civile rurale organisée -OP faîtières, plateformes, établissement consulaire, autorités de tutelle-, les leçons tirées ont permis de dresser une série de questionnements afin de poursuivre le processus de capitalisation. Ces questionnements guident les prochaines étapes d'établissement d'une cartographie (chapitre 4), d'identification des axes stratégiques (chapitre 5) et de prospection des formes de partenariats et des activités prioritaires à développer (chapitre 6). Ces questionnements intéressent autant les OP qui veulent avoir un plus grand impact sur la société civile rurale nigérienne, que le FIDA et le Gouvernement du Niger pour atteindre les objectifs de développement du COSOP 2013-2018.

1. Questionnements aux fédérations (AREN, FCMN, FUCOPRI, MOORIBEN, Fédérations régionales : FUMA, SA'A, FUBI, FUCAP)

- Comment fournir des services de qualité aux coopératives et groupements de base de manière financièrement viable ?
- Comment gérer la croissance vers des activités économiques permettant des économies d'échelle ?
- Comment s'ouvrir à de nouveaux membres (coopératives plus inclusives vis à vis des jeunes, des femmes, des paysans vulnérables) ?
- Quel rôle jouer au sein des plateformes et des CRA et quels services en attendre ?

2. Questionnements aux cadres de concertation nationaux (CAPAN, CASPANI, CONACOP, PFPN)

- Comment relayer les discussions nationales et subrégionales au niveau des régions et faciliter les échanges entre les OP membres des différentes régions ?
- Comment intégrer les savoir-faire et leçons tirées des activités des OP membres dans les plaidoyers pour influencer les politiques ?
- Quelles alliances passer avec quels partenaires pour faire avancer les causes des OP à tous les niveaux décisionnels (de la commune à la sous-région) ?
- Comment faire connaître au grand public (et aux médias) les prises de positions du mouvement paysan, tout en respectant sa diversité ?

3. Défis et questionnements au RECA/CRA

- Comment appuyer les CRA pour qu'elles puissent remplir leur mandat au niveau régional et dans les pôles de développement économiques locaux ?
- Comment améliorer la représentativité des CRA en augmentant l'adhésion des différentes OP au niveau régional ?
- Comment assurer le financement du RECA et des CRA autrement que par les financements extérieurs ?
- Quels types de liens établir avec les autres acteurs du développement rural pour rendre disponibles les savoirs acquis ?

4. Défis et questionnements à l'organe de tutelle : MAG/DAC/POR

- Comment appuyer les OP agréées pour qu'elles soient en mesure de respecter et de faire évoluer leurs statuts pour servir efficacement les attentes de leurs membres ?
- Comment assurer effectivement les fonctions de contrôle pour que les OP agréées respectent leurs statuts (tenue d'Assemblées Générales, présentation de comptes audités, élection des dirigeants) ?
- Comment articuler les rôles et fonctions de la DAC/POR et des instances déconcentrées au niveau régional ?

IV. Etat des lieux et revue non exhaustive des OP du Niger (cartographie)

67. Ce chapitre fait l'état des lieux des OP au Niger, auquel on ajoutera les Chambres d'Agriculture, dans un premier temps au niveau national, puis dans les trois régions d'intervention du FIDA. Chaque organisation est décrite rapidement (origine, mandat, activités, partenaires) puis un tableau résume l'analyse de ses points forts et de ses défis actuels tels qu'ils ont été identifiés avec chacune de ces organisations lors de rencontres avec leurs dirigeants. Cette liste permet d'établir une cartographie géo-thématique sur laquelle figurent toutes les OP rencontrées. Cette cartographie, présentée en fin de chapitre, montre comment les OP se situent les unes par rapport aux autres en fonction de leur niveau d'intervention géographique et de leur thématique d'intervention.

A. Le niveau national : visibilité et activisme institutionnel

68. Au niveau national, la représentation du monde agricole organisé est abordée à partir de quatre formes d'organisation qui coexistent :

- (i) Les Organisations Paysannes faïtières nationales : ANFO, AREN, FCMN-Niya, FUCOPRI et Mooriben ;
- (ii) les cadres de concertation nationaux : PFPN, CAPAN, CASPANI et CONACOP ;
- (iii) un établissement consulaire le Réseau des Chambres d'Agriculture : RECA ;
- (iv) des consortiums plus informels liés à des thèmes spécifiques : COP (entreprenariat agricole), G9 (politiques agricoles), Cultivons la Terre (sécurité alimentaire).

1. Les Organisations Paysannes faïtières nationales

69. Les fédérations d'unions de coopératives, appelées faïtières, ont leur siège à Niamey, la capitale du pays. Certaines sont plus liées à un mouvement endogène soutenu historiquement par différents partenaires financiers (ONG internationales), d'autres sont plus liées à de grands projets d'aménagement. En termes d'activités, certaines se sont spécialisées sur une filière particulière (riz, oignon), d'autres sont plus généralistes (cultures maraîchères, cultures pluviales, élevage). Dans tous les cas, ces fédérations résultent d'un mouvement ascendant de regroupement des producteurs au sein d'unités de base, puis d'unions pour former des fédérations. Les appuis techniques, organisationnels et financiers dont ont bénéficié ces fédérations en ont fait des acteurs connus, reconnus et légitimes. La localisation de leurs activités, dans les régions proches de Niamey (Niamey, Dosso, Tillabéri), leur donne une visibilité et une proximité des cercles de pouvoir et de décision dans lesquels elles peuvent et savent intervenir. Elles rendent des services concrets à leurs membres, unions, groupements et/ou producteurs individuels, et leur légitimité est réelle. Certaines ont une volonté d'élargir leur assise vers les autres régions du Niger, d'autres ont déjà une présence plus ou moins active dans les huit régions.

70. Toutes les fédérations sont impliquées dans la recherche de partenariats avec les institutions financières (banques commerciales, SFD) pour assurer de manière durable, le financement de leurs activités dans le secteur marchand de l'agriculture et jouer un rôle pivot dans les filières agricoles.

1.1. Association Nationale des coopératives des professionnels de la Filière Oignon (ANFO)

71. **Description.** L'Association Nationale des coopératives des professionnels de la Filière Oignon (ANFO) a été créée en 2004. Elle regroupe quinze fédérations, 300 unions et 2 500 coopératives et groupements soit un total de 56 000 membres dont 36 000 femmes. Elle est représentée dans chacune des huit régions par un bureau régional. L'ANFO est impliquée dans tous les maillons de la filière : production, transformation/conservation et commercialisation. En 2010, la production des membres de l'ANFO a atteint 250 000 tonnes ce qui représentait la moitié de la production nationale.

72. **Gouvernance & mandat.** La gouvernance de l'ANFO repose sur une AG (constituée de cinq délégués par région) qui élit : (i) le Bureau exécutif national (32 membres, quatre par région), et (ii) le comité directeur (cinq membres). Un secrétaire permanent salarié est assisté de huit secrétaires régionaux et d'un assistant administratif.

73. **Partenariats et Activités.** L'ANFO facilite les partenariats entre ses membres et la BAGRI auprès de laquelle une possibilité d'ouverture de crédit de 600 millions de FCFA a été négociée. L'ANFO assiste ses membres à soumettre des dossiers et assure le suivi des prêts accordés. L'ANFO a aussi passé un contrat de partenariat avec la CAIMA pour faciliter l'accès aux engrais à ses membres (en 2012 : 200 tonnes pour Maradi, 300 tonnes pour Tahoua et 40 tonnes pour Tillabéri). Les régions d'Agadez, Maradi et Tahoua sont impliquées dans la commercialisation ; celles de Diffa, Tillabéri, et Zinder dans la production ; la transformation concerne surtout les régions de Niamey et Tillabéri.

74. L'ANFO a renforcé ses capacités au travers d'un partenariat avec la SNV tant en termes de structuration organisationnelle que technique (itinéraires techniques avec ICRISAT et commercialisation) dans les régions de Dosso et Tillabéri. L'ANFO, par ses instances régionales, a intégré le processus d'émergence d'une organisation interprofessionnelle « oignon » soutenue par le PRODEX (financement IDA) et a récemment rejoint le dispositif de facilitation nationale. L'ANFO est membre du RECA qu'elle reconnaît comme l'espace adéquat de rencontres entre organisations professionnelles. L'ANFO est aussi membre de l'observatoire régional « oignon » en Afrique de l'ouest et du centre, ce qui lui permet d'être bien informée des possibilités de marché dans la région pour faire face à la concurrence internationale (Pays-Bas, Burkina, Chine).

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau présent dans les régions de production d'oignons avec des membres professionnels et expérimentés. • La valorisation des processus de transformation traditionnelle (« gabou ») recyclant les feuilles et bulbes abîmés en arôme traditionnels. • Des leçons tirées de la crise de 2012, avec une amélioration de la qualité des oignons produits pour l'exportation (meilleure conservation) et la diffusion de semences de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rester à l'écart du processus d'interprofessionnalisation pour y faire reconnaître la contribution de l'ANFO (comptoir d'oignon, macaron puis bons d'enlèvement, etc.). • Mieux travailler avec les SFD localement pour profiter d'opérations de warrantage sur une partie de la production. • Sensibiliser des parties prenantes pour améliorer le conditionnement : réduction de la taille des sacs (« Tchalé »), calibrage, mise en filet.

1.2. L'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)

75. **Origine.** L'AREN a été créée en 1990 pour faire face aux défis de gestion de ressources naturelles que rencontraient les éleveurs dans un contexte de désengagement de l'Etat. L'AREN est une structure qui couvre l'ensemble du pays et qui est très présente sur le terrain avec 2 010 groupements de base totalisant 85 000 membres, avec 40% de femmes (dont le nombre est en augmentation). Les groupements disposent dans la plupart des cas de caisses, qui soutiennent les activités associatives. La création de Coordinations (Communales, Départementales, Régionales) se fait à la demande des groupements.

76. **Mandat et activités.** L'AREN a pour mission la défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs d'un point de vue technique (techniques d'élevage, santé animale, utilisation des espaces pastoraux), et économique (valorisation des produits d'élevage, revenus et conditions de vie des éleveurs) en faisant la promotion de la collaboration avec la recherche et les STD. La mise en place d'un système d'appui-conseil accompagne chaque niveau de structuration : (i) animateurs endogènes dans les groupements ; (ii) animateurs techniques dans les coordinations départementales ; (iii) superviseurs régionaux dans les coordinations régionales et (iv) équipe technique nationale déconcentrée à Maradi et Diffa. Ce dispositif d'encadrement confère à l'AREN une forte capacité d'intervention.

77. **Partenariats.** L'AREN est membre de la Plateforme Paysanne du Niger, de CASPANI, de CAPAN et du RECA, et entretient des relations avec les associations d'éleveurs des pays voisins RBM (Réseau de promotion des organisations d'éleveurs pasteurs pour l'Afrique au Nigeria, au Burkina, au Bénin, au Mali, au Niger, au Sénégal, et en Mauritanie). L'AREN collabore avec un grand nombre de partenaires, gouvernementaux et non-gouvernementaux : Oxfam-Novib, Oxfam-GB, Union Européenne, SNV, CARE, IRAM, AVS (Vétérinaires Sans Frontières), CISVE, Agriterra, Coopération Suisse. L'AREN participe à de nombreux cadres de concertation dont l'interprofession (PRODEX).

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Association démocratiquement organisée de la base au sommet avec un respect des obligations statutaires (AG, rapport d'activités et financiers audités). • Association porteuse d'une réelle vision d'une société civile pastorale organisée. • Grande diversité de partenaires techniques et financiers intervenant au niveau national ou local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire face à la marginalisation du pastoralisme par rapport à l'agro-élevage sédentaire, en prenant en compte les enjeux fonciers sur la disponibilité des ressources fourragères. • Eviter la dispersion avec des interventions multi sectorielles (éducation, santé, sécurité) qui peuvent mobiliser trop de ressources (humaines et financières) au détriment du cœur du mandat de l'association. • Gérer un processus délicat de développement institutionnel résultant du grand nombre de groupements membres (AG tous les cinq ans seulement, du fait du coût de l'événement).

1.3. La Fédération des Unions des Coopératives de Producteurs de Riz (FUCOPRI)

78. **Description.** La FUCOPRI a été créée en 2001. C'est une fédération qui regroupe onze unions constituées de 37 coopératives et huit groupements de femmes étuveuses, totalisant plus de 26 000 chefs d'exploitation et plus de 8 500 ha de rizières aménagées. Toutes ces coopératives sont situées dans la vallée du fleuve Niger, dans les régions de Tillabéry, de Dosso, et la Communauté Urbaine de Niamey.

79. **Mandat et gouvernance.** La FUCOPRI a pour mission : (i) de faciliter l'accès à des intrants de qualité à ses coopératives membres et de garantir l'écoulement de la production de riz ; (ii) de représenter et défendre les intérêts de ses membres dans les politiques agricoles nationales et régionales ; et (iii) de renforcer les capacités de ses membres. La gouvernance de la fédération s'appuie sur une assemblée générale des unions membres, d'un conseil d'administration contenant des délégués de chaque union, et d'un bureau exécutif élu au sein du CA. Un commissariat aux comptes assure un audit interne permanent. Un directeur salarié est nommé par le CA pour conduire les activités de la fédération.

80. **Activités.** La FUCOPRI estime la production de ses membres à 75 000 tonnes de riz dont 30% est autoconsommé (25 000 tonnes). La FUCOPRI commercialise, par un contrat négocié avec l'OPVN, 12 000 tonnes qui rentrent dans la réserve alimentaire nationale.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion financière des coopératives pour qu'elles puissent toutes produire des états financiers audités grâce à une structure professionnelle de conseil en gestion. • Institutionnalisation du contrat négocié avec l'OPVN pour ne pas dépendre d'aléas politiques. • Diversification par l'installation de mini-rizeries produisant de la valeur ajoutée au niveau local et l'amélioration de la riziculture hors périmètres avec des petits aménagements hydrauliques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre une gouvernance financière et politique de qualité pour les unions et les coopératives : analphabétisme au sein des élus ralentissant la professionnalisation de leur structure. • Faire respecter les statuts par les unions et coopératives membres en termes de gouvernance : AG, rapport d'activité, élections, etc. • Faire respecter les itinéraires techniques par les producteurs et les critères-qualité des semences, notamment de riz : trop de variétés mélangées, non-respect du calendrier cultural, problématiques liées à la gestion de l'eau d'irrigation et au respect des tours d'eau.

1.4. La Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN-Mooriben)

81. **Origine.** La FUGPN-Mooriben compte parmi les toutes premières organisations paysannes constituées en dehors du système coopératif contrôlé par l'Etat et des structures de la Société de Développement qui avaient marqué l'organisation économique et sociale du Niger pendant les années 1970-80. Le nom « *Mooriben* », « la misère est finie » en Djerma-Sonraï, est un slogan choisi par les fondateurs de la Fédération pour exprimer leur volonté de lutte contre la pauvreté. Mooriben compte 30 unions, 1 541 groupements implantés dans 732 villages totalisant 58 626 membres dont 63% de femmes. Mooriben intervient sur les régions de Tillabéri et Dosso et de la CUN.

82. **Mandat et activités.** Mooriben vise l'autopromotion paysanne, la promotion du monde rural, l'entreprise et l'organisation pour ses membres d'activités économiques, sociales, éducatives et culturelles. Mooriben met en œuvre le plan stratégique pluriannuel 2010/2013 dont les axes stratégiques sont (i) l'amélioration et accroissement des services économiques aux membres ; (ii) l'amélioration de la défense et de la promotion des droits et des intérêts des membres et de la profession agricole ; (iii) le renforcement organisationnel du réseau. Les activités de Mooriben se déclinent en fonction du niveau géographique de ses différentes composantes :

- (i) **Au niveau des groupements.** Information et la sensibilisation des membres ; mobilisation de l'épargne et gestion du crédit ; alphabétisation ; warrantage ; organisation de l'approvisionnement en intrants agricoles ; exploitation de champs collectifs ; mise en place et gestion de banques céréalières villageoises.
- (ii) **Au niveau des Unions.** Promotion et accompagnement des groupements, échanges inter-groupements, ateliers et séminaires de formation, Boutiques d'Intrants, Champs Ecoles Paysans de démonstrations d'application d'intrants (engrais et produits zootechniques et vétérinaires), concertation sur la gestion des ressources naturelles (cas du Fakara), mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit, mise en place et gestion de banques céréalières centrales, appui au warrantage, recherche de financements au niveau local.
- (iii) **Au niveau de la Fédération.** Renforcement et accompagnement des initiatives des unions et de leurs groupements par la formation, élaboration et Suivi-Evaluation des microprojets, recherche de financement, coordination des activités d'alerte précoce communautaire ; développement du partenariat et promotion de la Fédération (échanges et concertation, lobbying et plaidoyer, réseautage et alliance avec d'autres structures), réalisation d'études et de prestations de services sur les thèmes où elle a acquis des compétences.

83. **Gouvernance.** La gouvernance de Mooriben repose sur : (i) une Assemblée Générale composée de trois délégués de chaque union qui se réunit deux fois par an ; (ii) un Conseil

d'Administration composé de seize membres élus pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois et qui se réunit une fois par trimestre ; (iii) trois commissaires aux comptes ; et (iv) un Secrétariat Exécutif, animé par une équipe de dix-neuf salariés.

84. **Partenariats.** Mooriben est membre de la Plateforme Paysanne du Niger et du RECA, du consortium de la société civile pour le droit à l'alimentation et du COP¹⁴. Mooriben collabore avec un grand nombre de partenaires, gouvernementaux, non-gouvernementaux et internationaux : Ministère de l'Agriculture (DRA, DAC/POR), ICRISAT, INRAN, SNV, Agriterra, SOS Faim, Oxfam, Coopération Suisse FAO, Noue, PAM.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • La réorganisation de Mooriben en fédérations régionales (la fédération Dosso est agréée, la fédération Tillabéri est en cours) plus proches des dynamiques régionales et des conseils régionaux. Ces deux fédérations créeront une confédération Mooriben. • Le financement de l'agriculture à travers un partenariat entre Mooriben et les institutions financières : un accord a été signé avec la BAGRI et certaines unions ont déjà bénéficié d'accès à des financements (ce qui permettra des accès directs au financement pour les membres). • La construction d'un nouveau siège situé au quartier Mariama qui devrait être inauguré avant la fin de l'année et qui facilitera le fonctionnement de Mooriben, et améliorera sa visibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir un plaidoyer pour que les OP soient mieux intégrées dans la mise en œuvre de l'initiative 3N. • Promouvoir des filières agricoles porteuses à travers une spécialisation des unions (sésame, oignon, arachide, niébé, semences de mil, pisciculture, canne à sucre), en partenariat avec Oxfam-Novib. • Intégrer les effets du changement climatique au travers des activités d'agroforesterie : associations arbres fruitiers et agriculture, RNA, etc. (partenariat Agriprofocus).

1.5. Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger – FCMN Niya

85. **Description.** La FCMN est une organisation paysanne faïtière créée en 1996 à l'initiative de onze coopératives des régions de Niamey, Tillabéry, Dosso et Tahoua. Elle compte aujourd'hui sur les huit régions : 141 coopératives et unions de coopératives totalisant un effectif de 30 000 membres dont 33% sont des femmes.

86. **Mandat et activités.** La FCMN travaille essentiellement à l'amélioration du maraîchage à travers cinq axes stratégiques : l'approvisionnement en intrants, la production, la commercialisation, l'accès au crédit, la structuration/organisation des producteurs et productrices maraîchers. La FCMN dispose de son propre siège situé à Niamey et inauguré en 2012, qui abrite son équipe technique nationale. La FCMN est membre de tous les cadres de concertation nationaux (PFPN, CASPANI) et du RECA. Elle a aussi rejoint les cadres informels : COP, G9, Cultivons la terre, etc.

87. **Partenariats.** La FCMN met en œuvre son plan stratégique 2010-2013 avec l'appui de nombreux PTF : AGRITERRA, La Coopération Suisse, OXFAM Novib, OXFAM Quebec, CRS Niger, De Groot & Slot, ZLTO, FAO ainsi qu'avec le Gouvernement du Niger. Un forum des partenaires leur a permis de mieux articuler leurs interventions et de réaffirmer leur partenariat avec la FCMN. Le budget effectif 2012 de la FCMN s'est élevé à 450 millions de FCFA soit 65% du budget prévisionnel.

88. **Gouvernance.** La FCMN tient régulièrement ses assemblées générales et celle de 2012 a permis le renouvellement de son Conseil d'Administration (CA). Le dispositif d'encadrement de

¹⁴ En 2011-12, un consortium des faïtières s'est mis en place pour la promotion de l'entreprenariat agricole sur un financement d'Oxfam. Dans ce consortium, Mooriben est en charge des expériences de prévention et gestion des conflits en milieu rural notamment entre éleveurs et agriculteurs. Pour compléter les COFO, huit cadres de concertation communaux ont été mis en place afin que les parties prenantes locales puissent se concerter et régler leurs différends entre eux.

proximité de la FCMN est composé de sept techniciens régionaux, de huit agents de vulgarisation et de 39 animateurs endogènes.

89. **Problématiques rencontrées et solutions proposées.** La FCMN a mené un diagnostic de ses coopératives membres qui présentent une grande variété. Beaucoup n'ont pas atteint un niveau d'autonomie satisfaisant. 50% des coopératives arrivent à respecter leurs obligations statutaires (assemblées générales annuelles, élections régulières, rapport financier) et se sont engagées à devenir plus financièrement autonomes.

90. La FCMN elle-même, a jusqu'à présent beaucoup orienté ses activités vers l'appui-conseil, les techniques en petit maraîchage ou en développement organisationnel de ses membres, mais ces activités ne lui permettent d'autofinancer que 10% de son budget. Afin de sortir d'une dépendance des bailleurs de fonds, la FCMN a adopté une nouvelle stratégie visant à encourager les coopératives membres à rendre des services marchands (productions semencières, fournitures d'intrants, commercialisation, transformation). Ainsi, les coopératives financièrement saines pourraient alors aborder les institutions financières et avoir accès au crédit nécessaire pour financer le maraîchage. Un GIE « Maison des Semences » vient d'être créé par la FCMN afin d'appuyer les coopératives à fournir des services marchands de manière financièrement viables à leurs membres.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Un référentiel technique en maraîchage (production de semences, vulgarisation, etc.). • Un réseau national en expansion dans toutes les régions et un siège à Niamey (visibilité et facilité de travail). • Une implication historique reconnue au sein du mouvement paysan au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les capacités des coopératives membres en termes de services rendus et d'obligations statutaires. • Gérer le GIE « Maison des Semences » et l'appui à la commercialisation pour faire basculer la fédération dans l'appui aux services marchands (économiquement viables) et la mise en relation des coopératives avec les institutions financières (accès au crédit). • Pérenniser des dispositifs d'appui-conseil technique actuellement dépendants de financements extérieurs.

2. Les cadres de concertation nationaux

91. Souvent initiés avec une vision d'articulation des positions de différentes Organisations Paysannes existant, les cadres de concertation sont eux-mêmes devenus des Organisations Paysannes avec quelquefois des activités qui recoupent celles de leurs membres les plus influents.

2.1. Le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN)

92. **Description.** Le CAPAN a été créée en 2000 par huit associations pastorales pour mettre fin à la dispersion des efforts des associations d'éleveurs et à l'isolement des unes par rapport aux autres. Reconnu officiellement en 2003, il compte désormais 54 organisations membres. CAPAN est présent dans les huit régions avec des dynamiques variables (très actif à Maradi et Zinder, et moins à Dosso).

93. **Mandat et activités.** Ce cadre de concertation de la « société civile pastorale » vise à coordonner et harmoniser les politiques sectorielles relatives aux champs de leurs interventions. Les associations membres sont très impliquées dans la gestion des ressources pastorales, ce qui se traduit par la mise en place de cadres de concertations locaux. Ces cadres ont le mandat de s'autosaisir pour la gestion de conflits entre pasteurs et agriculteurs.

94. **Gouvernance.** La gouvernance de la CAPAN repose sur l'Assemblée Générale électorale (tous les quatre ans) et les AG intermédiaires (en fin d'année - décembre, pour valider les rapports annuels et initier le plan opérationnel) (en début d'année - février pour valider les plans opérationnels et recevoir les rapports d'audit). Les AG intermédiaires sont composées d'un délégué par structure

membre du CAPAN. L'assemblée générale élit un comité exécutif national de neuf personnes pour un mandat de quatre ans renouvelables. L'équipe technique est composée de trois cadres, et du personnel d'appui.

95. Les trois axes stratégiques validés en AG sont : (i) le développement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations membres à gérer leurs ressources financières ; (ii) la sécurisation du système pastoral comme mode de vie et de production (dont la survie dépend de la préservation de la mobilité) : parcours, aménagement pastoral, encadrement et éducation des communautés, sécurité physique des animaux et des personnes ; (iii) la valorisation des productions des systèmes d'élevage et le plaidoyer pour que l'état et les PTF investissent dans ces secteurs clés (viande, cuir, lait) pour la promotion de l'économie locale.

96. **Partenariat.** Le CAPAN a signé un partenariat triennal 2012-2014 avec la DDC (Suisse), couvrant un tiers de ses besoins totaux estimés dans le plan triennal. Les autres ressources proviennent d'un partenariat avec Oxfam par le biais d'Agriprofocus et de la SNV, tandis que des pourparlers sont engagés avec la CTB et le CSA/Agricord. Le CAPAN va aussi participer à une table ronde de bailleurs potentiels aux USA (mobilisés par un cabinet américain).

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Acteur reconnu par le Gouvernement, et participation aux cadres de concertations politiques: une direction de la promotion des organisations d'éleveurs (DPOE) a été créée suite au plaidoyer du CAPAN. • Implication dans les missions de suivi des campagnes de vaccination. • Implication historique reconnue comme porte-parole des éleveurs lors de la fête des éleveurs (« cure salée ») auprès de tous les corps constitués présents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amener le gouvernement à consacrer 10% du budget national à des investissements en faveur de l'élevage. • Plaidoyer pour que soient promulgués les décrets d'application de la loi pastorale. • Améliorer et intensifier les cultures fourragères.

2.2. La Plateforme Paysanne du Niger

97. **Origine.** Créée en 1998, la Plateforme Paysanne du Niger (PFPN) résulte d'une volonté des grandes fédérations, auxquelles se sont joints divers unions et groupements, de faire entendre une voix paysanne au niveau national. La plateforme s'est aussi créée dans une dynamique portée au niveau régional par le réseau des OP (ROPPA). La PFPN est un cadre organisé de réflexion, de concertation et d'action des Organisations Paysannes nigériennes. A sa création elle comptait neuf membres fondateurs qui ont été rejoints par une vingtaine d'organisations de nature diverse. Suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale de février 2013, tous les membres qui (i) ne sont pas à jour du paiement de leurs cotisations¹⁵ depuis plus de trois ans et qui ont déjà reçu des alertes, et (ii) n'ont pas entrepris d'efforts pour élargir leur couverture géographique sur au moins trois régions du Niger, sont de facto exclus de la plateforme. En mars 2013, la PFPN compte donc sept organisations actives, dont les faitières les plus importantes du pays. Dans sa composition actuelle, elle regroupe principalement des fédérations et des associations de couverture nationale.

98. **Evolution.** Cette récente évolution découle d'une longue période de tiraillements entre les dirigeants. Un diagnostic interne a établi que la trop grande diversité de nature des membres avait conduit à paralyser le fonctionnement de la plateforme. Les membres, certains étant des fédérations nationales et d'autres de simples groupements de quelques personnes, ne partageaient pas la même vision. Dès 2006, ce constat avait été établi et une recommandation de fédérer les petites

¹⁵ Adhésion : 250 000 FCFA et cotisation annuelle : 200 000 FCFA.

associations avait été émise, mais n'a jamais été suivie d'effets. La plateforme était ainsi souvent en situation de contradiction en interne ce qui ne facilitait pas sa prise de parole dans l'espace public.

99. **Couverture et gouvernance.** La PFPN a une envergure nationale. Parmi ses OP membres, trois (AREN, CAPAN et FCMN) sont présentes dans les huit régions du Niger, quatre couvrent au moins trois régions (MOORIBEN, FUCOPRI, CASPANI). La PFPN dispose d'un bureau de coordination nationale, de huit bureaux de coordinations régionales au dynamisme variable : Diffa, Dosso, Niamey et Tillabéri sont les régions les plus actives, suivies de Tahoua, tandis que les régions d'Agadez, de Maradi et Zinder participent peu à la PFPN.

100. **Activités.** Sur la base des échanges entre composantes du mouvement paysan national, des thématiques importantes sont en cours de discussion. Il s'agit des interprofessions par filière, des textes nationaux adaptant la réglementation CEDEAO sur les semences, de la loi sur les coopératives, du financement rural. Toutefois, bien que les OP faïtières d'une manière générale aient été conviées aux discussions (loi sur les semences, loi sur les coopératives, création de la Banque Agricole), elles ne sont pas suffisamment impliquées dans le suivi (la loi sur les coopératives doit être adoptée depuis presque un an) et la mise en œuvre des différents textes adoptés, alors qu'un plaidoyer effectif doit continuer au-delà des consultations.

101. La PFPN est aussi consciente de l'émergence des nouveaux lieux de décision que sont les communes et les conseils régionaux récemment institués par les lois de décentralisation. Des processus de planification impliquant le vote de budgets y sont associés et il est essentiel que les dirigeants paysans sachent s'intégrer à ces processus pour influencer favorablement le contexte général dans lequel se déroulent leurs activités agricoles, pastorales et rurales. La coordination et la formation des OP présentes au niveau régional sont des défis pour la plateforme. La volonté du Gouvernement, par le HCI3N, de promouvoir des Cadres Nationaux de Dialogue et de concertation des Acteurs (CNDA) à tous les niveaux administratifs et dans lesquels les OP doivent pouvoir dialoguer avec les autorités lance un défi à la PFPN en ce sens.

102. **Réseau.** Au niveau national, la PFPN est membre de plusieurs comités de pilotage et groupes thématiques (femmes, jeunes) et constitue un relais actif du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)¹⁶ dont elle est un des membres fondateurs, et dont son président assure actuellement la présidence du réseau régional.

103. **Partenariats.** La plateforme a des partenariats financiers avec la Coopération Suisse, l'UE, Oxfam et le FIDA au travers de sa collaboration avec CSA/AGRICORD. La PFPN est accréditée auprès de l'UN-CCD, de la FAO, de l'UNDEP, etc.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec le ROPPA et les institutions nationales : membres du CA de la BAGRI, membre du CNDD, membre du CA de l'INERA, partenariat avec l'Université de Niamey. • Situation assainie avec des membres représentatifs des plus grandes OP du Niger. • Equipe de cadres formée sur de nombreux sujets transversaux (risque climatique, genre, sécurité alimentaire, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire une légitimité dans le domaine de la contribution aux politiques, en étant une force de proposition, et en sachant passer les alliances nécessaires avec les autres acteurs de la société civile rurale organisée. • Former les dirigeants paysans à contribuer aux processus de planification locale (commune et région) et à investir ces nouveaux lieux de décisions (dont le CNDA en cours d'émergence). • Communiquer et rendre audible la parole paysanne sur la scène nationale.

¹⁶ On citera par exemple en 2012 l'organisation à Niamey d'un atelier régional sur « les politiques régionales de souveraineté alimentaire en Afrique de l'ouest dans le contexte du changement climatique ».

2.3. CASPANI (Conseil pour l'Action et la Solidarité Paysannes au Niger)

104. **Origine.** Le Conseil pour l'Action et la Solidarité Paysannes au Niger (CASPANI) a été créé en 2003 dans le but d'appuyer les actions de développement des OP faitières qui l'ont constitué. Enregistré sous la loi des coopératives de 1996, le CASPANI est une confédération.

105. **Mandat.** Le CASPANI vise à fournir des services pour améliorer les activités économiques et marchandes de ses membres, ainsi que la mise en œuvre de projets de développement appuyant les OP. La plupart des faitières en sont membres : FCMN (maraîchage), FUCOPRI (riz), FUMA (fédération régionale de Maradi), AREN, Mooriben, et Marabaa (élevage).

106. **Partenariats.** Le CASPANI a eu des partenariats avec les ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, ATP-USAID, le FIDA, CTA, la Coopération Française, l'UE. Le CASPANI est membre du réseau Ouest-africain céréalier et participe régulièrement à ses rencontres.

107. **Activités.** Le CASPANI gère une base de données des capacités de production céréalière (surfaces et évolution) afin de pouvoir agir sur les débouchés potentiels. Un informaticien a été recruté pour alimenter cette base de données (financement USAID). Toutefois ces activités sont très réduites au regard de ses ambitions. Bien qu'il soit une confédération, il n'apporte qu'une très faible valeur ajoutée aux activités de ses membres fondateurs.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Une reconnaissance juridique ancienne avec des membres potentiellement puissants.• Une implication reconnue au sein du mouvement paysan au niveau national et des dirigeants motivés.	<ul style="list-style-type: none">• Faire des alliances sans mordre sur les champs de compétences d'autres collectifs créés par les mêmes membres.• Rendre des services effectifs en matière de renforcement des activités économiques des membres : manque de capital et de ressources humaines pour initier de tels services.

2.4. CONACOP (Confédération Nationale des Coopératives)

108. **Origine.** Héritière de l'Union Nationale des Coopératives (UNC) dissoute en 1997 (mandat trop large, obligation d'adhésion) lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi des coopératives de 1996, la Confédération Nationale des Coopératives (CONACOP) a été créée en 2003 pour regrouper l'ensemble des huit fédérations régionales du secteur rural. La CONACOP (et ses fédérations régionales membres), en tant qu'héritière de l'UNC, revendique la rétrocession de la totalité des infrastructures de l'UNC comme ce fut déclaré par un Ministre de l'Agriculture, mais non suivi de décret d'application. En 2012, un inventaire des immeubles a été conduit de manière conjointe par la CONACOP et le MA/DAC/POR mais aucune décision de rétrocession n'a encore été prise. La CONACOP a aussi hérité des devoirs envers les précédents employés dont elle a dû assumer les coûts salariaux (accumulation d'arriérés de salaires, paiement de droit de départ, arriérés de charges patronales). La vente de certaines infrastructures a permis de résorber partiellement ce passif qui reste toutefois élevé, et qui grève la potentialité actuelle de la CONACOP à être financée tant sur don que sur prêt.

109. **Gouvernance et problématiques rencontrées.** La gouvernance de la CONACOP repose sur une AG composé de 64 délégués (huit par fédération régionale) et d'un CA élu composé de 24 membres (trois par union membre) auxquels s'ajoutent trois commissaires aux comptes. L'équipe technique est réduite au directeur national assisté d'un comptable, tandis que chaque fédération est dirigée par un directeur régional. Toutefois, faute de moyens et d'activités, aucune disposition statutaire n'a pu être respectée depuis la création de la confédération : pas d'organisation d'AG, pas de renouvellement des élus tous les trois ans, etc. Afin d'assainir cette situation et relancer ses activités, la CONACOP souhaite organiser une assemblée générale en 2013 et produire un rapport consolidé des dix années écoulées. Mais il faut pour cela que les huit fédérations régionales membres aient d'abord organisé leurs AG régionales respectives qui désigneront les délégués à l'AG de

CONACOP. Or, certaines risquent de ne pas parvenir à mobiliser les fonds nécessaires, ce qui les placerait en position soit d'exclusion, soit de simples observateurs. La survie de la CONACOP est une question cruciale posée à la profession dans son ensemble et au Gouvernement, question d'autant plus urgente que les infrastructures, et principalement les magasins de stockage, sont actuellement soient sous utilisées, soit utilisées à d'autres fins ou par d'autres bénéficiaires.

110. **Activités.** La CONACOP n'a pas d'intervention directe sur l'approvisionnement en intrants. Elle met à disposition de la CAIMA, à titre payant ou gratuit selon les endroits, les infrastructures de stockage d'intrants. La CONACOP a des fonctions de formation et de plaidoyer dans l'intérêt de ses membres. La CONACOP assume aussi la supervision de trois ateliers de fabrication de matériel agricole et de meubles (Dosso, Tahoua, Zinder). Ces ateliers, financièrement autonomes, fournissent un revenu annuel à la CONACOP.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures réparties sur tout le territoire (en attente de rétrocession), un siège à Niamey. • Une histoire et des leçons inspirant le mouvement coopératif et un dialogue permanent avec le MA/DAC/POR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des assemblées statutaires qui reposent sur la capacité des fédérations membres à organiser leurs propres AG. • Relancer les activités de formation, de plaidoyer, d'appui-conseil en gestion pour les fédérations membres. • Régler les dettes anciennes (qui grèvent la capacité de lancement de nouveaux programmes).

3. Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA)

111. **Origine et réseau.** Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) est un établissement public à caractère professionnel créé par la loi 2000-15 du 21 août 2000. Le RECA est relayé par huit Chambres Régionales d'Agriculture dans chacune des huit régions du Niger. Toutefois, la mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture a été particulièrement laborieuse car, si leurs missions ont été définies par la loi, les moyens pour les accomplir ne leur ont pas été attribués. Le RECA constitue la base arrière des CRA, notamment en termes de supervision des ressources humaines (cadres techniques) et de promotion d'échanges d'expériences entre CRA.

112. **Mandat.** Le RECA cherche à représenter l'ensemble de la profession agricole (agro-sylvo-pastorale) du Niger, et d'être l'interface entre les Organisations Paysannes et les pouvoirs publics, et aussi les autres partenaires du développement agricole. Le RECA a pour mission :

- de faire connaître les préoccupations des diverses catégories de producteurs ruraux et faire valoir leur point de vue dans le cadre des politiques et programmes de développement ;
- d'informer les producteurs ruraux dans tous les domaines qui les concernent et faciliter leur accès aux services et ressources en leur fournissant les orientations et les conseils adéquats ;
- d'aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leurs projets ;
- de représenter et défendre l'intérêt de l'ensemble de la profession agricole ;
- de représenter les Chambres Régionales d'Agriculture auprès des pouvoirs publics ou de toute institution publique, privée, nationale ou internationale.

113. **Approche et activités.** L'approche du RECA valorise l'appui-conseil de qualité pour les producteurs et leurs organisations et encourage une culture d'autonomisation et de professionnalisation où l'offre de services doit répondre aux demandes concrètes des producteurs¹⁷. Lorsque les PTF encouragent les groupements paysans à proposer des microprojets finançables, le RECA fournit à ces groupements des appuis pour la constitution des dossiers de montage des

¹⁷ Cette approche implique d'écouter les demandes paysannes pour y répondre et sans systématiquement verser des contreparties financières aux bénéficiaires d'appui-conseil.

microprojets. En démontrant ses compétences techniques, le RECA plaide pour l'attribution de financements publics qui ne lui ont encore jamais été versés. En effet, la loi instituant le RECA le définit comme un établissement public, qui devrait percevoir un budget de l'Etat. Le RECA n'a cependant jamais perçu de tels financements.

114. Dès qu'une chambre bénéficie ou a pu mobiliser des moyens financiers lui permettant de fonctionner (appuis de la Coopération Danoise à Diffa et Zinder, l'UE à Zinder, la Coopération Suisse à Maradi et Dosso), le RECA est en mesure d'assurer :

- la formation du personnel (animateurs, techniciens), et des élus ;
- les études et recueils de données sur des cas concrets ;
- la publication et le partage des expériences par différents media : radio, site internet, téléphonie mobile, poster, lettre d'information, guides et manuels, etc.

115. **Site internet.** Le RECA a développé un site web (www.reca-niger.org) dont les objectifs sont : (i) de diffuser l'information technique, professionnelle et économique (prix sur les produits & intrants agricoles) à l'endroit de trois cibles (OP, pouvoirs publics et Partenaires Techniques et Financiers du secteur rural) ; (ii) de promouvoir les filières agricoles du Niger; (iii) d'élargir la diffusion des bonnes pratiques et des innovations en matière de développement agricole et rural. Le site est en permanence mis à jour et constitue actuellement l'une des sources d'information les plus riches du Niger. On notera particulièrement des présentations des différents projets du Gouvernement en matière de développement agricole et rural (dont les projets cofinancés par le FIDA, la FAO, la Banque Mondiale, l'UE, les coopérations bilatérales, etc.), des fiches techniques, des études de filières (oignons, etc.), des informations météorologiques en lien avec AgrHyMet¹⁸, et des informations sur les prix. Il existe aussi une section en Haoussa.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Grande confiance entre les élus et l'équipe technique, professionnellement reconnue. • Grande capacité à prendre des initiatives par rapport au contexte (« <i>agency</i>¹⁹ ») et à se retrouver au cœur des centres de décisions et à diffuser les informations par le site internet : le RECA impose de fait une culture de transparence. • Respect des obligations statutaires et notamment, renouvellement triennal des CRA (malgré les contraintes budgétaires et logistiques), et l'intérêt croissant des populations rurales pour ces élections (Zinder 2013). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des ressources financières publiques que la loi attribue au RECA/CRA. • Former et suivre (coaching) de (plus) nombreux cadres techniques dans les régions. • Transférer les compétences de l'assistance technique internationale à l'équipe nationale.

¹⁸ <http://www.agrhymet.ne> : le Centre Régional AGRHYMET est une institution spécialisée du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) regroupant neuf Etats membres. Il a son siège à Niamey au Niger et traite de l'information et de la formation des acteurs du développement et de leurs partenaires dans les domaines de l'agro-écologie au sens large (agro-climatologie, hydrologie, protection des végétaux, etc.).

¹⁹ Puissance d'agir : capacité pratique d'être affecté par le contexte et de produire des effets ayant un impact sur ce contexte ; dans le cas des OP, cela illustre leur façon de sortir de leur structure et stratégies prédéterminées pour ancrer leur comportement dans la réalité. Ce concept, d'origine anglo-saxonne peut se retrouver dans une philosophie spinoziste (*potentia agendi*) telle que définie par le sociologue Jérôme Vidal (Jérôme Vidal, *La Fabrique de l'impuissance*. 1. La gauche, les intellectuels et le libéralisme sécuritaire, Éditions Amsterdam, Paris, 2008, p. 17-23).

4. Les cadres informels

116. Les cadres informels font écho à des questionnements de PTF qui souhaitent voir le mouvement paysan s'associer à des initiatives ou campagnes nationales ou internationales pour que le monde paysan soit plus visible. Ces cadres sont associés à des thèmes spécifiques (entreprenariat agricole, politiques agricoles, sécurité alimentaire) autour desquels les membres vont mettre en œuvre des activités.

4.1. Le COP, Consortium des Organisations Paysannes

117. Le Consortium des Organisations Paysannes du Niger (COP), initié en 2009, résulte d'un partenariat avec l'agence néerlandaise Agri-Profocus (APF) pour la mise en œuvre du programme d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat Agricole (APEA). Ce programme, appuyé par Oxfam-Novib, Agriterra et SNV, KIT, WUR, a pour objectif de renforcer l'entreprenariat paysan. Selon les thèmes choisis, les OP membres jouent un rôle pilote en lien avec des groupements de base liés à ces OP.

4.2. Le G9, groupe des 9

118. Le G9 s'est constitué en 2012 autour d'une dynamique animée par le CSA. Il est composé de neuf OP (faïtières et plateforme) et du RECA. Cette dynamique vise à rassembler toutes les composantes du mouvement paysan national en vue d'influencer les politiques sectorielles ayant un impact sur les agro-éleveurs. L'engagement de toutes les composantes à mener à bien cette initiative s'est traduit par la mise en place d'un comité de suivi dont la mission a d'abord été de rétablir des dispositifs de collaboration. Ce cadre de réflexion semble avoir permis aux organisations membres de reconsidérer leur contribution à la PFPN de manière positive afin que cette dernière adopte des réformes structurelles et se repositionne clairement sur le plaidoyer politique.

4.3. Le Consortium « Cultivons la vie »

119. Le Consortium « Cultivons la vie », créé en 2013, résulte d'un partenariat avec Oxfam pour le lancement d'une campagne sur l'importance de la sécurité alimentaire qui doit reposer sur un accès équitable au foncier et le respect des droits humains. Ce consortium rassemble quinze Organisations Paysannes auxquelles se sont « alliées » sept organisations de la société civile et trois institutions (HCI3N, FAO, Afrique Verte).

B. Les Organisations Paysannes au niveau régional - Maradi, Tahoua et Zinder

120. Au niveau régional, la reconnaissance des OP est plus directement liée à leurs capacités à fournir des services concrets ayant un impact sur l'agriculture de la région. Elles sont de fait beaucoup plus soumises à des défis logistiques impliqués par leur mandat souvent très large. Rendre accessible des intrants ou collecter des céréales est tout autant lié à des capacités de gestion logistique qu'à des problématiques purement organisationnelles.

1. Région de Maradi

1.1. La Fédération des Unions des Organisations des Professionnelles Agricoles du Niger (FUOPAN/SA'A)

121. **Origine.** La FUOPAN/SA'A est une fédération régionale créée le 21 septembre 2002. Elle est née du souci des producteurs et productrices de trouver des solutions aux problèmes d'approvisionnement en engrais et de mettre en place un dispositif de commercialisation des produits agricoles (mil, niébé, arachide, souchet, etc.). La fédération intervient actuellement dans quatre départements : Madarounfa, Aguié, Guidan Roumdji et Mayahi. Elle est composée de vingt-six unions constituées de 208 Organisations de Producteurs (OP) de base. L'effectif des membres est aujourd'hui de 9 980 personnes dont 4 457 femmes (45%).

122. **Gouvernance.** La gestion de l'organisation est confiée à un Conseil d'Administration (CA) composé d'une équipe d'élus de quatorze membres (onze hommes et trois femmes). L'action du

Conseil d'Administration est suivie par un comité de contrôle constitué de trois membres (deux hommes et une femme). L'organisation et la gestion technique des activités sont assurées par une équipe du secrétariat exécutif composée d'un Secrétaire Exécutif de niveau Ingénieur Agronome, d'un Chargé de programme en Système d'Approvisionnement en Intrants (SAI), d'un comptable temporaire et de vingt-deux animateurs locaux siégeant au niveau des unions.

123. **Mandat.** La fédération a fixé six objectifs pour atteindre le but qu'elle s'est donné : améliorer le Système d'Approvisionnement en Intrants agricoles ; faciliter la commercialisation des produits agricoles ; renforcer la sécurité alimentaire ; renforcer les capacités institutionnelles des unions et de la fédération; développer des systèmes de production intégrés respectueux de la préservation de l'environnement ; défendre les intérêts de ses producteurs membres.

124. **Activités.** Après dix ans d'intervention en milieu rural, la fédération a fourni à ses membres des services dans les domaines suivants: appui-conseil pour la structuration/réseautage des organisations rurales, approvisionnement et distribution des intrants agricoles (gestion Boutiques d'Intrants et commande groupée par les OP), animation/communication, vulgarisation agricole (Champs Ecoles Paysans, démonstrations), commercialisation des produits agricoles, gestion des organisations rurales, diagnostic, élaboration de plan d'actions, élaboration et gestion de projets. La fédération rend des services d'intermédiation financière durant les opérations de warrantage, des services de renforcement de capacités des producteurs et de leurs organisations et collabore au système d'information des prix sur les marchés pour la commercialisation des produits agricoles.

125. **Commercialisation.** La fédération a plusieurs années d'expériences en matière de commercialisation des produits agricoles, notamment avec le souchet, le mil et l'arachide. Elle s'est dotée d'un comité de commercialisation de cinq membres renouvelables en début de chaque campagne (de commercialisation). En matière d'infrastructures de stockage, la fédération a appuyé la construction de vingt-cinq magasins de stockage d'une capacité de trente ou de soixante tonnes. En plus de ces magasins qui lui appartiennent (ou appartiennent à ses membres), la fédération loue des magasins dans la ville de Maradi. Pour la saison 2012-2013, la fédération SA'A a pu commercialiser pour 4,5 millions de FCFA d'arachide et 7,5 millions de FCFA de souchet. Le besoin en capital pour cette activité est estimé à 44 millions de FCFA. On note que l'augmentation des charges, associée à la stabilité des prix de vente du souchet en 2012 ont entraîné une baisse des marges réalisées par la fédération.

126. La fédération SA'A a une réputation de prudence combinant achat, et diversification des débouchés (recherche de nouveaux acheteurs camerounais liée à la diminution du nombre d'acheteurs nigériens²⁰). Trois unions membres de SA'A sont impliquées dans la commercialisation du niébé (autour de cinq tonnes par an chacune). La fédération SA'A commercialise autour de 60 tonnes de mil par an (sauf en 2012). Le chiffre d'affaire 2012 est de 167 millions de FCFA dont 92 millions de FCFA pour l'activité intrants (55%) et 75 millions de FCFA dans l'activité commercialisation de produits agricoles (45%).

127. La fédération a su devenir un partenaire professionnel des différents projets intervenant dans la région de Maradi : IARBIC/FAO pour les intrants, AGRA pour la commercialisation. Elle envisage de s'impliquer dans le PASADEM sur ces deux activités.

²⁰ Une insécurité croissante des transferts de marchandises au Nigéria où dix chargements ont été incendiés sur camion en 2012 suite à des incidents avec des groupes terroristes.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des unions membres pour la commercialisation groupée et bonne mobilisation des fonds auprès des membres avec un dispositif rassurant les membres (compte spécifique et appel des cotisations dès février avec relances régulières). • Professionnalisation du comité de commercialisation impliqué dans la recherche d'opportunités et articulation avec le secrétariat exécutif (il y a une obligation de résultats jugés en AG par les rapports d'activités et financiers). • Le dispositif contraignant de gouvernance évite les dérives : toute perte doit être justifiée afin que l'AG autorise à prendre des mesures ou à rectifier les prévisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire fonctionner les services marchands avec les unions membres de manière financièrement viable en intégrant tous les coûts de distribution et de collecte dans les marges pratiquées (qui sont contraintes pour les intrants). • Maîtriser les quantités commercialisées et les périodes de commercialisation (entre intrants et céréales) en utilisant les différents fonds de roulement pour avoir une marge optimale.

1.2. La fédération Fuma Gaskiya

128. **Origine.** La fédération Fuma Gaskiya, basée à Maradi, a vu le jour le 12 avril 2002 à l'issue de l'assemblée générale constitutive tenue à Maradi avec l'appui de l'ONG EDP (Eco-Développement Participatif), du Projet Intrants de la FAO, et de la DAC/POR. Elle se compose de dix-sept unions rassemblant 324 Organisations Paysannes de base, comptant au total 8 324 membres dont 3 821 femmes.

129. Fuma Gaskiya couvre la totalité de la région de Maradi. Elle intervient dans les départements de :

- Madarounfa : cinq unions : Bamo, Hadamna, Gabi, Safo et Angouwalroumgji ;
- Guidan Roumdji : huit unions : Saé Saboua (deux unions) ; Elkolta (deux unions) ; Maiki (deux unions) ; Dargué (deux unions) ; Mayahi (deux unions : Serkin Haoussa et Tchaké) ;
- Tessaoua : une union à Tessaoua ;
- Aguié : une union à Tchadoua.

130. **Mandat et activités.** Fuma Gaskiya a pour mandat de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des producteurs œuvrant dans le secteur de l'économie rurale. Les deux principaux objectifs poursuivis par la Fédération FUMA sont : (i) la réalisation de toutes les opérations liées à la production, la collecte, le transport, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux de ses membres ; (ii) l'approvisionnement des membres en intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires, et en autres produits, via la promotion des Boutiques d'Intrants, et des entrepôts. Fuma Gaskiya collabore avec de nombreux PTF : INRAN, ICRISAT, FAO (Projet Intrant/IARBIC), la fondation américaine McKnight, et AGRA.

131. En 2012, la fédération Fuma Gaskiya a traversé une crise institutionnelle bloquant ses instances de décision. Elle a pu résoudre cette crise grâce à l'implication des institutions extérieures – CRA-Maradi, DAC/POR et DRA Maradi qui ont facilité l'organisation d'une AG extraordinaire durant laquelle un nouveau bureau a pu être élu.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Motivation des membres longuement impliqués dans l'amélioration des itinéraires techniques. • Capacité à conserver des partenaires financiers historiques lui permettant de dépasser les crises. • Disposition d'un grand actif foncier en termes de démonstration par et pour les membres: CEP, champ de multiplication de semences, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le fonds de roulement disponible (capital minimum nécessaire pour rendre des services à une échelle où les charges structurelles peuvent être couvertes par les marges réalisées). • Améliorer les compétences en gestion économique et financière pour avoir les capacités d'intervention d'un changement d'échelle (ressources humaines professionnelles supplémentaires). • Clarifier les activités financées sur don (dont ils bénéficient à titre gratuit) des activités liées à des services marchands qui doivent être rentables par elles-mêmes.

1.3. L'association AREN – branche de Maradi

132. **Origine.** La base régionale présente à Maradi est l'une des quatre structures déconcentrées du secrétariat exécutif national. Elle couvre les régions de Maradi et de Zinder avec 758 groupements de base rassemblant 25 000 éleveurs, dont 38% de femmes. La base constitue un pôle de compétence en genre, hydraulique pastorale, alphabétisation, santé animale et réponses urgentes aux crises.

133. **Mandat.** L'AREN est très impliquée dans la prévention et la résolution des conflits entre éleveurs et paysans et anime dans ce sens des dispositifs robustes. Afin de mieux connaître les associations d'éleveurs, l'AREN et la CRA construisent une base de données des groupements et associations d'éleveurs dans la région.

134. **Activités.** Les activités de l'AREN sont réparties en projets et mises en œuvre par des cadres techniques en collaboration avec les groupements membres de l'association : commercialisation des produits animaux (GIE de commercialisation), réduction de la vulnérabilité, systèmes d'alerte précoce et urgences, résilience des systèmes agro-pastoraux, alphabétisation des pasteurs, équipement et renforcement des COFO. L'AREN appuie une trentaine de groupes de jeunes éleveurs (14-18 ans) en leur donnant accès à une alphabétisation pratique « l'école de la seconde chance ». Ces activités couvrent un chiffre d'affaire annuel d'un milliard de FCFA répartis pour moitié sur Maradi et sur Zinder.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des membres dans les activités de manière bénévole parce qu'ils adhèrent à la vision et aux missions de l'association. • Diversité des membres : appartenance multiethnique réelle qui conforte la légitimité de l'association au niveau national, participation des jeunes (14-18 ans) et des femmes. • Capacités d'intervention professionnelles par des cadres salariés formant des pôles de compétences reconnus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir des zones d'intervention hétérogènes qui nécessitent des moyens logistiques importants. • Alphabétiser plus de membres pour les armer contre les abus et dans la gestion de conflits, etc. • Mettre en place des services marchands rentables, qui requièrent des moyens logistiques importants.

1.4. L'union des producteurs de semences d'Aguié, Al Héri

135. **Origine.** L'union des producteurs de semences Al Héri recouvre les départements d'Aguié et de Gazaoua. Elle a été constituée en 2010 par les dirigeants des groupements semenciers appuyés par le PPILDA, puis agréée par la DAC/POR en 2011. Elle est constituée de douze coopératives de base dont quatre coopératives exclusivement féminines et un groupement de jeunes paysans, totalisant 300 productrices et producteurs (50% de femmes).

136. **Mandat.** L'union a pour objectif de produire et de commercialiser des semences (mil, arachide, niébé, sorgho) de qualité et de distribuer des intrants de qualité.

137. **Activités.** L'union dispose d'un siège à Aguié comportant un magasin de stockage des semences (trente tonnes) et un magasin de stockage des intrants (dix tonnes). L'union appuie ses différents groupements membres en leur fournissant des intrants pour une quantité programmée de semences²¹ et en leur proposant des débouchés pour les semences produites au sein de chaque groupement. Chaque coopérative conserve son autonomie de production et n'est appuyée par l'union que pour les intrants qui sont remboursés en semences lors de la récolte. L'union applique une marge bénéficiaire de 20% qui est entièrement réinvestie dans son capital social.

138. **Fonctionnement et perspectives.** L'union est gérée sur la base du bénévolat par le secrétaire général qui a la charge de produire les rapports d'activités et financiers. L'union aimerait pouvoir recruter un gérant pour être plus efficace mais son chiffre d'affaire ne lui permet pas actuellement de dégager une marge suffisante pour assurer le versement d'un salaire. Les dirigeants estiment qu'il faudrait avoir un chiffre d'affaire de 10 millions de FCFA pour atteindre ce point d'autonomie, soit quatre fois le volume actuel d'activités.

139. **Partenariats.** L'union Al Héri a reçu un appui conseil du PPILDA et la plupart de ses membres sont issus des interventions participatives du PPILDA dans les départements d'Aguié et Gazaoua. La fin du PPILDA l'oblige à reconsidérer sa stratégie d'alliances au niveau régional. L'union Al Héri n'est encore membre d'aucune fédération régionale. Les parts sociales requises pour adhérer à une fédération sont jugées trop élevées par les dirigeants par rapport aux services escomptés.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Production de qualité à la base qui a su changer d'échelle et passer du village au département en développant des capacités de collecte et de négociation avec les commerçants privés sur les marchés de demi-gros. • Solidarité inter-groupement de production appuyant les groupes plus vulnérables pour qu'ils puissent produire des semences de qualité commercialisables. • Bonne connaissance technique des impératifs de productions de semences pour assurer une qualité et une traçabilité des produits mis sur le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à un capital suffisant pour pouvoir préfinancer l'équivalent de 30 tonnes de mil. • Accéder au financement pour investir dans des décortiqueuses mécaniques (le système actuel, manuel, coûte cher et génère des pertes importantes). • Renforcer les capacités de négociation avec la CAIMA, dont les comportements dans l'approvisionnement restent imprévisibles : difficulté d'accès aux engrais en avance d'une part, concurrence déloyale de distribution d'autre part (la CAIMA vend au même prix au détaillant qu'au producteur individuel).

1.5. L'association Misola de transformation de céréales en farines infantiles

140. **Origine.** L'association Misola-Tessaoua a été créée en 2006 par douze membres, toutes femmes, issues de sept associations féminines locales.

141. **Mandat et activités.** L'objectif de l'association est de produire des farines infantiles de bonne qualité nutritionnelle en transformant des productions locales (mil, soja, arachide, sucre et ajouts de complément vitaminique) afin de diminuer la malnutrition infantile chronique. En 2012, l'association a produit dix-huit tonnes de farines. Un quart de la production est conditionné en sachet de 500gr. (375 FCFA) ou de 250 gr. (225 FCFA) et distribué à travers 32 points de vente chez des commerçantes actives sur les marchés des départements de Tessaoua, Aguié et Gazaoua. Les trois quarts de la production sont achetés par des clients institutionnels (UNICEF, etc.). L'association a actuellement une capacité de production de dix tonnes par mois en fonction des commandes.

²¹ Pour la campagne 2013-2014, 203 ha de production de semences ont été réparties entre les douze coopératives.

142. **Gouvernance.** L'association est gérée par un bureau élu. La trésorière rend compte tous les mois des mouvements financiers enregistrés sur le compte courant ouvert dans une banque commerciale de Tessaoua. La secrétaire générale joue le rôle d'agent commercial démarchant les points de vente.

143. **Partenariats.** L'association, en réseau avec des associations sœurs des régions de Dosso, Niamey, Tahoua et Zinder, a reçu un appui technique de l'ONG internationale GREY basée à Niamey (sur financement Facilité Alimentaire UE), sur les thématiques de sensibilisation des mères, d'encadrement de l'unité de production, et pour la supervision du développement du réseau de distribution.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Impact visible autour du pôle de développement économique de Tessaoua avec une baisse de la malnutrition infantile. • Cohésion du groupe avec rencontres régulières, dispositif de mise en œuvre des activités, respect des statuts et absence de détournement : respect du règlement intérieur. • Bon réseau de distribution : clientèle locale et clients institutionnels (UNICEF). 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le ravitaillement et pouvoir changer d'échelle en intervenant sur toute la région. • Rajeunir l'association en intégrant des jeunes femmes, sans perdre la cohésion. • Trouver des débouchés réguliers sans dépendre de grosses commandes externes.

1.6. La contribution de la CRA Maradi au renforcement des OP de la région

144. **Origine et gouvernance.** Comme toutes les CRA, celle de Maradi a été instituée comme établissement public à caractère professionnel par la loi de 2003. Cette première CRA a élu un bureau avec un appui organisationnel de la DRA. La chambre a été renouvelée en 2010 pour une seconde mandature (au lieu de 2008), et les prochaines élections auront lieu durant le premier semestre 2015. La CRA est composée de 64 consulaires élus au niveau villageois au sein des huit départements. Beaucoup sont rattachés aux OP locales et régionales. Afin de mieux comprendre l'origine des consulaires qui composent la chambre, le secrétariat de la CRA va constituer une base de données des consulaires élus. Le bureau comprend cinq membres élus et cinq membres consultatifs issus des OP régionales (élevage, AGR, apiculture, etc.).

145. **Activités.** Ces deux dernières années, la CRA Maradi a mis l'accent sur la cohabitation entre pasteurs et agriculteurs. Une plateforme « élevage » a été créée en 2012 avec un appui de la Coopération technique Belge (CTB). Cet espace constitue un cadre de concertation ayant pour mission d'apaiser les conflits liés à la juxtaposition des deux activités sur un territoire foncier toujours plus exigü. La CRA appuie l'émergence d'une fédération des unions de coopératives maraîchères en lien avec la faîtière nationale encore trop faiblement présente dans la région.

146. **Partenariats.** Au niveau régional, la CRA est impliquée dans le lancement de cadres de concertation initiés par le PRODEX (Banque Mondiale) autour des filières niébé (296 organisations recensées sur la région) et bétail, et qui a constitué une première base de données de groupements dans la région. Depuis 2012, grâce à un appui de la Coopération Suisse, la CRA a bénéficié d'un secrétaire permanent (cadre technique) formé par le RECA. En 2013, la CRA Maradi a été cosignataire d'une convention trisannuelle d'assistance technique au PASADEM dans lequel elle s'engage à animer les cadres de concertation au niveau de chaque pôle de développement économique de la région (*hadin gwiwa*), et à former un centre de capitalisation et de diffusion de toutes les initiatives (notamment paysannes) d'appui-conseil de la région. En 2012, la CRA Maradi a participé au voyage d'étude en Tanzanie sur les marchés de demi-gros, et a depuis organisé de nombreuses réunions de restitution tant au niveau régional qu'au niveau des pôles de développement économique.

147. La CRA Maradi a commencé à collaborer avec le Conseil Régional en lui présentant régulièrement ses activités tout en étudiant les activités qui, dans le cadre des transferts de compétences et de ressources liés à la décentralisation, pouvaient faire l'objet d'appui ou de prise en charge par le Conseil Régional.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Statut d'établissement consulaire professionnel lui conférant une neutralité, tant par rapport au gouvernement (DRA) que par rapport aux OP. • Accès à de nombreuses sources d'appui-conseil : projets régionaux, expériences passées, et par le réseau national (RECA) tant en appui terrain qu'au travers d'échanges inter-régionaux. • Légitimité croissante des consulaires représentant la diversité du monde rural : organisé et individuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication entre consulaires et communautés rurales reste difficile tant au niveau culturel (développer une culture de restitution) que logistique (atteindre des communautés rurales dispersées sur un grand territoire). • Mobiliser des financements publics pour pouvoir couvrir la coûteuse mobilisation des consulaires (liée à la dispersion et aux coûts inévitables pour toute réunion ou rencontre). • Améliorer la connaissance que les communautés rurales ont du rôle potentiel de la CRA et des enjeux par rapport aux premières élections consulaires.

148. D'une manière générale, les OP, ou certains de leurs dirigeants sont membres de la CRA. Toutefois, les faibles moyens de la CRA Maradi avant 2012 ne lui ont pas encore permis de devenir un espace de collaboration entre ses membres. C'est plutôt par le biais de projets comme le Projet IARBIC de la FAO, que les OP partenaires se sont retrouvées à articuler leurs interventions ou à entreprendre des démarches communes. Le PPILDA (FIDA) a aussi, par l'organisation de foires semencières régionales, contribué au rapprochement des OP du secteur semencier dans la région. Toutefois, la plupart des initiatives appuyées par des projets – boutiques d'intrants villageoises, banques céréalières, greniers féminins de solidarité (banque céréalière de solidarité) – sont souvent restées rattachées à leur commune d'ancrage au travers de comités de gestion (COGES) sans interaction avec les OP régionales du secteur. L'organisation d'ateliers régionaux par la CRA autour du lancement du PASADEM et du PPI/*Ruwanmu* a permis d'engager une nouvelle dynamique de rencontres qui peuvent poser les prémices de Forum paysans régionaux.

2. Région de Tahoua

2.1. Fédération des unions des coopératives Agro-pastorales FUCAP

149. **Origine.** La FUCAP est une organisation paysanne créée en 2001 par des structures coopératives de base, et dont les principales activités s'exercent dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat rural. La FUCAP est l'héritière de l'ancienne structure UNC²² dont elle revendique toutes les infrastructures (magasins de stockage, etc.). Ses membres sont répartis sur la région de Tahoua entre les départements de Tahoua (vingt et une unions), Illéla (une union), Konni (deux unions), Madaoua (trois unions), Keita (quatre unions), Bouza (deux unions), Abalak (dix unions), et Tchintabaraden (une union) pour un total de 44 unions constituées de 545 coopératives, et de 41 842 membres dont 10 461 femmes. La gouvernance repose sur deux assemblées générales annuelles régulièrement tenues et constituées par les délégués des unions. Un conseil exécutif élu pour trois ans (renouvelable une fois) doit être renouvelé en 2013. Une petite équipe de quatre salariés est basée au siège de la fédération à Tahoua. La FUCAP dispose d'équipements vétustes (ordinateurs de plus de 6 ans, véhicule de plus de dix ans hérités des anciennes coopératives équipées par l'Etat). Le renouvellement des dirigeants est une condition fixée par la DAC/POR pour

²² UNC Union Nationale des Coopératives dissoute en 1997, voir paragraphe sur CONACOP.

obtenir la rétrocession officielle des infrastructures des anciennes coopératives actuellement sous le ministère²³.

150. **Mandat.** La FUCAP a pour mandat de contribuer au développement économique, social et culturel de ses membres. Les objectifs spécifiques de la FUCAP adressent la recherche de solutions aux problèmes de ses membres dans leurs activités agricoles, pastorales et organisationnelles.

151. **Activités.** La FUCAP rend plusieurs services à ses adhérents dont la mise en place de 70 Boutiques d'Intrants (BI), de 46 Banques Céréalières (BC), la commercialisation du niébé, le renforcement de capacités en gestion et vie associative, et la récupération des terres dégradées.

- (i) Les boutiques d'intrants sont gérées par les unions et coopératives locales et fonctionnent correctement (aucun impayé en fin de saison). Ces boutiques ont distribué au détail avec paiement comptant, 140 tonnes d'engrais sur la région. La FUCAP effectue le suivi des unions en matière de gestion par des formations sur site en fonction des besoins.
- (ii) La commercialisation du niébé (150 tonnes) et du mil (300 tonnes) sont les activités les plus rentables ; les Banques Céréalières (BC), d'une capacité de stockage cumulée de 1 000 tonnes, sont appuyées par la FUCAP pour développer leurs plans d'affaires. La FUCAP appuie les groupes locaux à se regrouper en unions pour faire de la vente groupée. Les productions céréalières récoltées, dès qu'elles ont atteint le degré recherché d'humidité, sont achetées aux unions en situation excédentaire, puis stockées et revendues au bout de 6 mois. Cette opération dégage une marge moyenne de 25%. Les capacités de stockage sont énormes (plusieurs milliers de tonnes), dans des magasins répartis sur toute la région. Certains sont loués (ONG, projets, etc.) ou prêtés à titre gratuit à la DRA. La FUCAP a mis en place des comités de filières (commissions spécialisées) qui ont rejoint toutes les initiatives régionales concernant les filières.

152. **Partenariat.** La FUCAP a plusieurs partenaires dont : le projet IARBIC/FAO (mise en place des BI)²⁴, CCA (récupération des terres dégradées), le PRODEX (fonçage des puits maraîchers et équipements), CARE (mise en place des Banques Céréalières) et l'ONG Monde des Enfants (renforcement des capacités). Le chiffre d'affaires d'annuel de la FUCAP est de 15 millions de FCFA.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'infrastructures réparties sur toute la région et d'un véhicule roulant permettant des visites et des suivis. • Fédération régionale forte qui a su mobiliser les fonds de roulement par des projets et développer des partenariats avec les banques commerciales (BIAO) basés sur des expériences positives (collaboration avec le PAM et l'OPVN via la banque). • Reconnaissance officielle et respect des obligations statutaires depuis la création de la fédération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler les équipements vétustes et assurer la maintenance des infrastructures. • Trouver un relais au niveau national pouvant fournir les appuis nécessaires (politiques, infrastructures, partenaires) et organiser les rencontres inter-régionales. • Négocier un arrangement comprenant des compensations financières avec la CAIMA pour l'utilisation des infrastructures de stockage dans la région.

²³ Concernant la rétrocession des infrastructures de l'UNC, voir les paragraphes CONACOP et DAC/POR

²⁴ Dans le cadre du Projet IARBIC/FAO dont elle est un des partenaires de mise en œuvre, la FUCAP, déjà membre de la CONACOP, a émis des réserves sur la création d'une nouvelle confédération en vue de gérer la somme des fonds de garantie remis à chacune des huit fédérations bénéficiaires.

2.2. La Fédération des Unions des producteurs de la Filière Oignon (FUFO) Alkawali

153. **Origine.** La FUFO a été créée le 13 juin 2005 dans la dynamique du projet PIP avec l'appui de l'ANPIP²⁵. Son siège est à Madaoua. En 2013, la FUFO compte huit unions²⁶ réparties sur trois départements totalisant 7 428 membres dont 1 862 femmes. La gouvernance repose sur une AG (six membres par union) qui élit un comité de gestion de six dirigeants renouvelable pour trois ans.

154. **Mandat et activités.** L'objectif poursuivi est la production d'oignons, en grande quantité et de qualité satisfaisante, en facilitant l'accès des intrants agricoles aux producteurs. La FUFO dispose de seize abris modernes de conservation d'oignon (type réséda) ce qui lui a permis de développer des activités de warrantage²⁷ ; de 46 boutiques d'intrants (engrais, semences et pesticides) ; et d'un comptoir de commercialisation d'oignons qui peut réguler les prix du marché. Trente points de vente sont rattachés à ce comptoir. La FUFO a formé ses membres à l'amélioration de la qualité de la production, de la conservation, et de la transformation des oignons.

155. La Fédération a un chiffre d'affaire de 20 millions de FCFA et présente un bilan équilibré. Chaque membre paie un droit d'entrée et une cotisation annuelle. Producteurs et commerçants doivent aussi s'acquitter d'une taxe professionnelle de 25 FCFA (chacun) par sac d'oignons vendu ou acheté.

156. La FUFO emploie un technicien agricole équipé et véhiculé. Un fonds de garantie de 36 millions de FCFA a été placé à la BRS²⁸ de Maradi (financement LWH) pour l'obtention par la FUFO de prêts pour l'achat d'engrais. En 2012, la FUFO, sur 4 ha de parcelles dédiées à cet effet et sous le contrôle des services de la DRA, a produit 100 kg de semences d'oignon de qualité qui sont revendus dans les Boutiques d'Intrants. Le prix de vente au détail se fixe en fonction du prix des semences importées²⁹ de qualité similaire. La FUFO s'implique dans la répression de vente de semences de mauvaise qualité. Elle se porte partie civile dès qu'un producteur signale qu'il a été abusé par un vendeur de semences de mauvaise qualité, ce qui tend à décourager la production de semences non-contrôlées.

157. Lors de la récolte d'hivernage (avril-mai) 2012, la FUFO a acheté 100 tonnes d'oignons, avec un capital de trois millions de FCFA cofinancé par des prêts contractés auprès de la SFD YARDA. Ces oignons ont été revendus trois mois plus tard. La FUFO n'intervient pas sur l'autre saison (des pluies), lorsque les oignons sont plus périssables et que la commercialisation est plus risquée. En début de campagne, le comptoir fixe les prix, et le Comité de Gestion du comptoir négocie la vente avec les commerçants. Tous les camions doivent passer par les comptoirs (dont celui géré par la FUFO) où sont délivrés des bons d'enlèvement qui centralisent le dispositif de paiement des taxes (mairie, douane, comptoir). Le comptoir FUFO de Madaoua a permis l'enlèvement de 195 camions lors de la saison 2012. 10% du bon d'enlèvement³⁰ payé à la Chambre de Commerce sont reversés au comptoir. Toutefois, des ventes « bord champ » existent toujours durant les périodes où le producteur a de gros besoins d'argent et est prêt à concéder des prix plus faibles aux collecteurs qui viennent le démarcher dans ses champs. La FUFO a mené des négociations avec les chefs coutumiers pour fixer un prix plancher « bord champ », mais ce dispositif n'a pas été respecté.

158. **Partenariats.** La FUFO a développé de nombreux partenariats avec SNV, LWH³¹, IARBIC/FAO, PRODEX/BM, ainsi qu'avec des institutions financières BAGRI, SFD YARDA. Il existe

²⁵ ANPIP : Association Nationale pour le Petite Irrigation Privée, premier maître d'œuvre du projet PIP de la Banque Mondiale. Suite à la gestion directe par le Ministère de l'Agriculture de la dernière phase du projet (PIP2), l'ANPIP a virtuellement disparu.

²⁶ Madaoua, Saba Ndira, Galma, Tama, Bagui, Karofane (Buza), Azarori, Ndara (Ilela).

²⁷ « Eplucher l'oignon » http://www.snvworld.org/sites/www.snvworld.org/files/publications/stockage-credit_s.pdf.

²⁸ Banque Régionale de Solidarité, holding bancaire présent dans huit 8 pays de l'UEMOA ayant son siège en Côte d'Ivoire.

²⁹ Pays-Bas, France, Afrique du Sud. L'appellation, Violet de Galmi, repris par les compagnies semencières internationales est d'ailleurs sujet à débat comme le montrent les débats sur le site du RECA.

³⁰ Bon d'enlèvement : document administratif obligatoire délivré lors de chaque transaction sur un comptoir qui doit accompagner la cargaison jusqu'à la destination finale. Le bon d'enlèvement renseigne sur la quantité, le prix et le conditionnement de la cargaison. Il est établi en 5 exemplaires remis à l'acheteur, au comptoir, à la Mairie, aux douanes, et à la Chambre de Commerce. Ce système a été mis en place en 2012 avec un appui du PRODEX. L'ANFO avait tenté un dispositif similaire dit des « macarons ».

³¹ Lutheran World Relief, ONG internationale basée aux Etats-Unis.

trois autres fédérations d'unions de producteurs d'oignons à Konni, Tamaské (FUCOM) et Keita, qui sont regroupées au sein de l'ANFO régionale de Tahoua, elle-même membre de l'ANFO (nationale).

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> Participation active des unions membres aux AG et développement des activités dans les services marchands (commercialisation, semences). Qualité de l'équipe technique. Capacité à développer des partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les coopératives de base pour récupérer les cotisations auprès des producteurs (taxes professionnelles issues des producteurs). Améliorer le recouvrement des crédits intrants auprès des coopératives (nombreux impayés).

2.3. La Fédération des Coopératives Maraîchères (FCMN Niya) Tahoua

159. **Description.** La FCMN Tahoua a adhéré en 1998 à la fédération nationale. Elle comprend vingt coopératives et unions à Konni, Guidan Iddar, Galmi, Madaoua, Ganda Sam, Idouk, Zinga (Kao), vallée de Tadis, totalisant 700 producteurs dont un tiers de femmes. La FCMN dispose d'un bureau à Tahoua ville (Boutique d'Intrants, bureaux). Un petit local de stockage de produits phytosanitaires a été réhabilité dans le cadre du projet IARBIC.

160. **Gouvernance.** Les AG annuelles se tiennent en février à l'occasion des journées des maraîchers. Ce sont plus des assemblées d'information. Des rapports financiers mensuels sont effectués mais non consolidés au niveau annuel.

161. **Activités.** La FCMN-Tahoua appuie le développement du petit maraîchage (oignon (50%), chou, laitue, poivron, maïs, tomate), et les productions fruitières (mangue, goyave, citron). Les principales activités reposent sur l'appui-conseil technique et sont relatées dans des rapports mensuels transmis à la FCMN au niveau national. La FCMN Tahoua dispose un technicien horticole et six animateurs endogènes postés par le FCMN qui couvre leur salaire.

162. **Partenariats.** La FCMN n'a pas de lien avec la FUFO. La FCMN est membre de la CRA et de la Plateforme paysanne régionale.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> Bonne capacité de participation aux activités d'appui-conseil et possibilités de partenariat local sur thèmes techniques (ex : avec le PUSADER fonçage des puits, forages). Capacité de production de rapports mensuels par les animateurs. Les autorités régionales reconnaissent la fédération comme « l'interlocuteur maraîchage » de la région. Ex : participation au salon hôtellerie tourisme à Tahoua pour y faire connaître les productions maraîchères. 	<ul style="list-style-type: none"> Assister l'écoulement des productions qui reste à la charge de chaque producteur tant en commercialisation qu'en transformation. Répondre à la demande de services marchands par les membres. Appuyer la petite mécanisation du maraîchage.

2.4. La contribution de la CRA Tahoua au renforcement des OP de la région

163. **Origine.** Comme les autres Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), celle de Tahoua a été instituée par la loi de 2003. La chambre a été renouvelée en 2010 pour une seconde mandature (au lieu de 2008), et les prochaines élections auront lieu durant le premier semestre 2015. La CRA est composée de 64 consulaires élus au niveau villageois au sein des huit départements. Le bureau comprend cinq membres élus et cinq membres consultatifs issus des OP régionales (élevage, AGR, apiculture, etc.).

164. **Activités.** Le RECA ayant signé une convention avec la CTB dans le cadre du projet PAPES, pour faciliter l'émergence d'un cadre de concertation régional des OPEL, la CRA Tahoua a été dotée

d'un animateur en élevage (pour un coût annuel de 12 millions de FCFA). La Plateforme régionale des éleveurs de Tahoua a été créée en 2012. Désormais, la CRA appuie la constitution de microprojets (aménagement de l'espace pastoral, gestion des ressources naturelles, etc.) portés par les Organisations Paysannes et d'Élevage (OPEL) et les communes. La PAPES va signer la deuxième phase (2013-14) avec la CRA Tahoua. La CRA facilite la participation des membres consulaires lors de formations d'appui-conseil. La CRA a participé à la formulation du plan régional (SDR) confirmé par le HCI3N et a aussi contribué au Plan de Développement Economique et Social (PDES). La CRA cherche à développer :

- (i) des conventions avec des PTF pour effectuer des prestations de services ;
- (ii) l'instauration de cotisations annuelles (de 10 000 à 50 000 FCFA selon la structure) ;
- (iii) la collaboration avec les STD pour les évaluations de la campagne (3% des marges sur les volumes achetés pour la sécurité alimentaire) ;
- (iv) l'accès aux taxes professionnelles payées par les producteurs et les commerçants (actuellement attribuées à la Chambre de Commerce).

165. **Partenariat.** La CRA Tahoua collabore avec les STD et les projets intervenant dans la région (Programme d'appui à la productivité agricole dans la région de Tahoua (GIZ), PRODEX (IDA), IARBIC (FAO), PACII (IDA)). La CRA est membre du Comité de Gestion régional de gestion des centrales d'intrants et de matériel agricole (CAIMA). Une étude sur l'utilisation des produits phytosanitaires a été effectuée avec l'appui de PROMAP.

166. **Collaboration des OP entre elles.** Les OP, ou certains de leurs dirigeants sont membres de la CRA. Toutefois, les faibles moyens de cette chambre avant 2012 n'ont pas véritablement permis à cet espace de devenir une opportunité de collaboration entre les membres. La CRA Tahoua dispose de locaux dans une enceinte stratégique regroupant le siège de différentes OP et projets (PAC2, PPI/Ruwanmu, PUSADER, PRODEX), qui facilite la collaboration entre ces entités. Les cadres de concertation autour de l'oignon et du bétail viande constituent une nouvelle opportunité de rencontres. Autour de la filière oignon, la Chambre de Commerce a mis en place un dispositif de contrôle (avec les bons d'enlèvement) des opérateurs sur les principaux comptoirs de la région en impliquant les OP concernées (FUFO, FCMN).

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif participatif inclusif avec des consulaires au niveau communal et une élection à venir en 2014. • Une légitimité conférée par la loi, et de plus en plus reconnue et qui se traduit par une expansion des partenariats avec les PTF. • Volonté de la CRA de développer des réflexions techniques et politiques. • Appartenance à un réseau national (RECA) qui permet le partage des informations et qui sert d'inspiration à la CRA sur le rôle qu'elle-même peut jouer au niveau régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les ressources humaines pour la collecte d'information et l'appui-conseil (animateurs/techniciens). • Améliorer le niveau d'alphabétisation des consulaires : difficulté de communiquer effectivement par l'écrit, qui limite leur compréhension des textes (vulgarisation des textes officiels). • Référencer le grand nombre d'OP de la région (estimé à plusieurs milliers) pour constituer une base de données des OP. • Mobiliser les ressources financières publiques.

3. Région de Zinder

3.1. Fédération des Unions de Banque d'Intrants (FUBI), Tarmamoua

167. **Origine.** En 1998, lors de la mise en place des organisations des producteurs par le Projet Intrants/FAO³², les producteurs avaient déclaré que l'une de leurs préoccupations principales était

³² Projet précédant l'actuel Projet IARBIC.

l'indisponibilité des intrants agricoles. Le Projet Intrants/FAO a initié la création des Boutiques d'Intrants (BI) à caractère coopératif. Pour mieux s'intégrer dans la filière, les BI se sont regroupées en unions, puis en 2005, en une fédération régionale : la FUBI « *Tarmamoua* » (l'étoile brillante). Les membres de cette fédération sont localisés dans la région de Zinder plus particulièrement dans les départements de Gouré, Tanout, Magaria et de Mirriah.

168. **Gouvernance.** La FUBI regroupe 99 Organisations Paysannes structurées en dix-neuf unions et dix-sept coopératives de base, totalisant 5 628 membres (2 279 hommes et 3 349 femmes). L'Assemblée Générale est composée des délégués des unions membres, et élit le Conseil d'Administration (dix-sept personnes). Ce dernier emploie un secrétaire exécutif assisté de 33 animateurs endogènes.

169. **Activités.** La Fédération appuie les coopératives membres dans la mise en œuvre de leurs activités : l'approvisionnement en intrants, la multiplication des semences et le warrantage (commercialisation de céréales). La Fédération a un chiffre d'affaire annuel de 200 millions de FCFA.

170. **Banques d'Intrants.** Les 36 BI gérées par les unions et coopératives de base ont distribué 155 tonnes d'engrais dont 85 tonnes financées par les membres et 70 tonnes au travers du projet IARBIC. La principale contrainte de la distribution d'engrais réside dans la concurrence déloyale de la CAIMA³³.

171. **Partenariats avec les institutions de micro finance.** La FUBI sensibilise les Unions membres à passer des contrats tripartites avec une SFD locale pour que les producteurs aient accès à des financements par le biais de warrantage³⁴. Avec une variation saisonnière moyenne de 50% du prix sur la période, l'emprunteur réalise une marge nette de 10%. La FUBI est consciente de l'avantage limité de ce système et souhaite diversifier les opportunités de débouchés pour les Unions en s'engageant dans la commercialisation directe de céréales. En 2011, 6,15 millions de FCFA ont été obtenus par warrantage mais aucun contrat n'a été reconduit en 2012.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> Bonne mobilisation des cotisations des membres pour assurer l'approvisionnement en intrants. Bon réseau d'animateurs endogènes (Unions). Respect des dispositions statutaires avec AG et comptes audités. Prochaine AG électorale prévue en 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> Recruter des ressources humaines de qualité. Construire des infrastructures adéquates (hangars de stockage, siège régional) et résoudre la concurrence de fait avec la CAIMA, qui fragilise la pérennité de la distribution d'intrants. Diversifier les partenariats financiers (FAO et PAM actuellement) pour augmenter les marges de manœuvre et lancer des activités propres à FUBI.

3.2. La FCMN Zinder

172. **Origine.** La branche régionale de la FCMN de Zinder regroupe trois unions de coopératives maraichères réparties sur trois sites : périphérie de Zinder (agriculture péri-urbaine), Matame et Myrriah totalisant 1 307 membres dont 320 femmes. Une nouvelle union (Union des coopératives maraichères de Myrriah), deux groupements féminins (Matame, Gouré), quatre coopératives (Magaria, Gouré) ont fait des demandes d'adhésion qui seront examinées en Assemblée Générale conformément aux statuts. Des délégués de la FCMN nationale participent aux AG. A chaque

³³ En tant qu'importateur d'engrais et distributeur, la CAIMA joue deux fonctions économiques. Or, qu'elle vende à un distributeur ou qu'elle vende elle-même au détail, elle applique à ses acheteurs quels qu'ils soient le même prix subventionné. La CAIMA peut donc vendre des engrais au détail dans les mêmes endroits (souvent des magasins de stockage, eux-mêmes mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture ou la CONACOP), sans avoir à intégrer ses coûts de distribution contrairement aux fédérations, qui se retrouvent de fait à devoir vendre, soit plus cher, soit à perte (puisque'ils ont des coûts de transport, stockage, etc., que la CAIMA ne fait pas entrer dans son prix de vente).

³⁴ Les conditions d'obtention d'un prêt garanti par le stock récolté sont les suivantes : prêt d'un montant de 80% du prix à la récolte sur une durée 6 mois avec un taux d'intérêt de 2% mensuel, en ajoutant 10% de frais de gestion pour l'union qui assure le stockage.

coopérative sont assignés un (Myrriah, Matame) ou deux (Zinder) animateurs qui rendent compte au technicien placé sous la supervision du Conseil d'Administration régional.

173. **Mandat et activités.** La FCMN Zinder estime que les productions maraîchères de la région sont constituées à 70% par l'oignon, 20% par le chou, 7% par la tomate et 3% par la laitue et les autres productions. Les activités de la FCMN se concentrent sur la vulgarisation des techniques de production maraîchère (diversification, compostage³⁵, traitement phytosanitaire) par le biais de Champs Ecole Paysans. Les coopératives effectuent des relevés de prix sur les marchés qui sont transmis à la CRA Zinder pour compilation dans le SIM animé par le RECA. Un hangar de stockage régional a été construit et mis à disposition des coopératives membres qui l'utilisent sans contrepartie financière.

174. La FCMN-Zinder appuie aussi des activités d'embouche (pour générer un capital et faciliter les cotisations des membres). On peut penser qu'appuyer l'élevage semble paradoxal, puisque même si l'amélioration des productions maraîchères (qui est la raison d'être du groupe) n'est pas encore rentable, la dispersion des efforts et des capitaux dans d'autres secteurs n'améliore pas les compétences ou les capacités en maraîchage.

175. **Partenariats.** Outre les fonds propres issus des cotisations de ses membres, la FCMN-Zinder a trois partenaires financiers : le PASR (sous forme de microprojets montés avec la CRA Zinder) pour 50%, le PRODEX pour 34% et Oxfam pour 14%. Les contributions de ses membres représentent à peine 2% de son chiffre d'affaire de 82 millions de FCFA. La FCMN Zinder est membre du collège régional interprofessionnel de la filière oignon.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Un siège équipé et fonctionnel, une équipe technique formée et un bureau d'élus des coopératives membres. • Un suivi rapproché des activités par les élus (réunion du CA toutes les deux semaines) et une bonne liaison avec la FCMN nationale (accès aux partenaires financiers, appui-conseil technique, lien avec les autorités). • Les unions regroupent des membres qui disposent de plus de 400 ha de productions maraîchères avec possibilité d'expansion (du nombre de membres et d'hectares irrigués). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les cotisations des membres avec d'autres services que l'appui-conseil quand ce dernier n'est pas directement générateur de revenus. • Initier des activités de commercialisation des productions maraîchères pour éveiller l'intérêt des membres.

3.3. Association Nationale des professionnels de la Filière Oignon – ANFO Zinder

176. **Origine.** L'ANFO Zinder a été créée en 2005. Elle tient des AG annuelles avec des élections tous les quatre ans.

177. **Activités.** Les activités de l'ANFO Zinder se concentrent sur l'appui-conseil fourni par deux agents de suivi bénévoles et la distribution de semences améliorées d'oignons. Dans la région, la culture d'oignons a été lancée en 2005 et elle est passée d'une première récolte de 40 sacs à plus de 8 000 sacs (200 tonnes) en 2012. L'ANFO facilite l'établissement de contacts pour l'écoulement jusqu'au marché urbain de Zinder puis vers le Nigéria. L'ANFO prélève une cotisation de 100 FCFA par sac, qui vient s'ajouter aux 200 FCFA par sac de taxes prélevées par les mairies. Le capital constitué est utilisé comme fonds de roulement pour l'approvisionnement en intrants, et pour rembourser les frais de déplacements des élus.

³⁵ 36 tonnes de compost ont été confectionnées en 2012.

178. **Réseau.** L'ANFO est membre du collège régional interprofessionnel de la filière oignon qui regroupe les principales OP de la région (FCMN, Union Myrriah, ANFO-Zinder, Union Magaria, commerçants). Ce collège se réunit deux fois par an dans le cadre d'une animation de la SNV pour partager les informations à caractère technique et commercial concernant l'oignon.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Groupes motivés lors du PIP2 et appuyés par le PRODEX et la CRA-Zinder. • Producteurs organisés autour de la promotion d'itinéraires techniques améliorés pour une meilleure qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les membres à monter des dossiers de microprojets fongibles et exigeant peu de financements de leur part. • Convaincre la CAIMA de laisser jouer à l'ANFO-Zinder un rôle dans la distribution d'engrais. • Mettre en place un collège de la filière oignon qui rende des services effectifs aux membres fondateurs et résolve leurs contraintes respectives.

3.4. La contribution de la CRA Zinder au renforcement des OP de la région

179. **Origine.** La CRA Zinder existe depuis 2004. Quatre ans après sa création, son assemblée consulaire tenue en août 2008, a permis le renouvellement du bureau. En 2013, la CRA Zinder est de nouveau en cours de renouvellement de ses 76 membres, soit cinq ou six représentants consulaires selon les départements et pour la ville de Zinder et treize représentants des dix principales organisations faitières de producteurs de la région (FCMN-Niya, FRC, CAPAN, Fenen-Dado, Fédération Sa'a, Centre de service d'appui-conseil, FUBI, plateforme paysanne Zinder, ANPIP, AREN). Elle reprend les attributions du RECA au niveau de la région de Zinder.

180. Le processus de mise en place de la Chambre Régionale d'Agriculture a associé l'ensemble des Organisations Paysannes du niveau village ou campement, commune, département et région. La CRA Zinder a recensé 3 000 groupements et coopératives dans la région, dont elle exige une contribution financière annuelle de 5 000 FCFA (pour les fédérations, la contribution est de 10 000 FCFA).

181. **Mandat et activités.** La CRA est impliquée dans la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR) dans dix communes de la région de Zinder³⁶. Ce Programme vise à créer les conditions favorables à un accroissement durable des productions et des revenus des populations rurales des dix communes concernées. Il est notamment prévu le financement de microprojets présentés par des productrices ou des producteurs, et des Organisations Paysannes. La Chambre Régionale d'Agriculture doit favoriser l'accès des producteurs et des OP à ce Programme et mettre en œuvre des actions de renforcement de leurs capacités.

182. Au travers du PASR, la CRA Zinder bénéficie du financement de deux postes, celui du secrétaire général permanent et celui d'un chargé de gestion. La CRA Zinder assiste les OP de la région à formuler des microprojets finançables et effectue un suivi permanent de ces microprojets³⁷ développés par les OP bénéficiaires sur financements extérieurs. Les rapports sont publiés sur le site du RECA.

³⁶ PASR 2009-2013 sur financement du Danemark pour 13,5 milliards FCFA.

³⁷ 344 microprojets clôturés ou en cours de réalisation.

Points forts	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Forte légitimité et reconnaissance par les producteurs de la région (campagne de sensibilisation lors du renouvellement des consulaires en 2013, qui a suscité l'engouement des communautés rurales). • Bonne connaissance des types d'appui-conseil à fournir aux OP ou aux producteurs individuels (qualité des équipes techniques). • Lien avec le RECA : visibilité accrue (site web), avis/appui des techniciens du RECA pour l'exécution des activités de la CRA et pour la planification et le Suivi-Evaluation (visites de terrain avec le RECA), estimation des besoins des producteurs pour lancer la planification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les ressources humaines (animateurs, techniciens, etc.) pour couvrir toute la région et la logistique (véhicule) pour faciliter les échanges et les déplacements des consulaires, des producteurs et des animateurs. • Accroître la mobilisation des fonds tant au niveau régional (conseil régionaux, subvention d'état) qu'en interne (membres consulaires), celle-ci étant sans commune mesure avec le budget réel (1,5 millions mobilisés / 128 millions nécessaires). • Diversifier les partenariats pour ne pas dépendre d'un partenaire financier unique, ce qui fragilise et relativise l'autonomie d'action de la CRA.

C. Relations complexes entre les principales OP

183. Comme cela vient d'être décrit, chaque organisation est autonome mais elle est aussi souvent membre de différents collectifs sur des aspects spécifiques.

184. Malgré tout, une défiance contenue des OP faïtières vis-à-vis de leurs propres cadres de concertation auxquels elles reprochent leur manque de résultats, est régulièrement observée par les PTF, ce qui les amène à douter de la légitimité de ces cadres à représenter leurs membres. Les raisons de ce malaise sont certainement complexes et se retrouvent souvent dans d'autres pays: regroupement d'organisations trop hétéroclites - groupements de base aux côtés de méta-structures (unions, fédérations), décalage de compréhension de leur rôles respectifs entre dirigeants paysan. De fait, cette hétérogénéité semble amoindrir le poids des OP faïtières par rapport à celui des groupements de base de petite envergure. Cela a été relevé comme une source de dysfonctionnements dans les prises de décision dès lors que ces cadres s'astreignent à avoir une gouvernance démocratique.

185. Une perte de crédibilité ou de visibilité des cadres de concertation peut avoir entraîné une relative marginalisation du mouvement paysan national sur l'agenda national. Même lorsque les représentants de ces cadres de concertation sont invités dans des processus de dialogue politique, leur influence reste relativement marginale par rapport à l'importance du nombre de producteurs qu'ils disent représenter. On mesure aussi mal leur poids réel dans les conseils d'administration d'institutions clés du développement agricole (CAIMA, BAGRI, OPVN, etc.).

186. Les partenaires techniques et financiers sont souvent à l'origine d'initiatives qui débouchent sur l'émergence de nouveaux cadres de concertation au sein desquels la plupart des mêmes organisations se retrouvent. Cette approche a l'avantage d'avoir une bonne visibilité d'action à court terme, comme le lancement récent de la campagne « Cultivons la terre », mais elle peut aussi contribuer à accentuer la dilution de la représentation paysanne à long terme, et à la rendre inaudible.

187. Le tableau suivant résume la façon dont collaborent les différentes OP, que ce soit au sein d'associations, de confédérations, de cadres de concertation ou d'établissements consulaires.

Forme juridique	Association		Confédération		Etablissement consulaire		Cadre de concertation		
	PFPN	CAPAN	CONACOP	CASPANI	RECA	CRA T-M-Z	G9 (CSA)	COP (Agri Hub Niger)	CLV (Oxfam)
↓ est membre de →									
ANFO					X			X	
AREN	X	X			X	X	X	X	X
CAPAN	X	X			X		X	X	X
CASPANI	X			X	X		X		
CONACOP			X				X		
FCMN	X			X	X	X	X	X	X
FUCOPRI	X				X		X	X	X
MOORIBEN	X				X		X	X	X
PFPN	X				X		X	X	X
RECA					X		X	X	X
CRA T-M-Z					X	X			
Fédérations régionales T-M-Z			X			X			
Union semencière de Maradi									
Groupements MMD									

D. Cartographie géo-thématique des OP

188. Les OP décrites dans les paragraphes précédents n'agissent pas toutes aux mêmes niveaux géographiques, thématiques ou organisationnels. Toutes ont leur légitimité, leur mandat et leur plan stratégique mis en œuvre au travers d'activités spécifiques. Pour mieux comprendre et visualiser comment les OP se complètent et sur quels thèmes construire des partenariats, une cartographie a été réalisée en fonction :









- du niveau géographique d'intervention : villageois, communal, régional, national, subrégional/international. Sur un axe vertical, le bas correspond au niveau local en progressant vers le haut, jusqu'à la sous-région.
- des principales aires d'intervention classées selon un **degré de subsidiarité** (voir glossaire) des activités des OP par rapport aux systèmes de production paysans : solidarité sociale, appui-conseil technico-économique, services marchands d'appui à la production (intrants, commercialisation), gestion des biens communs (ressources naturelles, infrastructures économiques), contribution aux dialogues politiques. Plus les activités de l'OP sont proches du système de production paysan, plus l'aire d'intervention se situe sur la gauche de l'axe horizontal, et plus les activités sont éloignées du système de production, plus l'aire d'intervention se situe sur la partie droite de l'axe.

189. La construction de ces cartographies s'est faite de manière interactive avec les OP lors de rencontres bilatérales. Les participants à la rencontre ont pu eux-mêmes affiner leur positionnement tant dans l'absolu par rapport aux deux axes proposés que relativement aux autres OP figurant sur le diagramme.

190. La cartographie nationale a été validée lors d'un atelier réunissant les OP rencontrées. Les cartographies régionales ont été partagées en fin de journée d'atelier avec tous les participants régionaux.

1. La cartographie nationale

légende de la cartographie géo-thématique

Forme géométrique	statut juridique
	Association (loi de 1984) groupement de base
	Coopérative (de base, union, fédération) (loi de 1996)
	Établissement public à caractère professionnel (consulaire) (loi de 2000)
	Cadre de concertation, consortium
Couleur de la forme	Activité principale de l'OP
Vert: 	élevage
Orange: 	cultures pluviales
Bleu: 	cultures irriguées
Brun: 	toutes activités confondues

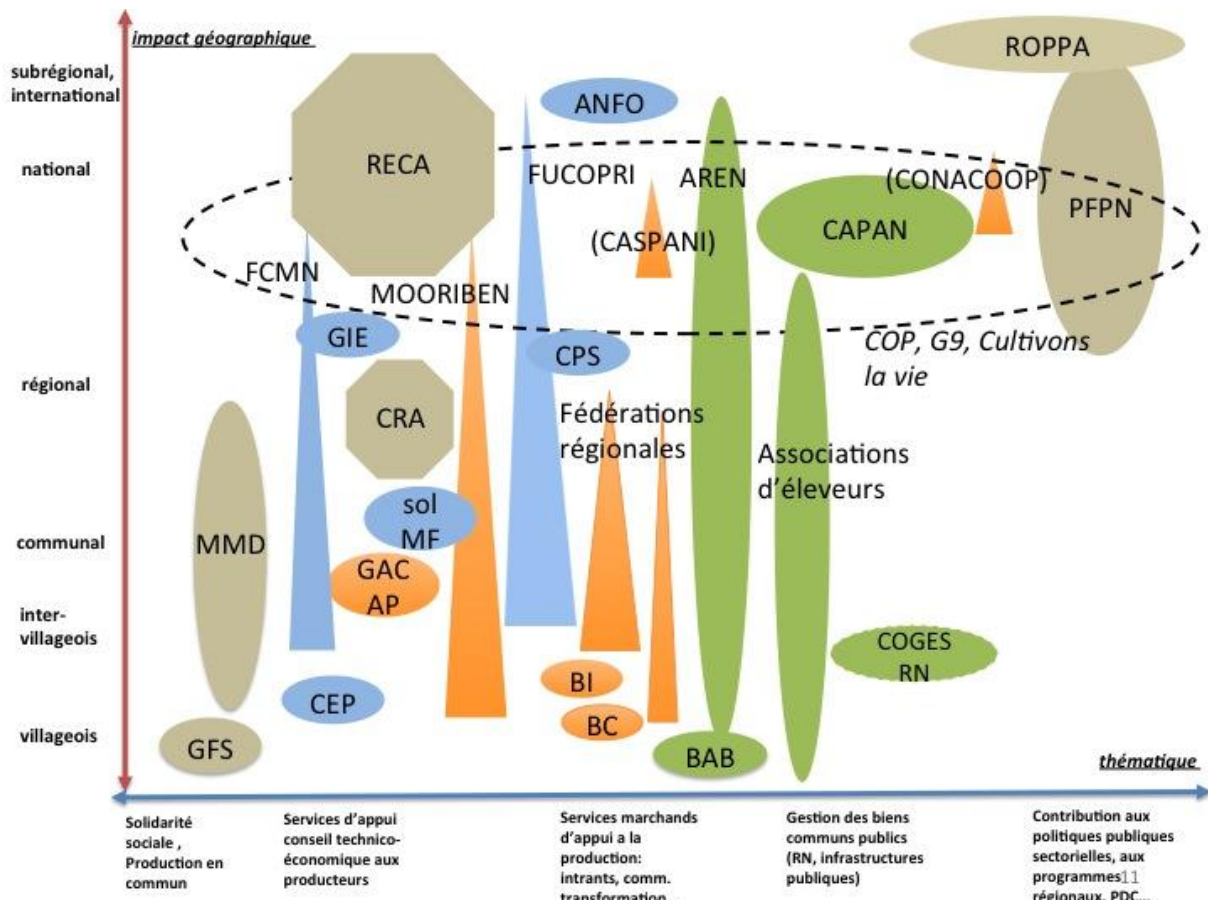


Diagramme 1 : cartographie géo-thématique des Organisations Paysannes du Niger

191. En effectuant des allers-retours entre la cartographie et les tableaux de points forts et de défis établis pour chaque OP dans les paragraphes précédents, on peut déduire de grandes tendances qui structurent des axes d'intervention stratégiques et les partenariats à développer afin d'améliorer l'impact des OP dans la société civile rurale organisée.

- (i) Cette cartographie fait ressortir l'existence d'une scène nationale très active. On remarquera que les différentes Organisations Paysannes n'occupent pas les mêmes espaces et sont complémentaires. On a déjà exposé, dans les paragraphes précédents, les incompréhensions qui découlent souvent de principes de subsidiarité ou de délégation mal assumés.
- (ii) Les OP font souvent référence, quand elles doivent démontrer leur implication concrète à des PTF ou au grand public, à des groupements de base tels que les CEP, BI, BC, BAB, BS, GFS, etc., émanant souvent de projets spécifiques. Or, ces groupements de base ne sont pas systématiquement intégrés juridiquement aux structures régionales et nationales, ce qui n'est pas en soi un problème, mais cela le devient dès lors que les projets qui leur procuraient un milieu favorable d'action disparaissent. Ces groupements de base ont alors du mal à continuer à rendre des services pour lesquels beaucoup de coûts de transactions (animation, commandes groupées, lancement d'appels d'offres, etc.) étaient assumés par les projets.
- (iii) Le rôle du RECA dans son mandat de diffusion des informations techniques, de création d'espaces de dialogue, son articulation avec les CRA, et le fait qu'il ne puisse pas s'engager à fournir des services marchands en font un partenaire particulier pour toute intervention d'animation inclusive de la société civile rurale organisée.

- (iv) Peu de Fédérations rendent des services marchands de manière rentable et elles ont toutes beaucoup de mal à disposer des capitaux nécessaires à leurs ambitions. Une initiative intéressante a été relevée au sein de la FUCOPRI. Cette fédération a créé une structure autonome d'appui conseil en gestion pour améliorer les performances économiques de ses coopératives membres. En pouvant présenter des comptes reflétant leurs activités, les coopératives ont ainsi accès à des financements bancaires (ou des SFD) qui leur permettent de mieux lever les capitaux nécessaires pour rendre effectivement les services qui sont attendus d'elles. Les autres faïtières (AREN, FCMN-Niya, MOORIBEN) fournissent des services d'appui-conseil dont la viabilité dépend de dons de PTF, que ces structures mobilisent grâce à leur efficacité et à leur réseau.
- (v) Les liens entre structures nationales (confédération, cadre de concertation) et fédérations régionales (de l'ouest du pays) sont très ténus et ne se traduisent souvent que par des activités d'appui-conseil (comme c'est le cas pour la FCMN dans les régions de Tahoua et de Zinder).
- (vi) L'AREN a une position particulière, présente de la base au niveau national et subrégional. Son statut d'association et ses nombreux partenariats en font un partenaire incontournable de l'élevage, tant pour la fourniture de services marchands que dans la gestion des espaces pastoraux.
- (vii) La PFPN revendique un mandat de contribution aux politiques qu'il lui a été difficile d'assumer seule ces dernières années. De fait, on observe qu'ende nombreuses occasions (cadre de concertation, table ronde, discussion bilatérale, etc.), la PFPN est invitée à participer à des dialogues politiques en même temps que les OP membres qui la constituent, à titre individuel.
- (viii) Les cadres de concertation thématiques permettent aux OP présentes d'avoir une visibilité ou des financements liés à une thématique promue par des PTF. Les OP ont encore des difficultés à utiliser les méta-structures qu'elles ont institutionnalisés (PFPN, RECA). De plus, certains PTF préfèrent contribuer à l'émergence de nouveaux cadres, qu'ils lient facilement à leur intervention, mais qui complexifie le paysage institutionnel et renforce une image de multiplicité de structures.

2. Les cartographies régionales

192. Des cartographies régionales ont été élaborées selon la même logique que celle proposée au niveau national. L'échelle de l'axe vertical (géographique), est toutefois modifiée avec un focus sur les niveaux locaux et régionaux, le niveau national n'apparaissant qu'en haut du diagramme et le niveau international ayant ainsi disparu.

193. Comme pour le niveau national, les cartographies régionales ont été construites de manière participative et validées par les OP rencontrées en atelier avec les CRA des régions respectives.

194. La **multitude des OP de base** (on en dénote par exemple 9 000 pour sept communes de Maradi, dont 2 500 pour la seule commune de Guidan Roumdji) est représentée par des formes génériques qualifiant leurs activités (ovales pour les groupements, triangulaires pour les coopératives). Quelques OP ayant des **activités remarquables** (transformation de céréales en farines infantiles, production de semences, commercialisation de fruits vers le Nigéria, etc.) ont toutefois été représentées en plus des OP génériques.

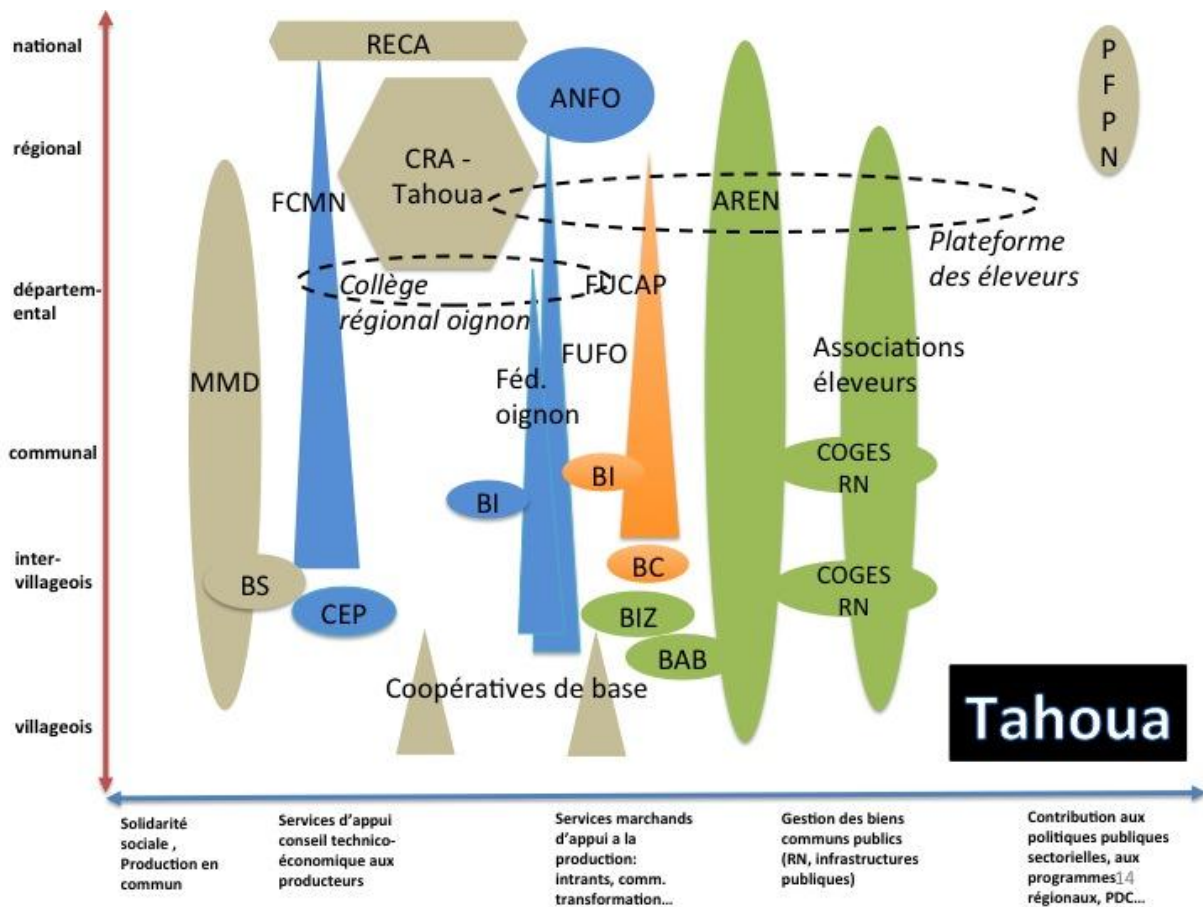


Diagramme 2 : Cartographie géo-thématique des Organisations Paysannes de la région de Tahoua

195. **La cartographie des OP à Tahoua révèle :**

- (i) l'importance des OP liées à la filière oignon dans la région, où cette culture est source de revenus conséquents (FUFO, ANFO, FCMN, etc.) ;
- (ii) qu'à Tahoua comme à Zinder, la FCMN fait essentiellement de l'appui-conseil et n'a que très récemment ouvert une BI spécialisée dans les intrants maraîchers ;
- (iii) que de nombreuses structures (BI, BC, COGES, BS), partenaires de projets (PUSADER), sont potentiellement des structures de base des fédérations régionales et des unions départementales ;
- (iv) la présence d'une fédération régionale (FUCAP) très active dans les services marchands en lien avec des réseaux de BI et de BC, et partenaire du Projet IARBIC/FAO.
- (v) comme dans chaque région, la récente émergence, dans le cadre du PRODEX, de cadres de concertation régionaux sur des thématiques spécifiques (élevage, oignon), dans lesquels la CRA Tahoua joue un rôle moteur augure d'une meilleure coordination des OP entre elles.
- (vi) Que comme à Maradi, la présence d'AREN et des associations d'éleveurs comme partenaire efficace sur les thèmes liés à l'élevage, que ce soit pour des services marchands ou de gestion des ressources naturelles.

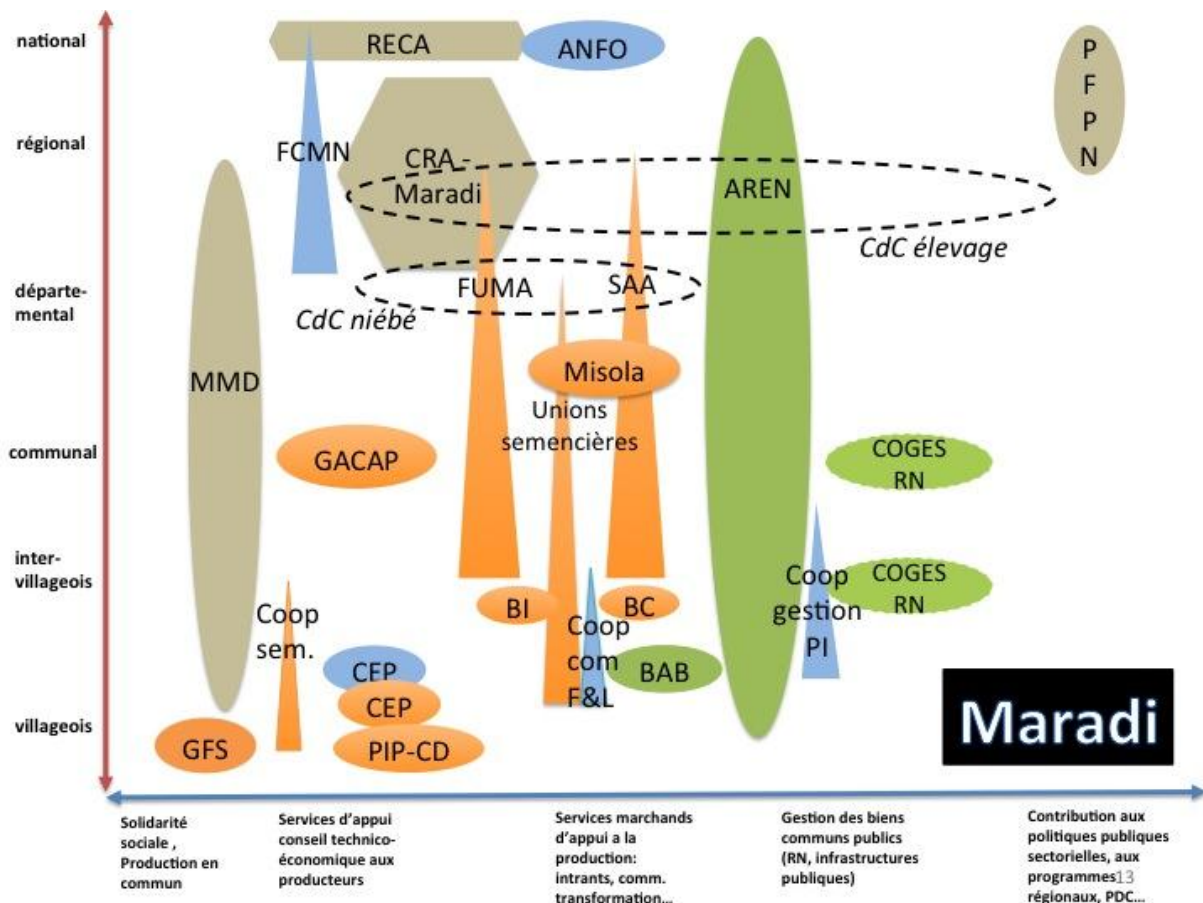


Diagramme 3 : Cartographie géo-thématique des Organisations Paysannes de la région de Maradi

196. **La cartographie des OP à Maradi permet de visualiser :**

- (i) la présence de deux fédérations régionales (SA'A et FUMA) très actives dans les services marchands en lien avec des réseaux de BI et de BC ; on notera que SA'A est plus positionnée sur des services marchands, tandis que la FUMA conserve des activités d'appui-conseil importantes ;
- (ii) l'émergence de cadres de concertation régionale animés sur des thématiques spécifiques (élevage, niébé) dans lesquels la CRA Maradi joue un rôle moteur dans le cadre du PRODEX ;
- (iii) les Groupes d'Appui-Conseil Agricole Paysan (GACAP)³⁸ du département d'Aguié et les CEP sont les dépositaires de savoirs et d'expériences techniques et organisationnels de base, qui pourraient être mutualisés et articulés avec les CRA, dont c'est le mandat ;
- (iv) des structures de base en grand nombre (BI, BC, COGES, GFS) liées à des projets (PPILDA, PUSADER) sont potentiellement intéressantes pour intégrer les fédérations régionales qui veulent élargir leur ancrage régional ;
- (v) la présence de l'AREN qui a décentralisé à Maradi ses activités pour les régions de Maradi et de Zinder, et dont les thématiques entre services marchands (marchés au bétail, filières) et gestion de l'espace pastoral (couloir pastoraux, puits, récupération de terres avec production fourragère) en font un interlocuteur potentiellement capable de mettre effectivement en œuvre les activités des projets PASADEM et PPI/Ruwanmu dans ces secteurs.

³⁸ Les GACAP sont des associations constitués de paysannes et de paysans formés aux techniques d'animation et de démonstration autour de parcelle ou de hamp école. Une vingtaine de GACAP existent dans l'ancienne zone d'action du PPILDA, dans les départements d'Aguié et de Gazaoua de la région de Maradi.

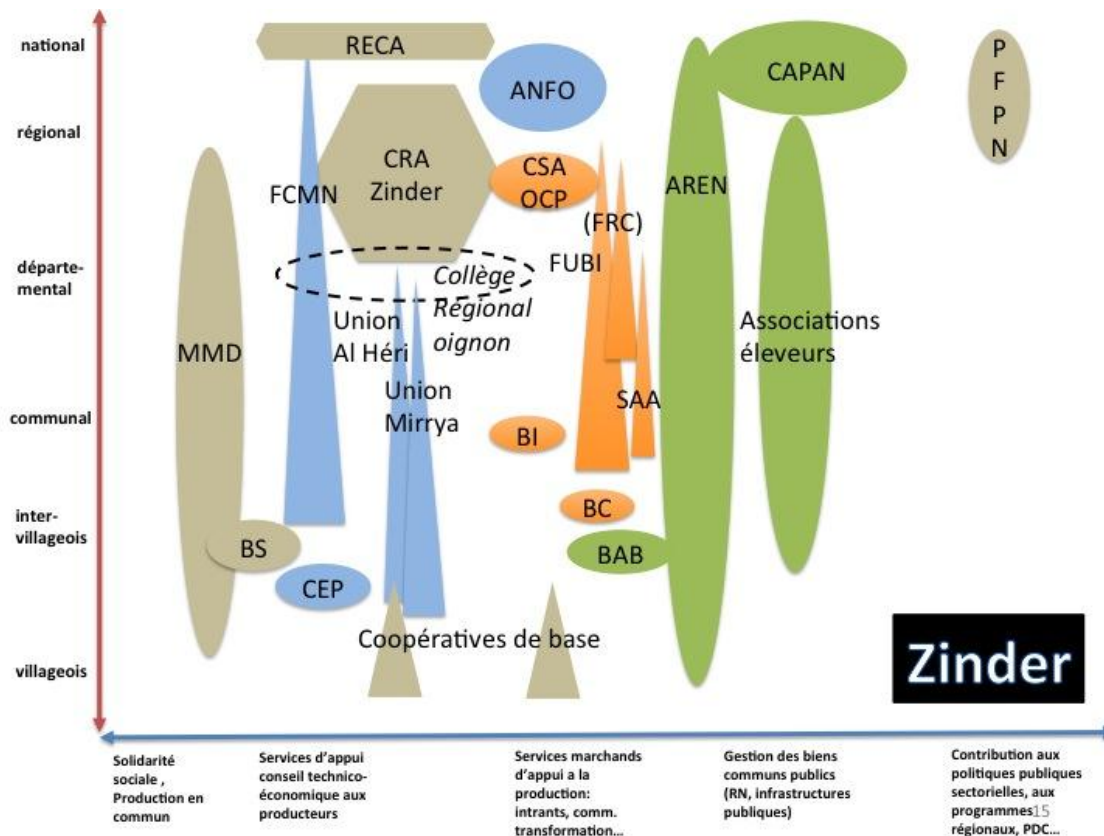


Diagramme 4 : Cartographie géo-thématique des Organisations Paysannes de la région de Zinder

197. La cartographie des OP à Zinder révèle :

- (i) le rôle central de la CRA Zinder dans l'appui aux microprojets des OP (financement Danois) ;
- (ii) que la FCMN fait essentiellement de l'appui-conseil ;
- (iii) que la Fédération régionale (FUBI), très active dans les services marchands en lien avec des réseaux de BI et de BC et partenaire du projet IARBIC/FAO, est un partenaire potentiel ;
- (iv) l'émergence, comme dans les autres régions, et dans le cadre du PRODEX, de cadres de concertation régionaux sur des thématiques spécifiques (élevage, oignon), dans lesquels la CRA Zinder joue un rôle moteur.

198. Les **cartographies géo-thématiques ont été validées lors d'un atelier national le 29 mars 2013 à Niamey** avec les commentaires suivants de la part des participants :

- (i) La cartographie met en évidence et prend en compte le risque de « **délitement** », ou d'égarement de l'OP par la mise en œuvre d'activités qui ne correspondent plus à son mandat. Beaucoup de dirigeants sont conscients de cela, à tel point qu'un dirigeant paysan a illustré ce point par un proverbe haoussa, qui traduit l'idée qu'on ne peut courir après deux lièvres à la fois³⁹. Une OP devrait se focaliser sur l'impact des activités qui sont de son ressort, et influencer d'autres opérateurs à agir en synergie pour répondre à des sollicitations pour lesquelles elle n'a pas de compétences.
- (ii) Les niveaux de **subsidiarité** sont pertinents et doivent être respectés dans les deux directions: (i) une organisation ne doit se substituer aux organisations de base que si ces dernières ne sont plus suffisamment efficaces et en accord avec elle, (ii) une organisation ne doit pas se substituer à une organisation plus complexe à laquelle elle appartient en lui donnant le mandat d'agir en son nom. On a pu lire comment les OP se donnent souvent de très larges mandats d'intervention, qu'il leur est difficile de remplir sans se regrouper pour déléguer à un niveau supérieur certaines de leurs activités. Inversement, il arrive que les nouvelles structures peinent à répondre aux attentes des organisations qui les ont créées et, dans un désir de montrer leur utilité, se substituent à leurs membres en faisant à leur place ce que ces membres font déjà bien, seuls. Ces tensions se retrouvent au niveau national dans la revendication de la parole paysanne : *qui est légitime pour parler au nom des paysans ?* La cartographie montre que cela dépend de ce dont on traite. Le RECA rassemble au niveau national tout ce que l'appui-conseil peut produire, les Fédérations (ou Faïtières) sont les seules à pouvoir s'impliquer dans des services marchands d'envergure ; la Plateforme Paysanne, sur la base des leçons tirées des expériences de ses membres dans leur aires d'intervention respectives, est légitime pour contribuer au dialogue politique. Les OP doivent être caractérisées par une culture d'**activisme agricole**, se traduisant par l'engagement de leurs membres pour des causes portées publiquement, afin d'être confrontées au reste de la société. Les OP sont parties prenantes de la société civile rurale organisée, au sein de laquelle les dirigeants paysans doivent appuyer et relayer les prises de positions de leurs organisations.
- (iii) Le **poids d'une parole** est conféré à une organisation par le nombre de ses membres et par le volume d'activités de l'organisation. Une organisation complexe⁴⁰ repose sur les activités de ses membres, auxquels elle permet de changer d'échelle.

V. Définition de l'approche et des priorités stratégiques

199. La dynamique de renforcement des OP dans les régions de Tahoua, Maradi, et Zinder repose sur la reconnaissance des organisations et des cadres existants dans leur diversité et leur complémentarité, ainsi que de leurs points forts et de leurs défis tels qu'identifiés au chapitre précédent.

200. Ce chapitre détaille l'approche de partenariat avec les OP en valorisant leur forces pour favoriser leur puissance d'agir au sein de plateformes de concertation (prendre des initiatives, agir en synergie), et développer leurs capacités au sein de leurs structures (capacités financières, ressources humaines permettant d'assurer la transparence des activités) avec des dispositifs de contrôle interne et par une autorité de tutelle.

201. En partant de cette approche, les axes stratégiques de collaboration entre les OP et le FIDA sont identifiés en rapprochant, sur chaque axe, les défis des OP des orientations du COSOP 2013-2018 et des projets en cours.

³⁹ « *Ba'a goudou ana sossa diwa* » littéralement « on ne peut courir et se gratter le derrière »

⁴⁰ Organisation d'organisations de type plateforme, confédération, etc.

A. Une approche respectueuse de la diversité des OP

1. Des besoins à couvrir aux types d'organisations pour y répondre

202. Ce premier paragraphe rappelle la diversité que recouvre le terme générique d'OP en partant des différents types de besoins exprimés par les paysans et en examinant les formes d'organisations (formelles et informelles) les plus adéquates pour les aider à répondre à des besoins.

Types de besoins exprimés	Personnes concernées	Organisations adéquates
Solidarité sociale et relance de la production	Les personnes vulnérables (femmes, jeunes, etc.)	Groupements solidaires entre pairs, réseau de groupements, association
Accès aux connaissances techniques par un appui-conseil permettant des innovations en limitant les risques	Les producteurs/trices, en particulier les plus vulnérables	Groupement facilitant les transferts de pratiques (Champ Ecole Paysan, Groupement d'Appui-Conseil Agricole Paysan)
Accès aux services en aval et en amont de la production (approvisionnement en intrants, production de semences de qualité, transformation / commercialisation des produits agricoles)	Les producteurs/trices ayant la capacité et choisissant d'investir dans un capital commun, permettant d'intervenir comme opérateur économique dans les filières concernées	Coopérative (de base, union et fédération), Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
Utilisation et gestion durable de ressources naturelles (eau, foncier), d'infrastructures communes (systèmes d'irrigation, pistes, etc.)	Tous les utilisateurs potentiels résidant sur un territoire donné	Association d'usagers (avec délégation de maîtrise d'ouvrage par les autorités locales), Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
Accès aux décideurs politiques pour contribuer à la définition de politiques favorables à l'agriculture familiale	Les citoyens ruraux et notamment les dirigeants paysans représentants d'une société civile rurale organisée	Plateforme d'organisations, réseau, cadre de concertation, association

203. Ce tableau peut servir de grille de lecture aux différentes OP existantes ou émergentes, qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

2. L'animation de dynamiques locales : l'émergence d'une plateforme de concertation

204. Le lancement de dynamiques locales de développement inclusives repose sur la concertation des parties prenantes au sein de plateformes locales. La principale caractéristique de la plateforme de concertation locale est son aspect territorial : elle couvre une zone déterminée comme un pôle de développement économique, et invite tous les acteurs économiques organisés à se consulter. Le niveau local demeure le lieu le plus proche de l'action : celui où la société rurale s'organise directement en fonction des besoins de ses membres.

205. Au niveau du village, de plusieurs villages et jusqu'à la commune, de nombreuses initiatives ont permis l'émergence de structures organisées, dont les activités affectent d'une manière ou d'une autre le développement agricole et rural. Toutefois, ces différentes organisations locales opèrent rarement de manière concertée. L'émergence d'une plateforme locale, animée par les Chambres Régionales d'Agriculture autour de pôles de développement économique, ouvre un espace permettant aux acteurs locaux de se concerter et d'identifier ce qu'ils peuvent faire ensemble ou en synergie pour dynamiser l'économie locale.

206. Une plateforme de concertation crée aussi un espace d'échange inclusif, où la capacité d'agir des organisations prime sur la façon dont elles sont structurées. La plateforme donne à tous

l'opportunité de rendre compte de ses activités à ses pairs de manière régulière au sein de la société civile rurale organisée. Ce dispositif complète les obligations statutaires de chaque organisation en matière de transparence, et de comptes à rendre à leurs membres et aux institutions de tutelle. La plateforme locale permet la diffusion d'informations de manière plus rapide, pour que chacun puisse adapter ses activités de manière concertée.

207. La plateforme suscite parfois l'émergence de nouveaux groupes d'acteurs, qui s'organisent autour d'un besoin identifié : GIE de gestion d'un marché, groupements professionnels, associations de commerçants, etc. Ces nouveaux groupes deviennent eux-mêmes membres de la plateforme qui les a vus naître. Cette relation demeure toutefois à un niveau horizontal d'échange, généralement à une échelle territoriale telle que la commune ou le département ; chaque groupement étant par ailleurs intégré verticalement, au sein d'une organisation par filière ou par profession, telle que le sont les fédérations régionales.

208. La CRA Maradi, par son mandat d'animation du monde rural, est impliquée dans l'émergence de ces plateformes locales de concertation des acteurs appelées « *hadin gwiwa* » en Haoussa, autour des Pôles de Développement Economique (PDE) de la région identifiés par le PASADEM.

3. Les économies d'échelle par la structuration des coopératives en unions et la professionnalisation des fédérations

209. L'implication des OP dans les plateformes locales augmente leurs capacités d'agir (opportunités à saisir, rencontres, formation, etc.) et chaque OP doit ensuite au sein de sa structure, prendre les décisions pour mettre en œuvre les activités qui entreront en synergie avec celles des autres parties prenantes.

210. Tout groupement de producteurs ayant des activités marchandes, dès lors qu'il rend des services à ses membres de manière financièrement viable et en toute transparence, tend à s'organiser en coopérative de base, puis à se regrouper avec d'autres coopératives sous forme d'union, puis de fédération d'unions, en fonction de besoins liés à la croissance de ses activités.

211. Cependant, la professionnalisation des OP entraîne des coûts de structure élevés, notamment en terme de salaires des ressources humaines (directeur, comptable, agent commercial). Pour regrouper leurs activités et réaliser des économies d'échelle permettant de couvrir ces coûts de structure, les coopératives peuvent s'unir et former des organisations de niveau supérieur. Dans chaque région, les unions et fédérations ont acquis des compétences dans ces domaines, au travers des activités menées ces dernières années avec différents partenaires et projets.

212. Cependant, il existe toujours de grands écarts entre les capacités logistiques d'intervention des fédérations et des unions, et les besoins des producteurs et productrices de leur zone d'intervention, que ce soit en termes d'accès aux intrants ou de commercialisation groupée. La croissance des activités implique des changements d'échelle qui doivent être accompagnés au sein même des fédérations. Les exigences de transparence dans l'utilisation des ressources financières, qu'elles soient d'origine publique ou privée, qu'elles proviennent des contributions des membres ou des bénéfices dégagées par l'activité, contraignent la structure à mettre en place des dispositifs de gestion comptable fiables, qui reposent sur des ressources humaines compétentes, tant au niveau des dirigeants que des salariés. **Les implications, logistiques et en ressources humaines, des changements d'échelle liées à la croissance de leurs activités, constituent les plus gros défis des fédérations régionales.**

213. **Les dispositifs de contrôle sont nécessaires pour accompagner l'implication des fédérations et unions dans l'espace économique, tant en interne à l'Organisation Paysanne par des commissaires aux comptes, qu'en externe par des audits.** Sans dispositif de contrôle comptable des activités des fédérations, les institutions financières seront très prudentes voire réticentes pour financer sur prêt les besoins de capitaux de ces structures lorsqu'elles doivent changer d'échelle pour devenir plus efficaces. De fait, on risque de voir émerger des fédérations géantes par le mandat mais naines par les activités, car elles n'auront pas les compétences requises pour mobiliser et gérer les capitaux nécessaires à leurs activités.

4. Les CRA, espace d'animation et référentiel des sources d'appui-conseil technique

214. Les CRA ont le mandat, au niveau régional, **d'animer le monde rural** en lui permettant **d'accéder aux informations nécessaires** à son développement. Ce mandat est crucial pour les PTF (et particulièrement pour le FIDA), qui accordent une grande importance à la diffusion des savoirs de manière inclusive, afin que même les plus vulnérables puissent se sortir de la pauvreté en s'organisant et en adoptant des pratiques leur assurant une plus grande sécurité alimentaire et une résilience face aux crises.

215. Le rôle d'**animation des CRA** se joue, comme évoqué aux paragraphes précédents, (i) au niveau territorial au sein des plateformes locales (*hadin gwiwa*), où coexistent des OP de différentes natures mais qui partagent une vision commune de développement économique basée sur l'agriculture (voir par exemple sur les cartographies, les différentes OP existant au niveau communal) ; et (ii) aussi dans une perspective de structuration verticale, pour encourager l'intégration par filière des groupements dans des unions elles-mêmes regroupées au sein de fédérations rendant accessibles des services marchands aux systèmes de production paysan.

216. **L'accès à l'information** se fait essentiellement par le biais de l'appui-conseil qui, bien que nécessaire pour que les producteurs puissent s'engager dans les transformations de leurs pratiques, est difficilement rentable. Les contributions des bénéficiaires ne couvrent généralement que les frais de déplacement de formateurs ou d'animateurs, alors que l'appui-conseil dépend d'un système complexe de diffusion des connaissances et des savoirs, qui coûte cher.

217. De nombreux PTF sont conscients de cela et ont financé de nombreux dispositifs d'appui-conseil par le biais de projets de renforcement de capacités techniques ou organisationnelles. Ainsi, des types d'appui-conseil spécifiques portés par différents acteurs organisés coexistent de manière complémentaire : les Groupes d'Appui-Conseil Agricole Paysan (GACAP) qui se sont développés dans les zones d'intervention du PPILDA en lien avec des dispositifs de Champ Ecole Paysan (Parcelle d'Innovation Paysanne ou Champ de Diversité dans le cas du PPILDA), les Groupes de Suivi Conseil (GSC) qui ont émergé suite au projet PIP2 d'appui à la petite irrigation privée, les dispositifs internes aux grandes OP, ou les programmes des services techniques décentralisés du Ministère de l'Agriculture. Ces différentes sources d'appui-conseil sont dispersées et n'interagissent que rarement. De plus, dès lors que les projets sont clôturés et que se tarissent les financements, le contenu des messages techniques cesse d'être régulièrement mis à jour.

218. Afin qu'existe, au sein de chaque région, un lieu central dépositaire des savoirs relatifs à l'appui-conseil technico-économique en agriculture, les CRA hébergeront un référentiel des sources d'appui-conseil de la région. Ce référentiel sera établi en partenariat avec les différents partenaires techniques (OP, services techniques, recherche). Par ce dispositif, les sources potentielles d'appui-conseil sont référencées, évaluées et rendues accessibles à tous ceux qui recherchent des prestataires de services d'appui-conseil. Il peut s'agir d'autorités locales comme les communes pour l'élaboration ou le suivi de certaines composantes de leur PDC, ou de projets pour des activités déterminées par des termes de référence, des OP – ou des fédérations ou unions pour des programmes ponctuels. Tous ces clients potentiels pourront ainsi s'appuyer sur des compétences existantes, ayant capitalisé les leçons tirées des interventions antérieures.

219. Enfin les CRA, par le biais de leur réseau national (RECA), peuvent faire circuler, d'une région à l'autre, et diffuser au niveau national et subrégional, toutes les expériences d'appui-conseil et les leçons qui en auront été tirées. Le RECA met actuellement en ligne de nombreuses informations via son site internet qui devient l'une des sources les mieux informées du Niger en matière d'appui-conseil agricole. Les CRA, mais aussi les prestataires de services d'appui-conseil, pourront devenir plus interactifs et partager leurs connaissances par le biais des forums de discussions.

5. Le renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat : enregistrement, suivi/contrôle des statuts, audit

220. Tout système organisé perdure grâce à la robustesse des dispositifs mis en œuvre pour le contrôler. Ces fonctions régaliennes dévolues au ministère de tutelle, la DAC/POR du ministère de l'agriculture, demandent cependant à devenir plus effectives.

221. Depuis l'enregistrement ou l'agrément des groupements et coopératives jusqu'au suivi du respect des statuts et règlements intérieurs, les autorités de tutelle ont la responsabilité de veiller à ce que les membres ne soit pas leurrés par des comportements abusifs de leurs organisations. L'exigence de tenue d'assemblée générale, d'audits comptables et d'élections régulières constitue une feuille de route pour les services de la DAC/POR.

B. Cartographie des priorités stratégiques et des axes d'interventions renforçant le rôle des OP

222. Cette étude nous permet de comprendre comment la stratégie du FIDA, définie dans le COSOP 2013- 2018 et les documents des projets en cours, viendront renforcer la contribution des OP de manière durable à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience. En devenant des partenaires de mises en œuvre des activités des projets, les OP vont bénéficier d'un apprentissage et jouer durablement des rôles proactifs et complémentaires au sein de la société civile rurale organisée.

1. Les cinq priorités stratégiques

223. Le long des aires thématiques qui servent de base à la cartographie, cinq axes stratégiques identifiés dans le COSOP et les documents de projet, ont été confirmés par les acteurs organisés concernés. En lien avec ces priorités, douze axes opérationnels ont été proposés pour consolider le rôle des OP.

224. Les cinq axes prioritaires stratégiques ont été matérialisés et superposés à la cartographie géo-thématique des OP telle que validée précédemment. Cette superposition permet, dans chaque cas, d'identifier et de visualiser les partenaires concernés et impliqués sur cet axe. On pourra ainsi à l'avenir définir le contenu de ces partenariats en précisant :

- **Les partenaires concernés:** les OP et leurs alliés nationaux et internationaux ; les partenaires techniques et financiers ; les services techniques publics et la recherche.
- **Les types de partenariats envisageables:** les contrats de prestations de services ; les subventions et leurs conditions (cofinancement) ; les participations aux dispositifs de gouvernance ; les appuis spécifiques par des tiers.
- **Les types d'activités concernées.**

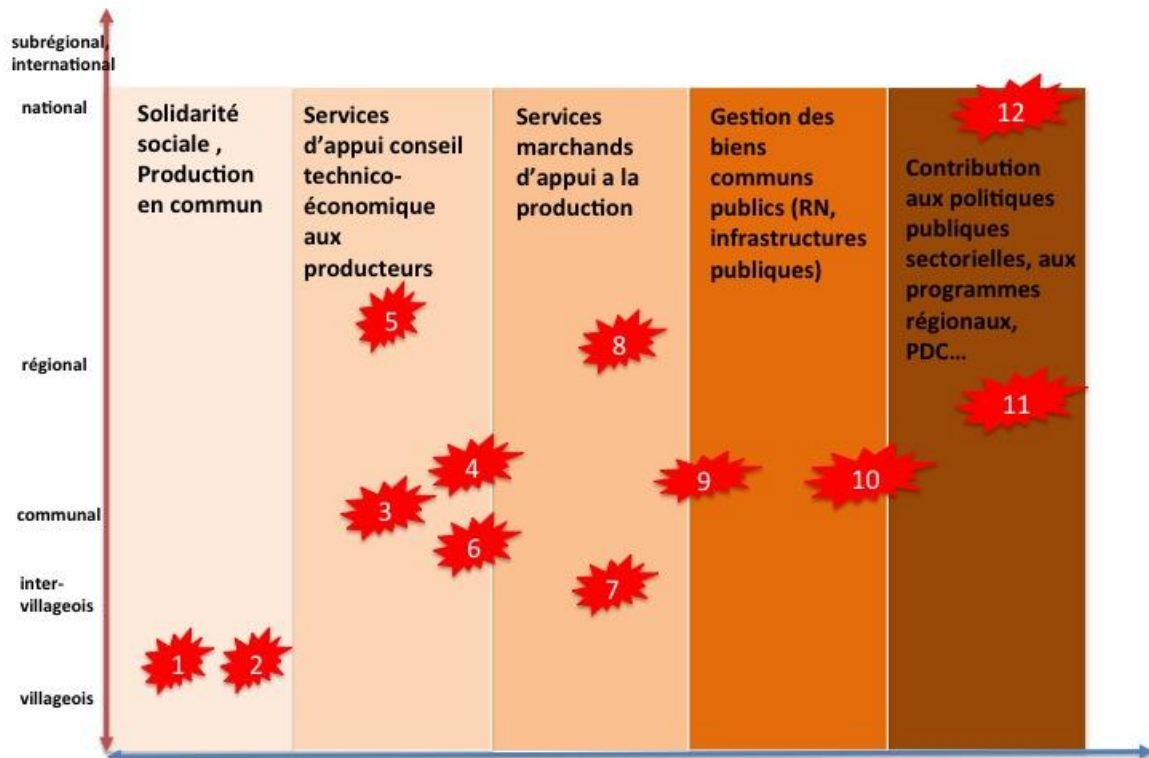


Diagramme 5 : Cartographie des priorités stratégiques et des axes d'intervention des projets FIDA impliquant des OP au Niger

2. Priorités stratégiques et axes d'intervention opérationnels

225. La légende des axes respecte celle utilisée sur les cartographies (diagrammes 5 et 6) auxquelles se réfère la description de chaque axe.

2.1. Priorité stratégique 1. Solidarité sociale et production en commun

226. Ces activités viseront à organiser durablement, du village à la région, les groupes vulnérables (principalement les femmes et les jeunes) afin de renforcer leurs capacités de résilience face aux crises.

AXE OPERATIONNEL 1. RENFORCEMENT DES GROUPEMENTS GERANT LES GRENIERS FEMININS DE SOUDURE (GFS) / BANQUES DE SOUDURE (BS) EN LIEN AVEC LE RESEAU REGIONAL MMD

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- contrat de prestations de services avec un opérateur (ONG) capitalisant les acquis des interventions du PPILDA et du PUSADER sur ce thème ;
- attribution de fonds de roulement en nature aux groupements et amélioration des capacités de stockage de céréales au niveau du village ;
- alphabétisation des dirigeantes de groupes ;
- renforcement des capacités du réseau MMD.

AXE OPERATIONNEL 2. APPUI AUX GROUPES VULNERABLES PAR DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS AGRO-SYLVO-PASTORALES, ARTISANALES, ETC.⁴¹

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- contrat de prestations de services avec des opérateurs pour le renforcement des capacités des groupements dans l'élaboration et le suivi de microprojets générant des revenus durables ;
- attribution de subventions complétant les capacités d'autofinancement des bénéficiaires.

⁴¹ Les appuis à ces groupes vulnérables débouchent très souvent sur la création de groupements ou d'OP de base, avec reconnaissance juridique ce qui leur confère alors un caractère plus économique que social.

2.2. Priorité stratégique 2. Services d'appui-conseil technico-économique

227. Les activités mises en œuvre viseront à permettre aux groupements de producteurs d'améliorer leurs pratiques culturales et de diversifier leurs productions par des prestations d'appui conseil technico-économique référencées.

AXE OPERATIONNEL 3. RENFORCEMENT DES GACAP, GSC POUR FOURNIR DES SERVICES D'APPUI-CONSEIL AUX CEP, GROUPEMENTS D'ELEVEURS ET CONSTITUTION DE REFERENTIELS REGIONAUX AU NIVEAU DES CRA

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- référencement des sources d'appui-conseil par les CRA, et du contenu des modules ;
- contrats de prestations de services avec les opérateurs (GACAP, GSC) en appui aux CEP ;
- fournitures d'intrants aux CEP dans le cadre de démonstration.

AXE OPERATIONNEL 4. ANIMATION D'UN RESEAU LOCAL D'ACTEURS ORGANISES AU NIVEAU DES POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (COMMUNE ET DEPARTEMENT)

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- contrat de prestation de services avec le RECA et les CRA pour l'animation de cadres locaux de concertation ;
- participation inclusive de tous les groupes locaux aux cadres de concertation.

AXE OPERATIONNEL 5. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CRA AVEC APPUI DU RECA : APPUI AU DISPOSITIF D'ANIMATION DE CADRE DE CONCERTATION, REFERENTIEL DES SAVOIRS TECHNICO-ECONOMIQUES

➔ Contrat de prestation de services avec le RECA pour appuyer les CRA.

AXE OPERATIONNEL 6. FACILITATION DE L'ACCES A LA MICRO-FINANCE RURALE PAR LA FORMATION DE GROUPES DE CAUTION SOLIDAIRE.

➔ Renforcement des capacités des groupements de caution solidaire à l'élaboration et au suivi des microprojets cofinancés par les SFD.

2.3. Priorité stratégique 3. Services marchands d'appui à la production

228. Les activités mises en œuvre viseront à organiser durablement et de manière financièrement viable, du village à la région, les structures organisées fournissant des services marchands aux producteurs.

AXE OPERATIONNEL 7. APPUI AUX COOPERATIVES LOCALES (Y COMPRIS BI ET BC) DANS LA FOURNITURE DE SERVICES MARCHANDS AUX PRODUCTEURS DE MANIERE TRANSPARENTE, ET FACILITATION DE LEUR INTEGRATION DANS LES FEDERATIONS REGIONALES AYANT DES ACTIVITES SIMILAIRES LEUR PERMETTANT DE BENEFICIER DE LEURS SERVICES

Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- contrats de prestations de services avec les Fédérations régionales pour le lancement et le suivi de Boutiques d'Intrants ;
- contribution des producteurs au capital social de départ de leur coopérative ;
- attribution de subventions aux coopératives de base gérant les BI et les BC (fonds de roulements, magasin de stockage).

AXE OPERATIONNEL 8. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEDERATIONS REGIONALES A FOURNIR DES ACTIVITES D'APPUI AUX COOPERATIVES DE BASE (COMMANDES GROUPEES, COMMERCIALISATION EN GROS, ETC.) ET A REALISER DES AUDITS INTERNES DES DISPOSITIFS COMPTABLES DE LEURS MEMBRES.

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- collaboration avec le Projet IARBIC/FAO pour renforcer les capacités des Fédérations à s'approvisionner en intrants et à négocier des conditions financièrement viables de distribution avec la CAIMA ;

- collaboration avec le PRODEX/IDA sur l'émergence d'organisations interprofessionnelles au niveau régional ;
- collaboration avec le Programme PAA du PAM pour la passation de contrats d'achats de céréales ;
- contrat de prestations de services pour renforcement des capacités des Fédérations à effectuer des audits internes de leurs membres.

2.4. Priorité stratégique 4. Gestion de biens communs (infrastructures, Ressources Naturelles)

229. Les activités mises en œuvre viseront à organiser durablement et de manière financièrement viable les communautés rurales, pour s'impliquer dans la gestion des biens communs : infrastructures et ressources naturelles.

AXE OPERATIONNEL 9. APPUI A L'EMERGENCE DE STRUCTURES INTERPROFESSIONNELLES DE GESTION D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES COMMUNES (BRIGADES D'ENTRETIEN DES PISTES RURALES, GIE DE GESTION DES MARCHES DE GROS ET COMPTOIRS)

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- implication des parties prenantes (dont les communes) dans la construction (ou la réhabilitation d'infrastructures publiques à caractère économique (avec les cadres de concertations locaux) ;
- contrat de prestations de services avec un opérateur (ONG ACSSA/Afrique Verte) accompagnant l'émergence et le fonctionnement de GIE (interprofessionnels) de gestion des marchés de gros ;
- renforcement des Brigades d'Entretien des Pistes durant la période de réhabilitation et mise en lien avec les utilisateurs au travers des marchés de gros, dont l'approvisionnement dépend des pistes rurales.

AXE OPERATIONNEL 10. APPUI A L'EMERGENCE D'ASSOCIATIONS D'USAGERS DE L'EAU (AUE) PAR BASSIN DE PRODUCTION, ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU NIVEAU COMMUNAL (COGES).

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- contrat de prestations de services avec les opérateurs (GSC) pour l'émergence et l'accompagnement d'AUE ;
- contrat de prestations de services avec les opérateurs (GSC) pour l'émergence et l'accompagnement de Comités de gestion constitués en dispositif rendant compte de leurs activités aux autorités locales.

2.5. Priorité stratégique 5. Contribution au dialogue politique

230. Les activités mises en œuvre viseront : (i) à nourrir les cadres de concertation des leçons tirées expériences des OP qui en sont membres, afin que ces cadres puissent porter les recommandations de la société civile rurale organisée lors des dialogues politiques et inversement ; et (ii) à inspirer les orientations stratégiques des OP membres informées des opportunités et des évolutions du contexte.

AXE OPERATIONNEL 11. APPUI AUX CADRES DE CONCERTATION LOCAUX POUR RENFORCER LES CONTRIBUTIONS DES OP AUX PDC ET AVEC LES CONSEILS REGIONAUX

➔ Les activités suivantes seront développées le long de cet axe :

- valorisation de l'expérience du PAC2 dans l'élaboration de PDC et formation des dirigeants des OP ;
- appui aux CRA pour l'organisation des cadres nationaux de dialogue et de concertation des acteurs au niveau régional ;
- appui à la PFPN pour la formation de dirigeants paysans à participer au dialogue politique local et régional.

12. AXE OPERATIONNEL 12. CONTRIBUTION DES PLATEFORMES AU DIALOGUE POLITIQUE AU NIVEAU NATIONAL ET SUBREGIONAL

➔ Subvention aux partenaires de la PFPN (ROPPA, etc.).

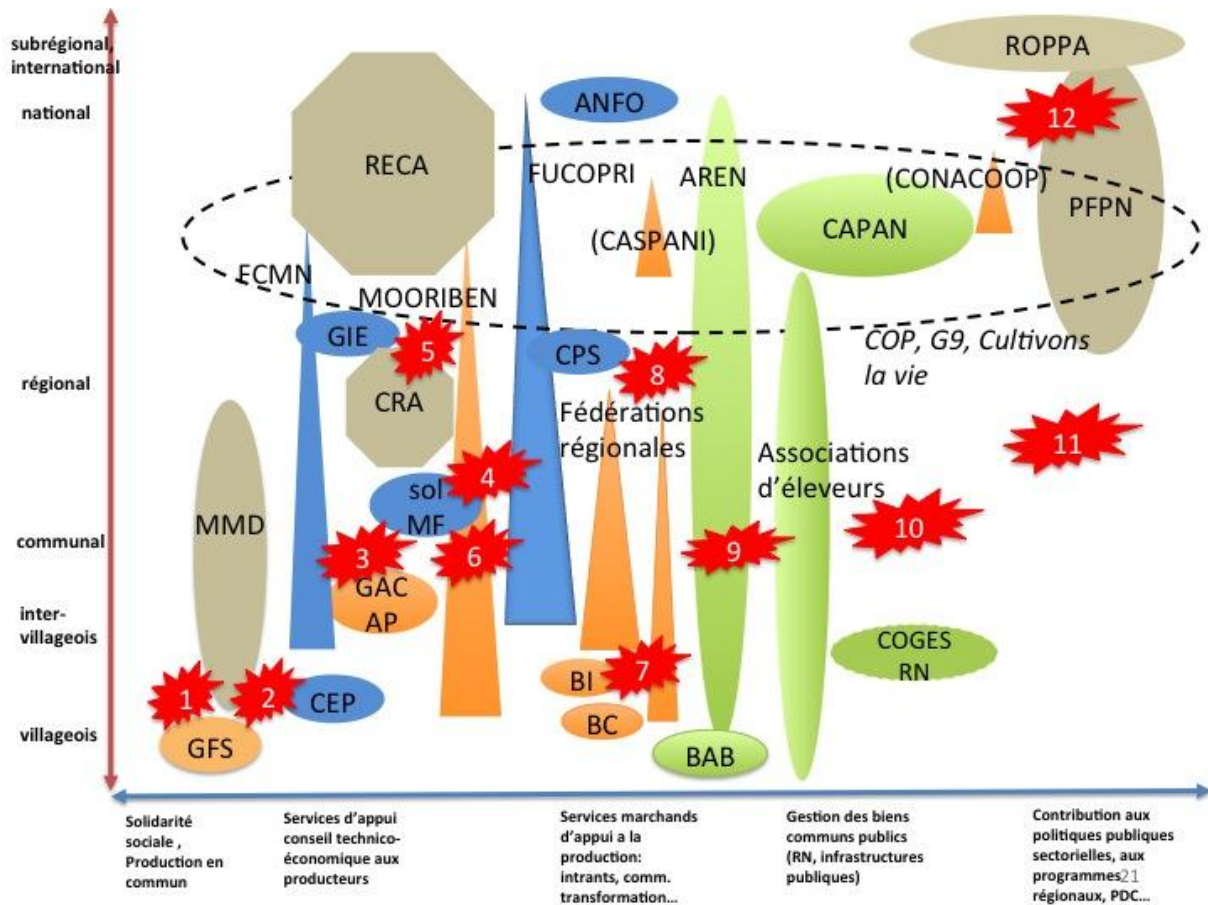


Diagramme 6 : Cartographie croisée des OP et des priorités stratégiques et axes opérationnels d'intervention des projets FIDA

231. L'exploration de ces cinq priorités stratégiques et des douze axes opérationnels, lors de leur mise en œuvre dans le cadre des projets PASADEM et PPI/Ruwanmu, permettra de spécifier les approfondissements autour des partenariats : partenaires potentiels, types de partenariats, activités et mode de financement identifiés dans ce paragraphe.

VI. Prochaines étapes et activités futures

232. La contribution des OP aux cinq priorités stratégiques et douze axes opérationnels définis dans le chapitre précédent doit être traduite tout au long des conclusions et recommandations qui ressortent de consultations avec les OP effectuées en trois temps : (i) les ateliers régionaux, qui créent un espace ponctuel de rencontres ; (ii) le Forum paysan transrégional qui centralise les recommandations ; et (iii) la préparation et le lancement de nouveaux projets cofinancés par le FIDA, par lesquels se concrétisent les partenariats identifiés.

A. Ateliers régionaux

233. Des ateliers régionaux sont souvent organisés par différents partenaires techniques et financiers de manière ponctuelle et non-concertée. Les OP et leurs dirigeants sont régulièrement sollicités avec un double défi : (i) comment assurer que les participants portent la position de leurs organisations (ce qui implique qu'ils en aient débattu en amont) ? et (ii) comment assurer que les participants rendent compte des débats et des recommandations à leur organisation malgré les moyens logistiques limités dont ils disposent ?

234. Pour tenter de répondre à ces deux défis, il est intéressant d'utiliser les dispositifs institutionnels comme celui de la CRA, existant au niveau régional, afin de renforcer des dispositifs permanents de délégation de parole et de retour d'information (feedback). La CRA utilise ainsi ses canaux pour diffuser les informations, que ce soit vers le grand public à travers son site ou ses publications, et dans des réunions publiques, en impliquant les consulaires aux côtés des groupements qui ont participé aux ateliers de concertation.

235. Un tel processus a démarré durant le dernier trimestre 2012 dans les régions de Maradi et Tahoua. Des compte-rendu d'ateliers ont été rédigés par les CRA de Maradi et Tahoua et ont été partagés sur le site du RECA. Un troisième atelier régional prévu à Zinder a été reporté suite aux élections des consulaires qui se sont tenues pendant le dernier trimestre 2012.

236. Les ateliers ont permis aux OP présentes de sélectionner leurs thèmes prioritaires comme suit :

- l'organisation de filières de produits agricoles en lien avec les marchés ruraux de demi-gros où s'effectuent la majorité des transactions ;
- une utilisation plus rationnelle de la ressource « eau » en petite irrigation, et la protection de cette ressource ;
- le renforcement des Boutiques d'Intrants au sein des différentes fédérations pour pérenniser leur approvisionnement en intrants de qualité, qui soient disponibles en début de saison ;
- la prise en compte des savoirs paysans dans la diffusion d'innovations techniques.

B. Perspectives de changement d'échelle : Forum paysan transrégional et participation aux plateformes de concertation nationales

237. Le processus de consultation des OP sous forme de Forum paysan est, dans un premier temps, associé à une initiative du FIDA au Niger. Ainsi, le fait que les CRA soient impliquées dans la préparation et l'animation avec toutes les OP de la région va favoriser l'implication des autres PTF intervenants en appui à ces OP : le processus se veut constructif et instructif pour toutes les parties prenantes, et les résultats de la consultation intéresseront tous les opérateurs en interaction avec le monde rural.

238. Les CRA pilotent le processus de manière permanente, en vertu de leur mandat de mise en relation des acteurs ruraux et du rôle qui leur est aussi confié dans l'organisation de cadres de dialogue et de concertation des acteurs. Les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture seront aussi impliquées dans ce processus (notamment les représentants régionaux de la DAC/POR avec lesquels les CRA collaborent régulièrement).

239. Un Forum paysan consiste en une succession d'ateliers articulés les uns aux autres, et qui permettent aux participants d'échanger : pour mieux faire (qualité des services rendus), pour faire autrement (synergies d'intervention entre parties prenantes) et pour faire plus grand (changement d'échelle géographique). Ainsi, suite aux ateliers régionaux, un Forum paysan transrégional (recouvrant les trois régions d'interventions du FIDA), permettra aux OP régionales d'intégrer les leçons tirées de leurs partenariats avec les différents projets qui interviennent dans leur région respective.

240. En termes opérationnels et avec la vision de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'établissement de partenariats à moyen terme (trois ans), il sera important de définir des indicateurs de performance sur lesquels s'accorderont les projets cofinancés par le FIDA et les Fédérations/Union régionales. Au-delà de ces échanges, et du point de vue de la relation FIDA-OP, un Forum paysan permettra de clarifier le processus de contractualisation dans le respect des normes procédurales qui s'appliquent à tous. Le Forum paysan transrégional complète et concrétise les formations de renforcement de capacités des OP en termes de négociation avec des partenaires. Il doit être compris comme un apprentissage, qui commence avec la définition des termes de référence et se poursuit durant toute l'exécution du contrat signé.

241. Le RECA, qui constitue la base arrière des CRA, sera à même de tirer les leçons de ces consultations et pourra en partager l'approche avec d'autres Chambres Régionales d'Agriculture. Les

cadres de concertation nationaux pourront aussi être associés voire, sur certains thèmes, jouer un rôle moteur.

C. Concrétisation des partenariats opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre des projets

242. La mise en œuvre des projets en cours, PASADEM et PPI/Ruwanmu, est l'occasion de concrétiser les premiers partenariats avec les OP en lien avec les axes stratégiques exposés, et dans le respect des procédures de transparence administrative. Dans tous les cas de figure, les projets établiront des termes de références pour un appel à propositions auquel les OP qui ont indiqué leur intérêt répondront.

243. Ces propositions, comprenant un volet financier, constitueront l'annexe d'un contrat de prestations de services. Afin de responsabiliser les bénéficiaires, toute subvention accordée à un groupement, notamment sous forme non monétaire (infrastructures, fonds de roulement en nature, etc.) devra clairement indiquer le montant équivalent et il en sera de même pour les contributions des bénéficiaires.

VII. Conclusion

244. La première phase du processus s'achève avec la cartographie géo-thématique des Organisations Paysannes du Niger et l'identification des cinq priorités stratégiques et douze axes opérationnels pour les projets FIDA, découlant du COSOP 2013-2018, et impliquant les OP tant au niveau local que national, tel que résumé dans le tableau suivant :

Priorité stratégique	Axe opérationnel	OP partenaires potentielles	Autres partenaires
i) Solidarité sociale et production en commun	1. Renforcement de groupements féminins; 2. Appui aux groupes vulnérables par des AGR agro-sylvo-pastorales, artisanales, etc.	GFS, BS, MMD Groupes vulnérables, AREN	Karkara, Care SFD
ii) Services d'appui-conseil technico-économique	3. Renforcement et constitution de référentiels régionaux des services d'appui –conseil aux groupements; 4. Animation d'un réseau local d'acteurs organisés au niveau des PDE; 5. Renforcement des capacités des CRA avec appui du RECA ; 6. Facilitation de l'accès à la micro finance rurale.	GACAP, CEP, CRA, AREN Groupements locaux CRA/RECA Groupements solidaires	GSC SFD
iii) Services marchands d'appui à la production	7. Appui aux coopératives locales dans la fourniture de services marchands et facilitation de leur intégration dans les fédérations régionales ; 8. Renforcement des capacités des fédérations régionales à fournir des activités d'appui aux coopératives de base et à réaliser des audits internes de leurs membres.	BC, BI, unions semencières, Misola, fédérations régionales : SA'A, FUMA, FUBI, FUFO, FUOPAN, FUCOPRI (GPS)	Afrique Verte GRET Projet IARBIC/FAO PAM/PAA
iv) Gestion de biens communs (infrastructures, RN)	9. Appui à l'émergence de structures interprofessionnelles de gestion d'infrastructures de marché communes ; 10. Appui à l'émergence d'associations d'usagers de l'eau, et gestion des ressources naturelles	fédérations régionales, GIE marchés, Brigades Routières, AUE, FCMN, FUCOPRI, AREN, COGES	Afrique Verte PRODEX/BM GSC
v) Contribution au dialogue politique	11. Appui aux cadres de concertation locaux (communaux et régionaux) ; 12. Contribution au dialogue politique au niveau national et subrégional.	AREN, PFPN, CAPAN PFPN, ROPPA	PAC 3 CNDA CSA

245. L'utilisation de la cartographie géo-thématique des OP, recoupée avec les aires d'intervention stratégiques du FIDA au Niger, va permettre durant une seconde phase du processus d'explorer les partenariats potentiels.

246. Lors de l'atelier de validation par les OP, leurs représentants ont particulièrement insisté sur trois axes de réflexion qui devront guider les partenariats :

Axe 1 : Le respect des principes de **subsidiarité** et de **délégation de compétences** entre OP.

Axe 2 : La mesure de l'**engagement effectif des membres** (organisés et individuels) dans le mandat de leurs organisations respectives.

Axe 3 : La prise en compte du **volume d'activités** permettant de **changer d'échelle** et d'avoir un poids tant économique que politique.

247. Enfin la méthodologie participative a permis de confirmer la volonté des OP à redynamiser les cadres de concertation tant au niveau national avec le renouveau de la PFPN et le RECA, qu'au niveau régional avec les nouveaux espaces de décisions découlant de la décentralisation. Au cours de cette première phase les réunions et les ateliers de validation des conclusions de l'étude, facilités par les CRA des régions concernées, ont permis de poser les prémices de Forums paysans régionaux. La poursuite de cette approche au cours des prochaines phases va consolider le processus de Forum paysan.